

Actes du colloque

«L'HOMME ET LES ANIMAUX : vers un conflit de civilisations ?»

organisé par l'ONCT
avec le soutien de l'UVTF
au Palais du Luxembourg
le 4 octobre 2016

«Et Dieu leur dit:
remplissez la terre,
et l'assujettissez;
et dominez
sur les poissons
de la mer,
sur les oiseaux
du ciel,
et sur tout animal
qui se meut
sur la terre».
Genèse 1-28.



L'Arche de Noé

«Il est moralement
obligatoire
de s'abstenir
de manger
la chair
des animaux,
voire tous
les produits de
leur exploitation».
Peter Singer
«La libération
animale»

Sous le parrainage
du sénateur des Landes
Jean-Louis CARRÈRE

Guillaume FRANÇOIS
représentant
l'Union des Villes
Taurines Françaises

AVERTISSEMENT

*«Un point d'interrogation
qui a toute
son importance»*

« Monsieur le Président, chers amis bonjour et bienvenue à ce colloque intitulé « L'Homme et les animaux : vers un conflit de civilisations ? » avec un point d'interrogation qui a toute son importance, et j'espère qu'à la fin de cette journée d'étude et de ces travaux, nous lèverons le doute sur l'existence de ce point d'interrogation et remettrons toutes ces questions en perspective. Ce colloque est organisé par l'Observatoire National des Cultures Taurines (ONCT) qui est une association qui a vu le jour en 2008 et qui fédère l'intégralité des composantes du secteur taurin français avec l'appui de l'Union des Villes Taurines de France (UVTF), c'est à dire l'appui des 80 villes qui participent à cette association et qui représentent le poids politique des territoires dans lesquels existe une tradition taurine ininterrompue qui permet à chacun de vivre la passion commune qui nous habite.

Rien de cette journée n'aurait été possible sans l'immense investissement et l'immense travail du sénateur Jean-Louis Carrère, que nous remercions, qui malheureusement, pour des raisons familiales que nous connaissons tous, n'a pas pu être présent aujourd'hui. Nos pensées les plus amicales, les plus sincères et les plus réconfortantes l'accompagnent dans les moments pénibles qu'il traverse.

Il convient de remercier monsieur Gérard Larcher, président du Sénat, pour sa participation à notre réflexion, ainsi que l'équipe du Sénat qui a accompagné l'organisation de cette journée. Remercier bien évidemment l'ensemble des contributeurs qui prendront la parole tout au long de cette journée, ainsi que les représentants des secteurs de la biodiversité qui y participent à nos côtés.

Faire ce colloque au sein du Sénat a un sens : le Sénat est la maison de la diversité, la maison des territoires et aussi, par excellence, la maison de la ruralité. Et notre culture, dite minoritaire, a toute sa place dans ce lieu prestigieux de la République.

L'animal est aujourd'hui au cœur des préoccupations médiatiques. Il suffit d'ouvrir un journal ou de regarder la télévision pour s'en rendre compte chaque jour. Il y a des raisons et elles nous seront tout à l'heure expliquées et peut-être démontées.



Car il existe aussi une perspective, une hiérarchisation des problématiques qui ne doit pas être galvaudée.

A l'heure où nos sociétés modernes traversent une crise financière et morale importante, où les inégalités se creusent et où la paupérisation des classes dites défavorisées les poussent dans une désocialisation dangereuse, la question animale, si elle est importante, ne doit pas devenir primordiale au détriment du statut de l'homme.

Pour appréhender toutes les facettes de cette problématique, et pour comprendre les enjeux de la question du titre de ce colloque, il convient de revenir aux sources de notre rapport à l'animal dans sa globalité. Refuser de voir clair sur cette question nous exposerait à un véritable danger. Celui de l'effondrement du ciment de notre société qui place l'homme au centre du modèle social car il est doué de raison. C'est avec l'objectif d'apporter une pierre argumentée, intelligente, complète et objective à l'édifice intellectuel sur lequel se fondent les valeurs de l'humanité que ce colloque a été pensé. Merci à tous d'y participer. Je laisse maintenant la parole à la sénatrice des Landes, madame Dany Michel, pour l'introduction à ce colloque».



Madame Dany MICHEL
Sénatrice des Landes
Lecture du texte
du sénateur
Jean-Louis CARRÈRE

INTRODUCTION AU COLLOQUE

*«Une invitation
au dialogue
et à la réflexion»*



« Bonjour à tous. Quand Jean-Louis CARRÈRE m'a téléphoné dimanche pour me demander de lire en son nom les textes qu'il avait préparés pour ce colloque auquel il tenait tant et dont il parlait avec tant de passion, j'ai accepté spontanément avec respect pour sa douleur et amitié, mais aussi parce que nous partageons les mêmes racines, la même culture gasconne, la même aficion et le même combat pour que survivent nos traditions.



Au nom de la préoccupation légitime pour le bien-être animal, une idéologie de tendance globalisante sinon totalitaire, végane et antispéciste dans sa forme la plus radicale, vise à modifier la relation entre l'homme et les animaux, ainsi que la place que chacun d'eux occupe dans notre société, conformément aux valeurs que notre civilisation, fondée sur l'humanisme, a héritées de la pensée judéo-chrétienne et gréco-latine.



Selon cette nouvelle idéologie, il n'existe aucune hiérarchie ni distinction entre l'homme et les animaux : entre tous doit régner une équivalence de fait et de droit, ce qui exclut toute exploitation des animaux par l'homme, qu'il s'agisse de leur consommation, des traditions et des pratiques culturelles ou religieuses, et même de la recherche scientifique au bénéfice de l'humanité.

Cette idéologie, forgée dans les milieux urbains et ignorante des réalités du monde rural, présente un danger évident pour l'élevage, l'agriculture, l'industrie alimentaire et de l'habillement, les activités de loisirs ou les traditions culturelles.

- d'analyser la richesse et la variété des relations avec les animaux sauvages, non apprivoisés ou domestiques, telles qu'elles sont à l'œuvre dans les différentes pratiques d'élevage, de chasse et de pêche, et dans les traditions culturelles;

Face aux réglementations de plus en plus coercitives que cette idéologie parvient à imposer dans de nombreux domaines en s'appuyant sur des campagnes agressives voire discriminatoires, il apparaît indispensable de mener une réflexion globale au travers d'une approche politique, juridique, philosophique et anthropologique.

- d'identifier les raisons pour lesquelles la culture et l'éthique rendent acceptable la mort d'un animal dans le respect de sa nature.

Il convient en particulier :

- de définir les valeurs qui doivent régir les relations entre l'homme et les animaux, et d'établir des garde-fous afin que la préoccupation pour le bien-être animal ne puisse prendre le pas sur les libertés et les droits de l'homme;

Tels sont les sujets qui seront abordés lors de ce colloque, dont l'intitulé « L'homme et les animaux : vers un conflit de civilisations ? », et je reprends l'expression de Guillaume FRANÇOIS, « avec un point d'interrogation », me semble bien situer l'enjeu du débat. Et en conclusion de mon propos, je voudrais profiter de cette tribune pour remercier l'ONCT, et singulièrement son président André VIARD, pour cette invitation au dialogue et à la réflexion ».



LA PLACE DE L'HOMME

*«Il y a bien conflit
de civilisations»*

Gérard LARCHER,
Président du Sénat

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voulais venir vous saluer salle Monnerville à l'occasion de ce colloque « L'Homme et les animaux : vers un conflit de civilisations ? » placé sous la présidence de mon collègue Jean-Louis CARRERE, pour qui j'ai une pensée particulièrement amicale en ces temps douloureux pour lui.

Les passions sont au rendez-vous, mais le Sénat doit permettre à chacun de s'exprimer, c'est en tous les cas ma conception des choses. Les civilisations s'intéressent depuis toujours à la relation entre l'homme et l'animal. Déjà dans l'Antiquité, les mythologies égyptiennes, grecques et romaines unissaient hommes et animaux. Dans les trois grandes religions monothéistes, l'animal tient une place sacrée, et du sacrifice d'Abraham est né celui des fêtes de Pâques ou de l'Aïd. **L'animal a été créé pour l'homme.** Thomas d'Aquin dans la « Somme théologique » écrit : «Tu l'as voulu un peu moindre qu'un dieu, tu mets toutes choses à ses pieds, les troupeaux de bœufs et les brebis, de même les bêtes sauvages, les oiseaux du ciel et les poissons de la mer». C'est le commentaire du psaume 8 par Thomas d'Aquin. François d'Assise se plaît à appeler les animaux ses frères et sœurs puisqu'ils ont pour origine le même créateur. Pour les chasseurs, comment ne pas évoquer Saint Hubert, ou Saint Eustache qui au travers de cette vision de la croix entre ces bois d'un cerf perçoit la présence sacrée. Les philosophes des Lumières insisteront sur la souffrance animale. Rousseau notamment reconnaîtra une capacité de souffrir commune aux hommes et aux animaux.

Tout au long de notre histoire, l'homme a considéré l'animal comme un auxiliaire. **Le chasseur, l'éleveur, le cueilleur, le pêcheur, dont les existences et les passions dépendent des dons de la nature, savent que c'est dans un rapport mesuré de communion avec la nature que se noue leur propre survie.**

Le laboureur, jusqu'il y a cinquante ans, savait lui ce qu'il devait au cheval et au bœuf. Le simple bon sens suffit à se persuader de l'existence de la sensibilité et la douleur chez l'animal. Comment le vétérinaire que je suis pourrait-il les nier ? **Toute la question est de savoir comment trouver un équilibre entre les intérêts des hommes, le respect dû à l'animal et à son bien-être, si je reprends la qualification d'une directive.**





Peut-être qu'il est temps de revenir à la raison. Je suis dans l'attente d'un débat raisonnable qui consisterait à s'accorder sur les devoirs de l'homme envers les animaux et aussi sur leurs places respectives. Plus largement, notre devoir d'homme envers le milieu des animaux découle du devoir de solidarité avec nos descendants auxquels nous devons léguer un monde viable, et c'est ça l'essentiel. La production des animaux, la seule vitale pour l'humanité est celle qui concerne les populations animales dont la disparition appauvrirait la biodiversité dont notre avenir dépend.

Il en est de même d'un certain nombre de traditions qui marquent nos civilisations et je renvoie aux us et coutumes d'un récent manuel que la société de vénérie a adressé et qui porte cela aussi. **Il y a bien conflit de civilisations. Entre les représentations de Lascaux, les cultures du livre et l'écologie profonde.** Au fond, ce n'est pas de l'animal dont il s'agit, mais bien de la question de la place de l'homme.

Mais vouloir considérer l'animal comme une personne aurait pour conséquence de libérer les animaux des hommes, de fracturer cette communauté de destin dont je parlais, ou de réduire homme et animal à des identiques, ce qu'ils ne sont pas à mes yeux. C'est là sans doute une différence de fond avec l'écologie profonde ou la bioéthique australo-anglo-saxonne de Peter Singer pour qui, et je le cite, la mort d'un humain ne signifie pas plus que la mort d'un animal, fin de citation.

Qui plus est, l'attitude ancienne où la mort était à la fois familière et proche, il n'est que regarder la ritualité de la mort dans le monde rural, s'oppose à la nôtre d'aujourd'hui dans le monde urbain où la mort fait peur au point de la cacher et de la nier, et l'ancien président des fédérations hospitalières que j'ai été pendant des années peut vous dire qu'il a assumé la mort en lieu et place du réseau familial dans de nombreux établissements.

S'il s'est tissé une relation particulière entre l'homme et l'animal au cours des siècles, peut-être faut-il aborder ce que disait Chantal Delsol, il y a maintenant douze ans : « **La distinction entre la mort humaine et la mort animale dépend entièrement de la dignité spécifique que l'on confère ou non à l'homme selon les cultures. Jusqu'ici, disait-elle, c'était il y a douze ans, nous avons toujours pensé qu'un vivant nouveau apparaît lorsque pour lui et pour la première fois, le plus important c'est la mort. L'homme est ce vivant qui ressent sa propre finitude** ».

C'est bien cette question de la place de l'homme qui est au cœur d'un certain nombre d'engagements et **toute la question est de savoir si l'homme a quelque chose de plus, autrement dit si l'on croit à la spécificité de l'homme par rapport aux autres espèces.** C'est ma conviction, chacun la partagera ou ne la partagera, mais c'est en tous les cas ma conception, qui vaut d'ailleurs mon engagement personnel et mon engagement politique. Je vous remercie ».



Actes du colloque
«L'Homme et les animaux :
vers un conflit de civilisations ?

I
L'ANIMAL
au regard de l'éthique
et du droit



Palais du Luxembourg
4 octobre 2016

André VIARD
Président de l'Observatoire
National des Cultures Taurines

Aux sources DU CONFLIT

«Monsieur le Président, chers amis, excusez par avance le manque de spontanéité de mon intervention : s'agissant de synthétiser dans le temps imparti plus d'un demi siècle de montée en puissance de l'écologie radicale et du mouvement animaliste, je me bornerai à vous exposer la généalogie des faits de la manière la plus objective et précise possible, ce qui exclut toute improvisation.

Écologie profonde et anthropomorphisme

Quand en 1942 un chasseur fit pleurer les enfants en tuant la maman de Bambi, nul ne perçut que Walt Disney précipitait la fin de notre civilisation. Pourtant, d'un simple coup de fusil, ce héros, universellement célébré depuis la nuit des temps pour sa fonction vitale au service des siens, devint un être méprisable parce qu'insensible au sort de l'animal humanisé par Disney, un filon lucratif exploité depuis 1928, date de naissance de la souris Mickey, au risque de dénaturer le rapport ancestral établi entre l'homme et l'animal : **tandis que l'homme primitif s'appropriait de manière symbolique les vertus de l'animal sauvage qu'il combattait ou sacrifiait, l'homme Disney s'habitua à projeter ses névroses sur celui qu'il avait domestiqué; et tandis que les représentations zoomorphes de l'Antiquité répondaient à un besoin de transcendance, l'anthropomorphisme banalisé par Disney faisait régresser l'humain vers l'animalité.**

En 1962, Howard Hawks restaura brièvement l'image du chasseur de grands fauves incarné par John Wayne dans *Hatari*, mais l'année suivante, en 1963, Hollywood, l'incontournable fabrique des mythes contemporains, imposa celle d'une planète dominée par des singes doués de raison et de la parole, où l'homme était réduit à l'état animal : mis en cage par des chimpanzés animés de pulsions totalitaires, Charlton Heston expiait à la place du chasseur l'assassinat de la maman de Bambi.

Une décennie plus tard, en 1973, le philosophe finlandais Arne Naess légittima cette transgression de la hiérarchie issue de l'évolution des espèces, en déplaçant la question du domaine de la fiction vers celui de l'éthique : en vertu de son concept d'écologie profonde, « aucune espèce vivante n'a plus de ce droit particulier de vivre et de s'étendre qu'une autre espèce ». **Jadis considéré comme le centre du monde, l'homme était donc relégué au rang d'espèce parmi les autres, tandis que le droit de dominer la planète que lui avaient reconnu les religions, morales et philosophies antérieures lui était théoriquement retiré.**

Deux ans plus tard, en 1975, le philosophe utilitariste australien Peter Singer, dans la logique de l'égalité qui découlait de ces droits nouveaux, revendiqua « La Libération animale ». **Dès l'année suivante, une poignée d'activistes**



décida de mettre en pratique sa théorie, en créant en Angleterre le Front de Libération Animale (ALF). Les centaines d'attentats revendiqués dans le monde entier par ce bras armé clandestin de l'écologie profonde aboutirent, en janvier 2005, à son inscription dans la liste des menaces terroristes établie par le FBI, juste après Al-Qaida.

Et pour doter cette idéologie subversive d'une apparente respectabilité, la «Déclaration universelle des Droits de l'Animal» fut proclamée par diverses associations en 1979 à la maison de l'UNESCO à Paris, avant d'être réécrite en 1989 par la Ligue internationale des droits de l'animal, conformément aux thèses de l'écologie profonde. Un texte dénué de valeur juridique, contrairement à ce que prétendent les associations qui le présentent depuis comme le socle moral institutionnel justifiant leurs excès.

Instrumentalisation politique

En 1992, tandis que les attentats revendiqués par ALF se multipliaient, Luc Ferry publia dans "le nouvel ordre écologique" une réfutation des thèses animalistes de Naess et Singer, et présenta l'écologie profonde comme un anti humanisme qu'il comparait sur certains aspects à la politique écologique nazi. Le propos était d'autant plus courageux que le concept philosophique imaginé par Singer lui valait de nombreux disciples et que son appel en faveur d'une évolution éthique accordant des droits à l'animal suscitait l'adhésion des jeunes générations imprégnées de l'anthropomorphisme dysnéien, ce qui rendait inéluctable leur instrumentalisation politique.

En 1993, les thèses de Singer et les méthodes de ALF furent intégrées dans la «kale borroka», agitation de rue apparue au Pays Basque à l'époque où le groupe séparatiste armé ETA était en pleine décomposition. Comme Batasuna, la branche politique d'ETA, la kale borroka avait pour objectif de continuer la lutte en occupant le terrain et de doter l'organisation clandestine d'un vivier de jeunes militants. Un des axes les plus porteurs de cette agit prop d'inspiration trotskyste devint la lutte contre la corrida, qui présentait aux yeux de ETA le double avantage de fédérer la jeunesse sensibilisée par la question animale et celle séduite par l'idée d'indépendance, dans la mesure où la tauromachie était présentée

comme une imposition de l'impérialisme espagnol au peuple basque, alors que le Pays Basque est au contraire un des berceaux historiques de celle-ci.

Cette convergence des luttes animaliste et indépendantiste au Pays Basque apparut au grand jour le 27 janvier 2010, quand Javier Z.L., candidat aux élections autonomiques de 2005 sous les couleurs du Parti Anti taurin contre la Maltraitance Animale (PACMA), en coalition avec le parti Vert et Animaliste (BERDEAK), fut interpellé par la Police Autonome Basque (Ertzaintza) pour son appartenance à un commando de ETA et sa participation à un attentat contre la caserne de la Erzaintza à Ondarroa en 2008, un autre contre la ligne du TGV, ainsi que pour sa participation supposée dans l'explosion d'une voiture piégée à Santoña, ayant coûté la vie à un militaire et fait huit blessés.

Dans le domaine de la fiction, la fabrique des mythes hollywoodienne était allée entre temps bien au-delà : en 1995, "l'armée des douze singes" montrait une planète devenue inhabitable à la suite d'un virus ayant décimé 99% de la population. L'armée des douze singes, soupçonnée de l'avoir propagé, oeuvrait pour la libération animale, et ses actions – mise en cage de scientifiques se livrant à l'expérimentation animale et libération d'animaux – étaient inspirées du mode opératoire de ALF, dont des images d'archives furent incluses par le réalisateur dans son montage, ce qui contribua à en populariser le message et à en légitimer le combat.

À la fin des années 90, la kale borroka fut importée en Catalogne : de même qu'au Pays Basque, attaquer la « Fiesta Nacional » équivalait pour Barcelone à s'opposer à Madrid. Après plusieurs années de manifestations violentes orchestrées contre les arènes par le mouvement nationaliste et les activistes financés par la fondation suisse «Franz Weber», la loi d'abolition de la corrida votée en 2012 apparaît aujourd'hui comme le lancement du processus de sécessions dans lequel la Catalogne s'est enfermée depuis.

« Reich animaliste »

En 1999, ALF marqua son sigle au fer rouge sur le bras du journaliste anglais Graham Hall, coupable d'avoir émis des réserves à son sujet. Et en 2004, sous la pression de l'aile gauche du Parti travailliste qui y voyait un marqueur de classe, Tony Blair fit voter par la chambre des députés le Hunting Act qui interdisait la chasse à courre au renard. Une décision dont le Premier Ministre avoua dix ans plus tard qu'elle était la seule erreur qu'il regrettait avoir commise durant son mandat, car il n'avait pas perçu à l'époque sa dimension culturelle dans le monde rural. Aussi symbolique que le serait l'abolition des corridas en Espagne, cette victoire incita les activistes animalistes radicaux anglais à débarquer sur le continent, et particulièrement en France.

Apparus en 2002, les attentats menés par ALF sur le sol français contre les activités liées à l'utilisation de l'animal se multiplièrent, de même que les manifestations contre diverses formes d'élevage, la chasse ou la corrida qui, parce que très médiatisée, fut la cible des attaques les plus nombreuses et spectaculaires. En 2009 les éditions Robert Laffont publièrent en toute impunité un pamphlet discriminatoire

dans lequel on pouvait lire : «Vidons nos kalachnikov sur la racaille confessée qui se rend aux arènes ». Pamphlet dont l'Alliance Anti Corrida et le CRAC firent la promotion. En mars de la même année, Trevor Morse, suiveur de l'équipage Warwickshire Hunt, fut décapité par la pale du gyrocoptère d'un « hunt saboteur » pendant un laisser-courre.

En juillet 2011, l'inscription de la corrida au PCI fut sanctionnée par l'incendie criminel du domicile du président de l'ONCT, organisme qui l'avait obtenue. De l'avis des enquêteurs, les moyens mis en œuvre témoignaient d'une volonté homicide évidente. Cet attentat, revendiqué par ALF, fut suivi de diverses actions d'intimidation (lettres piégées, incendies de voitures, coups de feu), profanation de monuments, menées par divers collectifs contre des commerces, des collectivités, des particuliers, des établissements scolaires, des marques ou des associations identifiés comme favorables à la tauromachie, motivant l'intervention de divers élus qui alertèrent le gouvernement.

Entre 2011 et 2014, le Comité Radicalement Anti Corrida (CRAC), appuyé par des activistes issus de mouvements anti système, de l'écologie radicale, de la mouvance indépendantiste basque, de groupuscules radicaux belges, italiens, anglais ou hollandais, arborant parfois l'étendard de « Europe Écologie » et soutenu par des fondations de protection animale traditionnelles - Brigitte Bardot, PETA, SPA, Franz Weber, 30 millions d'amis... - organisa des invasions d'arènes et des manifestations non autorisées qui débouchèrent sur des scènes de guérilla urbaine à la violence programmée. Cette « stratégie du Trouble à l'Ordre Public », abandonnée en 1915 suite à diverses condamnations de ses meneurs, avait pour but l'annulation de spectacles sous la pression des populations que l'on espérait instrumentaliser en provoquant un état de siège, comme à Alés, Rieumes, Maubourguet, Rodilhan ou Rion. **En revanche, la persécution dont fut l'objet le Ministre de la Culture durant l'été 2011 et les menaces à l'encontre de ses hauts fonctionnaires, ont abouti au résultat escompté : depuis 2011, le Ministère a renoncé à défendre en justice l'inscription de la tauromachie au PCI.**

Au-delà de l'intérêt que l'on peut accorder aux thèses animalistes modérées et de la légitimité du bien-être animal sur lequel il convient de veiller dans les limites du possible, **prétendre imposer par la violence une idéologie radicale qui prône une rupture avec les fondements éthiques de la civilisation occidentale, présente un danger évident.** Tel est pourtant le choix assumé par cette forme d'inquisition moderne, qui, au nom de la compassion dont elle s'est arrogée l'exclusivité, condamne quiconque pense autrement. Depuis longtemps, les provocations organisées à l'encontre des chasseurs ou du monde agricole ont pour objectif de leur imposer une évolution législative restrictive. Le summum de ces attaques contre la ruralité fut atteint en janvier 2016, quand un commando parisien dirigé par Alain Bougrain Dubourg pénétra dans une ferme landaise pour détruire des pièges à passereaux autorisés par la loi, sous l'objectif complaisant des caméras. Une agression qui mit en lumière l'opposition entre deux mondes qui ne se comprennent plus et se respectent à peine : le rural et l'urbain.

En octobre 2015, février et mars 2016, l'association L214, qui milite pour l'abolition de l'élevage, de la pêche et de la chasse, dénonça les abus constatés dans trois abattoirs français, puis, en mai 2016, dans un élevage de poules pondeuses. **Sa conclusion fut qu'il fallait interdire la consommation de viande pour mettre un terme à ces situations, mettant ainsi en lumière le véritable objectif du mouvement végétarien**, qui le revendiqua lors de marches organisées début juin 2016 dans diverses capitales dont Paris.

En janvier 2016, la députée écologiste Florence Abeille, auteure de diverses propositions de loi d'inspiration animaliste dont une visait à priver les aficionados de leur autorité parentale en interdisant l'entrée des mineurs aux arènes (une demande similaire du Parti des Animaux et de la Nature, du Parti Écologiste les Verts et du Bloc des Gauches fut rejetée par le Parlement portugais en juin 2016), organisa à l'Assemblée Nationale une opération de communication autour de Pamela Anderson pour exiger l'interdiction du foie gras. Soutenaient l'opération, la Fondation Brigitte Bardot, mise en cause lors de troubles à l'ordre public devant diverses arènes, et Paul Watson, le «Pirate des Océans», champion de l'écologie profonde, contre lequel un mandat d'arrêt international court depuis 2010 pour ses agressions contre des navires de pêche.

En juin 2015, la campagne de trois associations françaises provoqua l'interdiction du «taureau à la corde» d'Eyragues en Provence. En Espagne, les violences orchestrées à Torde-sillas par le PACMA, soutenu plus récemment par PODEMOS, ont abouti en juin 2016 à l'interdiction par le PARTIDO POPULAR du Toro de la Vega –une tradition cinq fois centenaire comparable à la chasse à courre au renard anglais, au moment où le parti anti système proclamait «Madrid Capitale Animal» et se livrait à un grossier exercice de négationnisme en déclarant que Goya était anti taurin. Le prochain objectif du PACMA est la chasse avec lévriers.

Le 23 avril 2016, Andrés Calamaro dénonça ces dérives dans une tribune intitulée « le Reich Animaliste », publiée par le quotidien madrilène ABC, tandis que le 4 juin suivant, le philosophe Fernando Savater enfonça le clou dans El País : « À côté des barbares qui traitent les humains comme des bêtes, ont surgi ceux qui considèrent les animaux comme des humains... ».

L'exception culturelle comme variable d'ajustement

À peine notre colloque annoncé, j'ai personnellement reçu des menaces de mort provenant des USA.

Quelques jours plus tard, à Paris, Place de la République, le groupe « 269 Life France » a organisé un happening au cours duquel diverses personnes dénudées ont été marquées au fer rouge pour exiger la libération «des animaux emprisonnés dans les élevages» et dénoncer l'abattage industriel.

Pour sa part, le Conseil National de l'Ordre Vétérinaire, a réprimandé en septembre ceux de ses adhérents qui assurent le suivi sanitaire des toros de corridas, créant un dangereux précédent pour l'ensemble de la profession : car que pourra-t-il répondre quand des associations lui deman-

deront de rendre un avis sur les vétérinaires chasseurs, sur les pêcheurs, sur ceux qui soignent les meutes de chiens de chasse, ceux qui assurent le suivi des filières industrielles aviaires, porcines ou autres, voire ceux qui possèdent des oiseaux exotiques en cage ?

La liberté d'expression étant un droit constitutionnel indiscutable, on ne saurait bien sûr contester à quiconque celui de proposer une évolution de la législation sur la question animale, à partir de l'adoption en 2014 de l'amendement Glavany. **En revanche, une humanisation excessive de l'animal qui aurait pour effet de porter atteinte à d'autres libertés fondamentales appelle une réponse de la part de l'immense majorité des citoyens qui place les droits universels de l'homme au-dessus de ceux que certains sont tentés de concéder aux animaux.**

Le danger est réel : l'objectif du mouvement végétarien est de mettre un terme à toute utilisation de l'animal par l'homme, ceux de compagnie inclus. Diverses propositions de lois furent présentées dans ce sens depuis quelques années en France, dont le contenu fut développé lors des colloques "Animal éthique", organisé au Sénat en 2014, puis "Animal politique" à l'Assemblée Nationale en juin dernier, et dont l'intitulé faisait abstraction de l'homme qui se retrouvait de fait sur le banc des accusés. Face à cette idéologie antispéciste qui a su convaincre les partis écologistes de sa pertinence -ce qui entre ouvre la porte à une éventuelle politisation de ce débat, avec le risque, vérifié en Espagne, d'un traitement démagogique et superficiel de questions fondamentales-, il est indispensable de permettre aux secteurs d'activités menacés de faire entendre leur voix : car en attaquant les chasses traditionnelles, le gavage, les cirques, l'élevage, les courses landaise et camarguaises ou la corrida, **ce que l'on vise, est ni plus ni moins que le remplacement de la civilisation humaniste fondée sur l'anthropocentrisme, par un nouvel ordre moral au biocentrisme revendiqué.**

Pour éviter ce conflit de civilisation extrêmement clivant qui accentuerait l'éloignement de la société urbaine de ses racines rurales, entraînerait des dommages incalculables pour l'économie et la diversité culturelle, favoriserait l'appauvrissement de la biodiversité et bouleverserait le quotidien de tous les citoyens français, la seule option de bon sens consiste à conforter la culture dans son rôle de variable d'ajustement, tel que le prévoient les lois républicaines et les traités européens. L'objet de ce colloque est d'affirmer cette nécessité dans un souci d'apaisement. Je vous remercie de votre attention».



Jean-Pierre DIGARD
directeur de recherche émérite
au CNRS, membre de
l'Académie d'Agriculture

LES ANIMAUX DANS LE CODE CIVIL : *Entre «meubles» et «personnes»*



«Le sujet de cet exposé présente toutes les apparences de l'infinitésimal, mais il va permettre de situer le contexte dans lequel s'inscrit cette journée de réflexion. De quoi s'agit-il ? Sous la pression d'associations de protection des animaux et sur proposition du député PS Jean GLAVANY, ancien ministre de l'Agriculture, l'Assemblée nationale a, le 28 janvier 2015, adopté en seconde lecture (après son rejet par le Sénat), un amendement du Code civil pour y insérer, avant le titre Ier (« De la distinction des biens ») du livre II (« Des biens et des différentes modifications de la propriété »), un article 515-14 ainsi rédigé : «Les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité. Sous réserve des lois qui les protègent, les animaux sont soumis au régime des biens». **Malgré une apparence laconique et anodine, cet article de 24 mots peut en réalité s'avérer lourd de conséquences,** et il est en tout cas riche d'enseignements sur les modalités du travail parlementaire, sur les méthodes et les objectifs des mouvements animalistes, ainsi que sur les réponses qui leur ont été et qui devraient leur être apportées. Tels sont les quatre aspects que je me propose d'examiner ici.

I. La portée de l'amendement

Rappelons que le Code civil, qui constitue le socle du Droit français pour tout ce qui concerne les affaires commerciales et patrimoniales, distingue deux catégories : les personnes et les biens. Les animaux n'étant pas des personnes, sont donc des biens, plus précisément des «biens meubles» puisqu'à la différence des biens immobiliers, ils peuvent se déplacer ou être déplacés.

L'amendement stipulant que «les animaux sont soumis au régime des biens», rien ne change à première vue. Certaines associations protectionnistes ont d'ailleurs immédiatement protesté contre ce qu'elles ont jugé être une modification purement symbolique. Telle fut notamment la réaction de la députée écologiste Laurence Abeille : ayant qualifié l'amendement de « texte cosmétique », elle déposa contre lui plusieurs propositions d'amendements complémentaires ; ces propositions ayant été rejetées, elle annonça le dépôt prochain d'une proposition de loi plus large sur le même sujet. En réalité, **l'introduction d'une catégorie «animaux» dans ce pilier du Droit français constitue une innovation et un symbole fort, très inquiétants pour l'avenir de nombre d'activités en rapport avec des animaux.**

Jean Glavany a d'ailleurs lui-même précisé au cours des débats que l'amendement représentait **«un pied mis dans la porte pour l'empêcher de se refermer»**. On ne saurait inviter plus clairement les animalistes à ne pas en rester là ; et il est prévisible qu'ils ne s'en priveront pas.

Ils le feront d'autant plus aisément que l'amendement en question comporte des imprécisions, peut-être intentionnelles, que le législateur sera tôt ou tard appelé à lever. En effet, que faut-il entendre par «les animaux» ? S'agit-il des seuls animaux domestiques ? Les animaux sauvages ou les invertébrés, par exemple, sont-ils aussi concernés, ou bien doit-on considérer qu'ils ne sont pas «des êtres vivants doués de sensibilité» ? Etc...

Comme on pouvait s'y attendre, le zèle animaliste n'a pas tardé à se manifester. Dès le 10 juin 2014, la députée PS Geneviève GAILLARD, présidente du groupe d'étude sur les animaux à l'Assemblée nationale, a déposé une proposition d'amendement pour qu'il soit précisé que les animaux sauvages sont eux aussi reconnus dans le Code civil comme «des êtres vivants doués de sensibilité». « Je veux faire en sorte que, dans cette proposition de loi, les animaux ne soient plus considérés comme des biens meubles, mais aussi étendre la reconnaissance d'êtres sensibles aux animaux sauvages », a-t-elle déclaré lors d'une conférence de presse à l'Assemblée. «Nous avons aussi voulu rassurer les chasseurs à travers cette proposition de loi [...] la chasse est reconnue comme un fait sociétal et nous ne voulons pas qu'ils croient que leur activité de chasse sera arrêtée. Par contre, comme la société évolue, les pratiques de chasse peuvent évoluer», a-t-elle estimé. L'initiative de l'élue socialiste a suscité maintes déclarations qui en disent long sur les intentions des animalistes : en exiger toujours plus. Ainsi, pour Christophe MARIE, porte-parole de la Fondation Brigitte Bardot, «l'amendement GLAVANY se limite à sortir les animaux des biens meubles», tandis que le groupe d'étude de Geneviève GAILLARD «donne la possibilité d'attaquer pour actes de cruauté aussi commis sur les animaux sauvages». De son côté, Réha HUTIN, présidente de 30 Millions d'Amis, s'est félicitée «que le débat au sein du Parlement se poursuive», jugeant «nécessaire d'aller au bout de ce processus ». «Il s'agit d'une rare opportunité qu'il ne faut pas laisser passer. En effet, a-t-elle regretté, cela fait des années que la question de l'évolution du statut juridique de l'animal est soulevée mais sans traduction législative concrète» (AFP).

Ces attaques constituent sans aucun doute les premières manifestations d'une guérilla législative et jurisprudentielle qui risque de durer des années et dont les cibles, aujourd'hui la chasse, la corrida, l'abattage rituel et l'expérimentation animale à des fins de recherche biomédicale, pourraient être demain rien moins que le droit d'appropriation et d'utilisation des animaux domestiques et de leurs produits, avec les conséquences économiques et sociales que l'on imagine, notamment pour les éleveurs. En effet, si l'amendement confirme que «les animaux sont soumis au régime des biens», il ajoute que c'est «sous réserve des lois qui les protègent».

On peut donc s'étonner que l'amendement en question ait été adopté au titre d'une «loi relative à la modernisation et à la simplification du droit» alors que, dans le domaine considéré, il ne fait, comme on vient de le voir, que compliquer les problèmes.

Sachant par ailleurs que toute réforme du Code civil était réputée devoir être justifiée par un motif sérieux, on ne peut pas non plus manquer de se demander à quel trouble de l'ordre public ou dysfonctionnement social majeur l'amendement Glavany entend remédier. Sans aller jusqu'à voir en lui une nouvelle manifestation de l'incontinence législative française dénoncée par certains, on ne peut s'empêcher de relever dans son adoption un empressément inhabituel.

II. Le travail parlementaire

Sans doute n'est-il pas inutile, à ce stade de la réflexion, de rappeler, par un bref retour en arrière, les circonstances qui ont conduit à cette «affaire» des animaux et du Code civil. Jean GLAVANY, qui fut ministre de l'Agriculture de 1998 à 2002, n'en est pas à son coup d'essai. C'est lui qui fit passer la loi du 9 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux. C'est encore lui qui mit sur les rails la loi du 8 juillet 2003 portant ratification par la France de la convention européenne de 1987 pour la protection des animaux de compagnie, désormais intégrée au Code rural.

L'idée d'une réforme du Code civil en faveur des animaux remonte, elle, à 2005, date à laquelle Suzanne ANTOINE, présidente honoraire de chambre à la Cour d'Appel de Paris et membre du bureau de la Ligue Française des Droits de l'Animal, remit au Garde des Sceaux de l'époque, Dominique PERBEN, un rapport qui préconisait de créer dans le Code, pour y introduire les animaux, soit une catégorie intermédiaire entre les personnes et les biens, soit une catégorie particulière de biens, ce qui vient d'être fait.

L'adoption de l'amendement GLAVANY est en outre l'aboutissement d'une campagne médiatique intense et soigneusement orchestrée, qui se déroula en plusieurs étapes : 1) lancement en 2013 d'une pétition par 30 Millions d'Amis ; 2) publication en décembre 2013 d'un manifeste signé par 24 « intellectuels » plus médiatisés que compétents sur le sujet (un paléo-anthropologue, un astrophysicien, un psychiatre auto-proclamé éthologue, un romancier, un moine bouddhiste, les inévitables philosophes, dont certains en contradiction flagrante avec leurs écrits antérieurs...); 3) et enfin, tenue, dans ce même palais du Luxembourg, d'un colloque intitulé «Nous et l'animal» (mot dont l'emploi au singulier est symptomatique d'une profonde méconnaissance de la question puisqu'il existe une dizaine de

millions d'espèces animales...) organisé par le «think tank» (groupe de réflexion) Écolo-Éthik de Chantal JOUANO (UDI), avec la participation de quelques-uns des signataires du manifeste, auxquels s'ajoutèrent des personnalités, toutes moins compétentes les unes que les autres en matière d'animaux, telles que Laurence PARISOT, ancienne présidente du MEDEF, et Louis SCHWEITZER, ancien PDG de Renault...

Last but not least, l'adoption de l'amendement GLAVANY, à l'initiative de parlementaires appartenant à la majorité présidentielle, est intervenue après que le président de la République lui-même ait tenu publiquement en février 2014, à la veille de l'ouverture du Salon international de l'Agriculture à Paris, des propos apaisants confirmant qu'une modification du Code civil n'était pas à l'ordre du jour puisque, précisa-t-il, le Droit français comporte déjà toutes les dispositions utiles à la protection des animaux...

Entendons-nous bien : toutes les personnalités qui viennent d'être citées sont évidemment libres d'exprimer des opinions; mais il ne s'agit que d'opinions. Or une dérive médiatique fait que, dès lors qu'une personne a acquis une renommée dans un domaine particulier, elle est sollicitée pour donner son avis sur des sujets où, précisément, son avis n'est rien d'autre qu'une simple opinion, car un spécialiste n'est compétent que dans sa spécialité, et il est public pour le reste. Or de cela, les députés semblent n'avoir pas conscience. Pire encore, ils accordent plus d'attention aux pétitionnaires et aux lobbyistes qu'aux scientifiques et aux éleveurs dont ils se sont bien gardé de consulter les organisations professionnelles il est vrai que les éleveurs ne représentent plus que 1 % de la population française et, donc, un poids électoral négligeable... Au total, après avoir suivi l'intégralité des débats parlementaires ayant conduit à l'adoption de l'amendement Glavany débats où, soit dit en passant, on a entendu des élus EELV, PS et UMP développer les mêmes arguments, montrant que les divisions sur ce sujet ne recoupent pas les clivages politiques, l'anthropologue spécialiste des relations humains-animaux que je suis ne peut se départir d'un doute : **tous les projets de loi sont-ils examinés avec autant de légèreté, de crédulité et d'indifférence aux conséquences que celui-là ? Sinon, pourquoi l'amendement GLAVANY aurait-il fait exception ?**

III. Les méthodes et les objectifs des animalistes

Outre les incohérences politiques, dont, hélas, le Code civil n'est pas seul à pâtir, les péripéties qui viennent d'être rappelées soulignent ce qu'il faut bien considérer comme des dysfonctionnements de notre système socio-politique. L'un d'eux, et non des moindres, tient au décalage qui s'observe entre la stratégie grossièrement manipulatrice de l'opinion publique et des médias par les mouvements animalistes, et l'audience dont ceux-ci bénéficient auprès des politiques et des décideurs. Cette manipulation est rendue possible par les changements intervenus en Occident depuis un demi-siècle dans les relations humains-animaux.

Le changement le plus visible est une bipolarisation croissante entre, d'une part, les animaux de rente, dont le sort, comme celui de leurs éleveurs, s'est considérablement dégradé, et d'autre part, les animaux de compagnie, à l'inverse de plus en plus survalorisés et surprotégés .L'évolution de la place et du statut des animaux de rente s'explique par le contexte de l'après-guerre, dominé par la nécessité de reconstruire l'économie du pays. Dans ce contexte, l'élevage

traditionnel, familial et polyvalent de la France des années 1950 s'est peu à peu concentré (les éleveurs représentent aujourd'hui, on l'a vu, moins de 1 % de la population française), il s'est intensifié (avec multiplication des élevages «hors sol» et/ou « en batterie ») et spécialisé (avec formation de «filiales» distinctes bovins à viande/bovins laitiers, poulets de chair/poules pondeuses, etc.). Ces changements ont évidemment affecté les rapports que les éleveurs entretiennent avec les animaux d'élevage, rapports qui sont devenus plus impersonnels, au point, parfois, d'entraîner du stress, tant chez les éleveurs que chez les animaux, soumis les uns comme les autres aux contraintes de la productivité et de la concurrence à l'échelle mondiale. Durant la même période, la situation des animaux de compagnie a connu, elle, deux évolutions concomitantes. D'abord une évolution quantitative : en France, leur nombre a doublé, passant de 30 millions en 1960 à 60 millions en 2010, comme a augmenté le nombre des foyers (aujourd'hui 53 %) qui possèdent des animaux de compagnie. Ensuite et surtout, une évolution qualitative, sous la forme d'un statut culturel profondément modifié : désormais omniprésents, les animaux de compagnie sont «aimés» avec ostentation; de plus en plus anthropomorphisés (perçus et traités comme des humains), ils sont considérés comme des membres de la famille. À ce titre, ils font l'objet de toutes les attentions : rien n'est trop beau ni trop cher pour eux (la part du budget des familles qui leur est consacré est égale à celle des transports en commun, avion et bateau compris, et le chiffre d'affaire de la filière correspondante représente en France plus de 4 milliards d'euros). Ces évolutions se sont produites dans une population française en majorité urbanisée ou «rurbanisée», en tout cas coupée de ses racines paysannes et de la culture animalière correspondante. Ce nouveau contexte socio-culturel a favorisé la diffusion du phénomène « animal de compagnie » et son émergence en tant que modèle culturel hégémonique et invasif, dans la mesure où il tend à englober d'autres catégories d'animaux (d'où la confusion fréquente entre «animaux de compagnie» et «animaux domestiques») : 1) des animaux domestiques autrefois marginaux (furets, lapins et porcs nains), animaux commensaux (rats, souris) ou exotiques (batraciens, lézards et serpents divers, mygales) qu'une mode récente a promu au rang de NAC (nouveaux animaux de compagnie); 2) le cheval, animal au statut traditionnellement agricole, mais qui, depuis qu'il a quitté la sphère de l'utilitaire pour celle des loisirs, est devenu l'animal préféré des Français après le chat et le chien, et qui voit son statut tendre vers celui de l'animal de compagnie, avec les risques que cette promotion (si c'en est une) fait peser sur l'utilisation et, donc, sur l'avenir de l'espèce équine; il faut savoir en effet que la diffusion du modèle de l'animal de compagnie, dont la caractéristique universelle est de ne servir à rien d'autre qu'à la compagnie de son maître, entraîne la diffusion simultanée dans l'opinion publique d'un idéal de non-utilisation des animaux (cf. le scandale suscité par la découverte en 2013 de viande de cheval, pourtant dénuée de tout risque sanitaire, dans des préparations culinaires prétendues en bœuf, alors que la découverte quelques mois plus tard de viande de mouton, elle à risque sanitaire, passa inaperçue) ; 3) la faune sauvage elle-même, qui occupe aujourd'hui dans l'imaginaire collectif occidental une position symétrique et inverse de celle des animaux de compagnie : symétrique parce que les deux catégories d'animaux jouissent toutes les deux d'un statut culturel élevé et qu'elles partagent

la même «inutilité» (par définition, les animaux sauvages ne font l'objet d'aucune exploitation à des fins utilitaires, industrielles ou commerciales, les chasseurs eux-mêmes ne comptant plus sur le gibier pour se nourrir); position inverse parce que, à la différence des animaux de compagnie qui représentent le summum de l'anthropomorphisation et sont appréciés précisément pour cette proximité, les animaux sauvages doivent leur aura au sentiment (en partie illusoire) qu'ils sont «indemnes» de toute action humaine, qu'ils ne sont pas «contaminés» par l'Homme, ce dernier étant perçu par le manichéisme écologiste moderne comme l'incarnation de la malveillance.

Enfin, bien qu'elle ne date pas d'hier –son origine remonte aux «amis des bêtes» de l'an X (1799), puis à la fondation de la Société Protectrice des Animaux (SPA) en 1845 et à l'adoption de la loi Grammont contre les mauvais traitements aux animaux domestiques en 1850, l'idée «animalitaire», de militer pour la défense des animaux comme d'autres, les «humanitaires», en faveur des humains, a connu elle aussi une mutation spectaculaire dans la seconde moitié du XX^e siècle. Sa radicalisation actuelle résulte d'un glissement progressif de l'animalitaire à l'animalisme, de la notion de «protection animale» conçue comme un devoir de compassion de l'homme, à la notion de «droits de l'animal» ou, selon les courants, à celle de «libération animale» au nom de l'«antisécisme». Autre nouveauté : la cause animaliste est désormais défendue et promue auprès des autorités nationales et internationales par un lobbying à l'anglo-saxonne, extrêmement puissant, riche et organisé, ainsi, sur le terrain, que par l'activisme de groupuscules radicaux, parfois violents. **Dans le contexte social et culturel désormais majoritairement urbain, la stratégie du lobby animaliste consiste à se présenter comme le porte-parole d'une «majorité silencieuse» à qui elle fait dire à peu près n'importe quoi et qui ne dément pas puisqu'elle est mal informée et qu'au fond, rien de tout cela ne fait partie de ses priorités qui sont l'emploi, le pouvoir d'achat, le logement, la santé, la sécurité, etc.** Faute, donc, de démenti et a fortiori de résistance, les sensibilités animalistes se sont peu à peu érigées en une sorte de «politiquement correct». En réalité, peu de consommateurs se montrent prêts à payer plus cher des produits d'animaux élevés autrement et il n'existe aucune preuve sérieuse de l'existence d'une «demande sociale» prioritaire d'amélioration du sort des animaux d'élevage. **Cette prétendue «demande sociale» n'est en définitive rien d'autre qu'une fiction, construite par les mouvements animalistes eux-mêmes, au moyen d'événements montés de toutes pièces (comme cette «Déclaration universelle des droits de l'animal» de 1978, «adoptée» non pas solennellement à l'UNESCO, mais à la sauvette, dans le hall du siège de cette organisation à Paris), de sondages bricolés, d'utilisation de faux experts et de falsifications éhontées («biens meubles», c'est-à-dire mobiles, du Code civil sciemment confondus avec des «meubles», tables ou chaises) ; mise en avant des 98 % d'ADN identique entre l'homme et le chimpanzé, en «oubliant» les 2% et les quelques centaines de gènes codants qui font toute la différence, mais aussi, pourquoi pas, les 46 ou 47% de gènes communs avec les carottes ou les artichauts).**

Telles sont les voies par lesquelles une infime minorité d'animalistes (voir les sondages du CRÉDOC) tente d'imposer ses vues à la majorité, en même temps qu'à entraîner, à force de surenchère, leurs propres partisans dans **un engrenage du « toujours plus » qui pousse les végétariens à devenir végétaliens puis véganiens, et l'antispécisme à mettre en accusation et à diaboliser l'Homme, et à se muer ainsi en un spécisme antihumain.** De sorte qu'après l'introduction des animaux dans le Code civil, on peut se demander quelle sera la prochaine étape : **la libération des animaux réclamée par le philosophe australien Peter Singer, leur admission parmi nous en tant que concitoyens prônée par deux philosophes canadiens, Sue Donaldson et Will Kymlicka ?**

IV. Les réactions des milieux concernés

1. Le piège du « bien-être animal » (BEA)

Un autre aspect préoccupant de l'« affaire » tient à la relative atonie montrée à son propos par les milieux de l'élevage et les organisations représentatives des agriculteurs. Ainsi, faute d'avoir pu l'éviter, certains dirigeants agricoles considèrent l'amendement GLAVANY comme un « moindre mal » au regard de l'alternative que proposait le rapport ANTOINE. De leur côté, la FNSEA et les Jeunes Agriculteurs se sont contentés de protester contre ce qu'ils ont interprété comme une remise en cause, par l'amendement, du savoir-faire des éleveurs en matière de BEA, notion dont le moins que l'on puisse dire est qu'elle apparaît peu crédible au yeux du public dans un contexte où celui-ci se trouve régulièrement abreuvé, par les mouvements animalistes, complaisamment relayés par les médias, de toutes les images les plus révoltantes qui peuvent se trouver sur l'élevage, le transport et l'abattage des animaux.

L'histoire du BEA montre que le succès de cette notion résulte en grande partie de la pression que les mouvements animalistes anglo-saxons ont exercée sur des institutions à vocation agronomique ou agricole fragilisées ou en tout cas inquiétées par des accusations de productivisme contre-nature : par souci de « communication » externe, à des fins de restauration de leur « image », celles-ci se lancèrent, à partir des années 1970, dans la recherche sur le BEA et sa promotion.

Or, trente ans de recherche plus tard, la notion de BEA (traduction au demeurant erronée de l'anglais « animal welfare ») reste éminemment floue. Elle est de fait confondue avec des critères de confort et de santé des animaux cf. la règle des « cinq libertés » (plutôt « besoin » !) : 1) absence de faim et de soif, 2) absence d'inconfort physique, 3) absence de douleur, de blessure et de maladie, 4) possibilité d'exprimer les comportements « normaux » de l'espèce (comportements que, soit dit en passant, l'action domesticate n'a eu de cesse de chercher à inhiber ou à instrumentaliser), 5) absence de peur et de stress; mais s'agissant de leur BE véritable, on ne saura jamais en quoi il consiste, sauf à devenir nous-mêmes porc, bœuf ou cheval. Qui plus est, s'agissant de cette dernière espèce (que je connais bien), on ne saura jamais si le BE d'un PS est identique à celui d'un camargue, d'un percheron ou d'un shetland, ni même, à l'intérieur d'une même race, celui de tel cheval en particulier à celui de tel autre.

Le concept de BEA reste également entaché d'anthropomorphisme (certains travaux parlent du « bonheur », de la « joie de vivre » ou de l'« optimisme » des animaux), échappe à toute définition scientifique incontestable (en raison notamment des différences entre les espèces)

et est par conséquent instrumentalisable à des fins extra-scientifiques. Si le BEA correspond à un bon état de santé des animaux, cette notion n'est pas nouvelle : les éleveurs parlent d'animaux « en état » et aucun d'eux (sauf incompetence avérée ou très grande détresse économique et/ou psychologique) ne serait assez inconséquent pour mettre sur le marché des animaux pas « en état », qu'il risquerait de mal ou de ne pas vendre ! Si c'est plus ou autre chose, comment pourrait-on savoir ce qu'est exactement le BEA (cf. les débats sur les distinctions entre nociception, douleur et souffrance) quand les spécialistes de la santé humaine eux-mêmes préfèrent parler de « bien-traitance » des enfants, des personnes âgées dépendantes et des malades dans les structures d'accueil correspondantes ? Cette notion de bien-traitance, qui se réfère à l'action exercée, complétée le cas échéant par une « évaluation des conditions de vie », paraît en effet infiniment préférable à celle de BE, qui se rapporte aux effets présumés produits par l'action en question. Comment, aussi, ne pas voir, comme l'a souligné il y a quelques années le vétérinaire Robert DANTZER, l'un des pionniers de la recherche sur le BEA, qu'« **une insistance trop exclusive sur le bien-être animal risque de compromettre le bien-être de l'éleveur.** Celui-ci a tendance à être systématiquement ignoré dans les débats sur le bien-être animal, alors que son attitude vis-à-vis des animaux est capitale. » ?

De plus, peut-on sans inconscience voire cynisme parler du « bien-être » d'animaux qui sont élevés pour être tués et mangés, et se préoccuper d'élaborer pour eux, par exemple en vue de labels de qualité de viande, des critères de satiété, de durée de sommeil, de confort, etc., qui sont inconnus d'une grande partie de l'humanité ? Et n'y a-t-il pas quelque hypocrisie, ou même imposture, à présenter le BEA comme un « juste milieu » en matière de traitement des animaux, alors que, comme l'a montré un chercheur de l'INRA, ce concept est l'une des armes utilisées par les agricultures du Nord, anglo-saxonnes notamment, dans la guerre commerciale qu'elles livrent à celles du Sud, que l'on sait hors d'état de se plier à des normes trop contraignantes ? En définitive, écrit Jocelyne PORCHER, que l'on ne saurait soupçonner d'indifférence aux sorts des animaux, **le BEA n'aura servi qu'à une chose : apporter de l'eau au moulin de la tendance radicale de la « libération animale ».** Sur ce point, Jocelyne PORCHER montre que l'injonction du philosophe Peter SINGER n'est rien d'autre qu'une « illusion », un cache-misère qui « sert les intérêts de l'agro-alimentaire industriel et agit contre l'intérêt premier des animaux, qui est d'exister ». **Et si les « libérateurs » agitent ainsi cette fausse espérance, c'est « précisément parce qu'ils n'aiment pas les animaux » et que seul le point de vue éthique théorique les intéresse** (cf. l'« éthique de conviction » que Max WEBER opposait à l'« éthique de responsabilité »). Face à cette revendication de « libération animale », Jocelyne PORCHER se dit inquiète : « Je ne suis pas sûre que, sans les animaux, les humains resteront des êtres humains. [...] Cette pseudo-libération est au contraire la porte ouverte à l'aliénation, à la prise du pouvoir de l'industrie du vivant sur nos vies [...], un retour à la jungle et à la guerre contre les bêtes », dont le stade ultime des productions animales sera la fausse viande fabriquée in vitro. De fait, on sait déjà qu'une organisation animaliste, la Human Society of the United States, ne voyant pas d'autre remède à la souffrance animale que la fin de la consommation

humaine de viande, a commencé à investir dans la fabrication de viande de synthèse. **Pour les animalistes américains, le BEA est d'ores et déjà devenu un business !**

2. Que faire ?

Les éleveurs français feraient donc bien d'y regarder à deux fois avant de tomber dans le piège qui consiste à s'approprier le BEA en s'imaginant répondre ainsi à ce que les mouvements animalistes présentent comme des « attentes sociétales ». À cet égard, les établissements publics n'assument pas toujours comme ils devraient les responsabilités particulières qui leur incombent. Un exemple récent : tirant le bilan de vingt années de recherches sur les productions animales, l'INRA conclut que l'évolution du statut de l'animal, dans une société qui a perdu ses racines rurales et a pour unique référence l'animal de compagnie, va forcément « impacter » les pratiques d'élevage ; cette évolution impose donc de construire des concepts de bien-être animal intégrant la santé, d'élaborer de nouveaux systèmes d'élevage, de revoir le rôle de l'animal dans l'expérimentation animale, de construire un dialogue avec la société, etc. Ces propos sont représentatifs de la pusillanimité des instances dirigeantes de certaines filières animales, qui se laissent abuser par le discours animaliste, au point de l'inclure dans une stratégie « marketing » et/ou de « communication ».

Il importe au contraire de rompre avec ce suivisme démagogique et contre-productif. **L'expérience montre en effet que toute concession faite, tout geste accompli dans le sens des animalistes, loin de calmer le jeu, est au contraire considéré par eux comme un gage, comme un précédent sur lequel ils s'appuient et dont ils tirent argument pour soutenir ou introduire de nouvelles revendications.**

Par ailleurs, toujours tout aligner sur les attentes supposées du plus grand nombre, surtout dans des domaines techniques très spécialisés comme les productions animales, revient à tirer tout et tout le monde vers le bas. Il faut au contraire ne pas craindre de dire la vérité, même si elle paraît à certains difficile à entendre : 1) les animaux domestiques, aujourd'hui en Europe occidentale, manquent moins de soins que de débouchés économiquement rentables et durables ; 2) les débouchés sont, pour les animaux domestiques, des produits et des utilisations ; 3) dans des systèmes d'élevage dont, n'en déplaise à Jocelyne PORCHER, l'intensification paraît inéluctable, il ne saurait y avoir d'élevage et d'utilisation des animaux domestiques sans contraintes pour ceux-ci ainsi, d'ailleurs, que pour leurs éleveurs et leurs utilisateurs. Le but à atteindre est donc de diminuer ou de rendre supportables ces contraintes, dans l'intérêt des animaux nous leur devons au moins ce respect, aussi bien que dans celui des humains. **Il faut aussi en finir avec la conception pessimiste et trompeuse de l'Homme comme d'un éternel prédateur, grand destructeur de la biodiversité, que la vulgate écologiste tend à diffuser.** Certes, l'Homme a beaucoup détruit, volontairement (par destruction inconsidérée d'animaux réputés prédateurs ou nuisibles, etc...) ou involontairement (par sa progression démographique même). Mais l'objectivité oblige à reconnaître qu'il a aussi beaucoup protégé (réserves, parcs naturels, etc.) et même produit de la biodiversité (en créant de multiples races d'animaux et variétés de végétaux domestiques).

De même, nous ne devons aucun droit aux animaux en tant qu'individus, sensibles ou non. La seule protection des animaux qui s'impose à nous, car la seule vitale à grande échelle et dans

la longue durée, est celle qui concerne les populations animales, espèces naturelles ou races domestiques, dont la disparition entamerait la biodiversité dont notre avenir commun dépend en partie. À cet égard, **il faut aussi savoir que la sauvegarde de la biodiversité passe par la régulation voire l'éradication de certaines populations animales : espèces invasives, espèces inconsidérément protégées dont la prolifération représente une nuisance (cormoran, loup...).** Elle passe aussi par la boucherie chevaline sans laquelle les races de chevaux de trait seraient condamnées à disparaître à plus ou moins brève échéance. Quant aux éleveurs, leur situation est aujourd'hui devenue difficile, leur travail particulièrement contraignant, leur niveau de vie en baisse. Faire en plus peser sur eux le soupçon de maltraiter leurs animaux est intolérable. Il importe au contraire de les soutenir contre ces attaques et de les aider à effectuer au mieux leur métier : le stress des animaux dans certaines conditions d'élevage est aussi le leur. Par ailleurs, l'Homme n'a nul intérêt à maltraiter des animaux ni à leur imposer des conditions d'élevage préjudiciables à leur santé comme à la santé humaine. Il en va de la survie même de l'élevage et des animaux domestiques.

Il y a donc beaucoup à faire, et le moins que l'on puisse dire est que ce qui est fait ne va pas toujours dans le bon sens. Alors qu'il conviendrait de privilégier les mesures incitatives et l'information du public, ce sont souvent des règlements, lois et dispositions répressives qui sont adoptées, sous une pression animaliste qui actionne des ressorts électoralistes que leur accumulation, leurs redondances et parfois leurs contradictions finissent par rendre incompréhensibles et inapplicables.

Pour conclure

Le mouvement animaliste et ses attaques représentent un péril certain pour les filières animales et pour toutes les activités en rapport avec des animaux, mais aussi pour les céréaliers dont la production est, pour un tiers, destinée à l'alimentation des animaux d'élevage, ainsi que pour l'ensemble des consommateurs. Ce péril n'est pas nouveau, mais il n'a pas été assez pris au sérieux ; quelques voix (dont la mienne) s'étaient bien élevées, mais jugées défaitistes et inutilement alarmistes, elles n'avaient pas été entendues. En outre, les parades envisagées jusqu'à présent se sont révélées insuffisantes, voire contre-productives dans la mesure où toute concession faite aux animalistes est récupérée et instrumentalisée par eux à leur avantage. **Aujourd'hui, avec l'introduction des animaux dans le Code civil, un seuil décisif a été franchi, qui plus est avec une facilité déconcertante.** Les milieux agricoles ont réagi avec une intensité et des arguments qui ne sont pas à la hauteur des enjeux. Quant aux membres de la société civile, ils ont brillé par leur suivisme ou, dans le meilleur des cas, par leur indifférence. **Il est donc grand temps que les uns et les autres prennent conscience que ce qui se joue là déborde largement de la seule question du statut juridique des animaux. Sont aussi en cause le fonctionnement de nos institutions, l'avenir de la production et des territoires du premier pays agricole d'Europe qu'est la France, le mode d'alimentation humaine, ainsi et surtout, on l'aura compris, que l'humanisme hérité des Lumières, dans lequel l'animalisme n'a de cesse d'enfoncer de nouveaux coins.**

DISCUSSION

«L'histoire du bien-être animal est une absurdité totale»

Question de Pierre de BOISGUILBERT
représentant la Société de vénerie

«Le bien-être animal tel qu'il est décrit, est de réduire au maximum, dans la mesure du possible, la souffrance ou le stress dans le cadre de l'utilisation qu'on a de l'animal domestique. Il fait force de loi partout, et personnellement j'y adhère complètement même si je suis chasseur et aficionado. En revanche le droit de l'animal, qui, lui, est une posture philosophique et idéologique décrite par le bio-centrisme ou l'antispécisme, et qui revendique des droits pour les animaux, autrement dit l'égalité par rapport à l'homme, est le danger. Le problème est que les deux sont mélangés. Toutes les organisations internationales aujourd'hui, et notamment au niveau de l'Europe, sont infiltrées, y compris certains ministères parisiens, par des soi-disant tenants du bien-être animal, qui sont en fait des partisans des droits de l'animal. Toutes les ONG animalistes et extrémistes de la protection animale sont financées par les Etats-Unis. Il existe aux Etats-Unis une organisation tentaculaire qui s'appelle HSUS (Human Society of United States) dont le capital social est de 380 millions de dollars et qui en récolte entre 140 et 150 chaque année auprès des héritières de la côte ouest notamment, pour soi-disant s'occuper de refuges pour chiens abandonnés. Or, 80% de leurs dépenses vont au personnel, et ils financent PETA qui est leur bras armé. Donc méfions-nous de l'amalgame entre les deux concepts, car effectivement le bien-être animal conduit trop facilement aux droits de l'animal et si l'on cède sur un point ils gagneront sur le suivant».



Réponse de Jean-Pierre DIGARD

«Vous avez raison de citer le nom de la Human Society pour qui la lutte pour les droits de animaux est devenu un business, puisqu'ils sont arrivés à la conclusion que la seule manière d'assurer le bien-être ou de réduire la souffrance des animaux, c'est la viande de synthèse. Et ils ont investi des sommes colossales dans la recherche pour la confection de viande de synthèse. Je suis d'accord avec votre distinction sur le bien-être animal et le droit des animaux, mais le bien-être animal, encore une fois, est une catastrophe. Le bien-être animal est défini par la règle des cinq libertés. Premièrement, c'est l'absence de faim et de soif. Deuxièmement l'absence d'inconfort physique. Trois, l'absence de douleur, de blessure et de maladie. Jusqu'à présent on était dans ce que les paysans ont toujours défini comme « des animaux en état ». Quel éleveur serait suffisamment stupide pour amener sur un marché un animal qui ne serait pas en état et serait donc invendable ?

Mais là où cela dérape, c'est avec les deux dernières «libertés». Quatre, la possibilité d'exprimer des comportements normaux de l'espèce. Or ces comportements normaux, soit dit en passant, sont les choses que la domestication depuis des millénaires ne cesse de s'évertuer à modifier ou à contrôler, sinon on ne pourrait ni manipuler un bovin, ni toucher un chien, ni approcher un cheval... Donc ce quatrième critère du bien-être animal est une absurdité totale. Le cinquième critère est l'absence de peur ou de stress. Sur ce point il y a eu des tonnes de littérature, entre le stress, la souffrance, la douleur. Donc, encore une fois, moi je suis de ceux qui refusent, sous prétexte que tout le monde en parle, de gober l'histoire du bien-être animal. Pour moi, c'est une absurdité totale, ça ne veut rien dire. Les animalistes l'utilisent à leur avantage et au détriment des éleveurs et des producteurs utilisateurs d'animaux».





Réponse de Jean-Pierre DIGARD

«Alors vous posez une question qui est très délicate, très difficile, mais je crois que le bien-être de l'éleveur n'est pas seulement économique. Il est aussi dans sa relation avec les animaux. Et plutôt que d'élevage industriel, qui est une notion économique, je préfère parler d'élevage hors-sol ou d'élevage intensif. Et c'est vrai que l'élevage intensif, lorsqu'il est poussé dans le sens de la productivité ou de l'emploi, sans autre considération, entraîne du stress chez les animaux mais aussi chez les éleveurs. Donc ce n'est pas seulement un critère économique, c'est aussi un critère de relation avec l'animal. C'est complexe, vous avez raison, il faut souligner cet aspect-là».

Question de Pierre GUILLARD

«Une question très courte. Dans la définition de l'article de loi du Code civil, pourquoi n'a-t-on pas choisi le terme «organisme vivant» qui correspond au modèle scientifique de ce qui nous entoure ? Parce qu'à partir de ce moment-là, tous les arguments avancés par les animalistes ne seraient pas défendables. Parce que, par exemple, les végétaux sont des organismes vivants. Qu'est-ce qui a motivé ce choix ?».

Réponse de Jean-Pierre DIGARD

«J'avoue que je suis incapable de répondre à cette question. C'est probablement la pression des organisations».



Réaction de Frédéric SAUMADE

«Bonjour et merci Jean-Pierre pour cette intervention brillante. Je suis d'accord avec tout ce que tu as dit mais il y a des choses qui me frappent justement. **La remarque que tu faisais du fait que nous avons un patrimoine génétique commun avec la carotte et l'artichaut me laisse à penser que, finalement, toute la dérive animaliste est une dérive métonymique, c'est à dire qu'on prend une catégorie de contenu dans une catégorie contenant, etc, et cela jusqu'à plus soif, c'est le cas de le dire. Evidemment c'est une dérive du discours scientifique.** Parce qu'à chaque fois, ça s'appuie sur des données scientifiques et par métonymie, ils vont montrer que tout est dans tout, et réciproquement. Et la prochaine étape, c'est l'anti véganisme. C'est évident puisque nous avons 50% de patrimoine commun avec la carotte et l'artichaut, la prochaine étape va être de ne pas faire souffrir les carottes et les artichauts. On arrive à un autre film qu'André VIARD n'a pas cité, où il y a le même Charlton Heston dans le rôle majeur. C'est « Soleil vert » où finalement l'humanité se mange elle-même. La viande de synthèse, c'est pas mal mais c'est un peu ça, c'est un peu «Soleil vert». **L'idéal finalement, c'est un idéal anti humaniste absolu, que même Adolf Hitler n'avait pas pensé, c'est que l'humanité se consomme elle-même pour en finir de faire souffrir les espèces vivantes».**

Question de Pierre GRAMONT

«Vous mettez en balance le bien-être animal avec le bien-être des éleveurs, or le bien-être des éleveurs est économique, que l'élevage soit artisanal ou industriel. J'ai vu l'interview cet été d'un éleveur qui était passé au bio, donc qui avait complètement changé ses méthodes. C'était un éleveur laitier, il vendait son lait plus cher, et du coup devenait rentable. Donc je trouve que ce n'est pas forcément opportun d'opposer systématiquement tout ce qui va pour ce soi-disant bien-être animal, dont je comprends bien que vous êtes contre car la notion est très floue, je suis d'accord. Il n'empêche qu'il faut avoir une analyse un peu fine et concéder le fait qu'il y a eu des régressions, et qu'on peut contrer à ce niveau-là».

Francis WOLFF
Philosophe,
Professeur émérite
à l'Ecole Normale Supérieure,
Écrivain

«L'ANIMAL N'EXISTE PAS, *quelles conséquences pour les hommes ?*»



«Merci aux organisateurs de leur invitation. **Je parlerai aussi plus généralement peut-être de l'opposition entre animalisme et humanisme.** Il n'a échappé à personne, on l'a rappelé plusieurs fois, que l'animal est à la mode. Cette mode a, comme toujours, les mêmes étapes. C'est une mode qui commence aux Etats-Unis, sur les campus américains, qui met une dizaine d'années à être importée dans les revues universitaires françaises et qui met encore quelques années avant de devenir l'objet de la grande presse et de la médiatisation pour le grand public. Et au fond, au bout du compte, ça se résume à une dénonciation militante : l'homme est le bourreau dont l'animal est la victime. Alors ce déferlement animaliste, on a évoqué déjà plusieurs fois ses causes sociologiques bien connues : la croissance de l'urbanisation qui a fait perdre aux populations tout contact avec les bêtes sauvages ou domestiques. Côté sauvage, c'est leur disparition totale ou quasi totale des paysages, et côté domestique, la disparition progressive des bêtes au travail, en ville, aux champs ou autour de la maison. Et à la place de ces deux faunes traditionnelles, se sont imposés aux yeux des opinions publiques l'opposition plus marquée que jamais entre deux autres faunes, les seules auxquelles les populations des grandes villes ont affaire, les premières à la télévision, les secondes sur les canapés du salon. **D'un côté, ce que l'on voit à la télé, c'est un sous-prolétariat de marchandises destinées à la consommation humaine, notamment porc, veau et poulet, réduites à de vulgaires machines à produire de la viande et des déjections. D'un autre côté, face à ce sous-prolétariat réifié, prolifère autre fruit de la modernité, la faune aristocrate des animaux de compagnie hyperchoyés et personnifiés dont l'alimentation et les déjections sont devenues un problème central dans l'économie de nos grandes villes.** Alors l'animal n'est donc plus dans l'imaginaire contemporain ce qu'il était dans l'imaginaire classique ou traditionnel. Il a cessé d'être un objet de frayeur, de convoitise, de sacrifice, de culte, d'admiration, de rivalité, de collaboration dans le travail, d'hostilité dans la lutte des espèces : c'est la victime des élevages productivistes ou c'est le membre de la famille. Nos contemporains ont oublié la lutte ancestrale contre les rats et les loups, dont le sort semble émouvoir davantage l'opinion que celui des éleveurs. Pour la première fois de l'histoire des rapports des hommes et des animaux, nos contemporains n'ont plus affaire qu'à des animaux mascottes qu'ils élèvent pour qu'ils ne fassent rien. Simplement être là, échanger avec leur maître caresses et affection.

L'animalisme est la conséquence de ce prisme affectif qui implique un appauvrissement des affects qui nous liaient à la diversité des espèces. Ça ce sont les causes sociologiques bien connues, immédiates. J'y vois personnellement un symptôme plus général. Je m'appuierai sur la quasi concomitance, comme symptomatique, de deux faits médiatiques qui ont provoqué, à peu près en même temps, récemment des réactions opposées. Les vidéos des abattoirs mises en ligne périodiquement par l'association L214, relayées par les médias, ont provoqué une indignation unanime. : **comment peut-on, à l'abri des regards, traiter les animaux comme des choses, s'est-on demandé. Par contraste, on n'a pas remarqué la même unanimité quand au vu de tous on traitait des êtres humains comme des animaux. Je pense aux réfugiés.**

Je me suis donc demandé pourquoi l'unanimité de la réprobation était si facile dans le cas des bêtes réduites à des objets et si difficile dans le cas des êtres humains réduits à des bêtes. Peut-être au fait que dans un cas, il paraît facile de désigner la victime, l'animal en général, donc de trouver le coupable, l'homme en général, tandis que dans l'autre cas, tout le monde s'estime plus ou moins victime, les populations d'accueil s'estiment aussi victimes que les réfugiés le sont. Mais j'y vois aussi une cause plus profonde que je résumerai ainsi; contrairement aux apparences, le progrès de l'animalisme est un signe de l'affaiblissement de l'humanisme. Il y a en effet deux façons de comprendre la brusque mobilisation actuelle en faveur des animaux et les bruyantes campagnes contre l'élevage, en faveur de l'antispécisme, du végétarisme et de la vie végétale. L'interprétation dominante, celle qui est véhiculée par la plupart des médias, on peut en faire la liste, consiste à y voir une espèce d'exacerbation de notre sensibilité contemporaine compassionnelle et corrélativement un élargissement de notre communauté morale. Autrement dit, humanistes, nous n'étions sensibles qu'à la souffrance humaine, et l'humanité définissait les frontières de la moralité, nous ne devions pas faire à autrui ce que nous ne voulions pas qu'il nous fit, mais les progrès des mœurs nous a rendu sensible à toute forme de souffrance, et notre communauté morale s'étend désormais au delà des frontières

de l'humanité, à toute animalité souffrante, autrement dit à tout être sensible. Voilà ce qui est véhiculé, la justification de cette idéologie animaliste. Il y a sans doute du vrai dans cette thèse. En tout cas, c'est la manière dont la population entend ce message et le relaie. Il faut que nous en tenions compte plutôt que de rejeter cela d'un revers de main. Autrement dit c'est le discours de la justification. Est-ce la réalité ? Je ne le pense pas. Mais il faut tenir compte aussi du discours de la justification. D'abord il faut le rappeler, une fois de plus, **la sensibilité à la souffrance animale peut être totalement sourde à la souffrance humaine et plus encore étrangère à l'universalisme humanisme**. Comme on sait, je vais le rappeler une fois de plus, la grande législation relative aux droits des animaux a été faite par l'Allemagne nazie (loi sur l'abattage des animaux du 21 avril 1933, loi fondamentale de protection des animaux du 24 novembre 1933, loi entravant la chasse du 19 janvier 1934, et dans un décret du 17 août 1933, Goering déclarait (ça ne manque pas de saveur, si je puis dire) : « Je vais envoyer dans des camps de concentration ceux qui pensent encore qu'ils peuvent continuer à traiter les animaux comme une propriété inanimée ». On dira aujourd'hui qu'il ne faut pas faire d'amalgames bien entendu et de «reductio ad hitlerum» comme on dit, que l'animalisme est plutôt d'extrême gauche que d'extrême droite. C'est vrai. Donc je m'en tiendrai à l'évolution récente de la sensibilité morale de nos populations.

Loin de constater un progrès parallèle de l'animalisme et de l'humanisme, on constate plutôt l'inverse. Souvenons-nous : Dans les années 80, c'était le triomphe de l'humanitaire. Création de Médecins du Monde, apologie du monde moral sans frontières politiques, invention du droit d'ingérence, accueil à bras ouverts des boat-people, des réfugiés du monde entier, l'apologie des Droits de l'Homme succédait au rêve de libération révolutionnaire. Cette nouvelle sensibilité humanitaire s'accompagnait-elle d'une sensibilité animalitaire ? Nullement. Pour prendre un exemple minuscule mais significatif, qui aura des échos pour certains d'entre vous, c'est le moment d'un boom de la corrida en France sans précédents, retransmission en direct sur les chaînes grand public, médiatisation de la feria de Nîmes, à Madrid c'est la movida avec tout son cortège de toros et de toreros. Comparons avec la situation actuelle. La pression anti corrida est devenue plus forte que jamais en France et en Espagne, elle s'est élargie, elle est devenue anti abattoirs, anti élevage, etc... **Jamais la morale animalitaire n'a été aussi répandue et pourtant, rarement depuis l'après-guerre, la défiance anti humanitaire a été aussi forte dans les médias. On moque les droits de l'homme, on défend les droits de l'animal. L'animalisme est le nouveau rêve, au contraire, de libération révolutionnaire.** On constate donc plutôt une corrélation inverse, très récente, entre progrès de l'animalisme et progrès de l'humanisme. Dans les justifications, je le répète, l'animalisme s'appuie sur une prétendue morale, une prétendue nouvelle sensibilité à toute souffrance. Dans la réalité, il va de pair avec une nouvelle insensibilité à la souffrance humaine. Cette grille d'interprétation du déferlement animalisme que je vous propose, je voudrais aller un tout petit peu plus loin en essayant de comprendre comment elle est née du point de vue de l'Histoire, des idées et comment elle est liée au fond à quelque chose de beaucoup plus profond dans tout l'Occident. C'est une de la notion même d'humanité.

Symptôme de la perte de nos frontières naturelles et du fait que la carte, si je puis dire, de nos utopies contemporaines est en train de se redessiner. Nous assistons, depuis le début du XXI^e siècle, à la naissance de nouvelles utopies et à de nouveaux «nous». Des «nous» problématiques. Qui sommes-nous, en effet, nous autres humains ? Je pense qu'il y a une incertitude sur cette réponse. Nous ne pouvons plus, aujourd'hui, nous définir par nos communautés d'appartenance. Identités de races, elles n'existent pas. Identités de cultures, elles sont poreuses. Identités de classes, elles sont devenues insuffisantes. Mais alors qui sommes-nous ? Des êtres humains. Mais de tous côtés on prétend que les frontières de l'humain sont vagues. Pour prendre un exemple très simple, dans l'Antiquité, chez Aristote en particulier, les hommes étaient définis par de grandes oppositions : au dessus d'eux, il y avait les dieux, au dessous d'eux, il y avait les animaux. Ce que les hommes avaient en commun avec les uns les opposait aux autres et ce qui les distinguait des uns les liait aux autres. Les hommes étaient rationnels comme les dieux, ce qui les opposait aux animaux qui ne peuvent pas raisonner mais les hommes étaient mortels comme les animaux, ce qui les opposait aux dieux qui eux sont des vivants immortels. Il y avait donc trois types de vivants : les vivants immortels rationnels, les vivants mortels sans raison et l'homme entre ces deux autres. Voilà qui garantissait clairement la nature humaine, entre deux natures. Parce que nous savions que nous ne sommes ni des hommes, ni des bêtes, ni des dieux, nous savions aussi ce que nous pouvions faire et ne pas faire. Vouloir se grandir jusqu'au ciel des dieux, c'était pêcher par hubris, la démesure de ceux qui veulent outrepasser leurs limites naturelles. Inversement, tendre à s'abaisser jusqu'au niveau des bêtes, abandonner sa faculté rationnelle, c'était chuter dans la bestialité honteuse. Or, parce qu'aujourd'hui nous ne savons plus qui nous sommes nous autres humains, nous nous identifions tantôt à des bêtes, tantôt à des dieux.

Telles sont les deux utopies de notre modernité. La première est assez simple. Je crois que nous avons perdu progressivement notre limite inférieure. Les théories évolutionnistes nous ont appris et nous confirment tous les jours que nous sommes comme les autres espèces vivantes, le fruit de l'évolution naturelle et que ce qui nous différencie des bêtes, ce n'est ni une différence absolue, ni une opposition de nature. Nous avons aussi perdu notre limite supérieure. Nous ne croyons plus que le ciel soit habité par des dieux immortels. Pour une bonne partie de la modernité, le ciel est vide, ce que l'on appelle la sécularisation du monde. Et pour une autre partie de la modernité, parce que Dieu est infini, inconcevable, incompréhensible, il est si élevé et si loin de nous que nous ne pouvons plus nous définir par rapport à lui. Aucune distinction claire et nette ne nous sépare plus des bêtes alors même qu'une distance infinie nous sépare du Divin.

De là, deux grandes utopies qui sont nées parallèlement l'une à l'autre depuis une quinzaine ou une vingtaine d'années et qui ont en commun l'anti humanisme. L'utopie post-humaniste et l'utopie anti spéciste. Incertain sur notre nature, doutant même d'en avoir une, nous rêvons pour l'homme d'un avenir divin ou animal.

Je rappelle en deux minutes ce que c'est que l'**utopie post-humaniste ou transhumaniste**. Les progrès des sciences et des techniques permettront bientôt de développer indéfiniment les capacités physiques, mentales, psychologiques ou morales des êtres humains, le surhomme est pour demain. Un jour, l'homme ne sera plus un animal et il se libérera de son corps grâce à l'intelligence artificielle, et il accèdera à l'immortalité. L'utopie transhumaniste en effet commence par un constat indéniable : depuis le XIX^e siècle, le progrès scientifique et technique, notamment biomédical, a contribué à allonger l'existence et à améliorer les conditions de vie humaine, c'est vrai. Ils en tirent l'idée que la vie est une question de maintenance. Un post-humain n'aura plus besoin d'assurer aucune de ses fonctions animales. La naissance, ce sera la fin de la naissance, grâce aux perspectives ouvertes par le clonage. La maladie, ce sera la fin de la maladie, grâce aux biotechnologies et la nano médecine. La mort, fin de la mort, grâce aux techniques dites d'uploading. Ce ne sont pas des rêveries de songes creux mais des programmes de recherche très sérieux soutenus par des millions de dollars dans la Silicon Valley. L'utopie transhumaniste qui semble concrétiser le vieux rêve de la condition humaine, s'égaliser à des dieux, peut-être en réalité un cauchemar, ce rêve prométhéen de devenir un dieu ou une machine, en niant la mortalité même de l'homme doit être mis en parallèle avec une autre utopie, l'utopie antispéciste. Le rêve d'humilier l'homme pour le punir d'avoir asservi la nature et les autres animaux. Utopie symétrique de la précédente et tout aussi aventureuse. Nous la voyons poindre, on a signalé, dans ces nouveaux mouvements qui se développent dans la jeunesse des grandes villes occidentales, coupée de la réalité de la vie animale, libération en faveur de la vie végétale, mouvements antispécistes.

Comme l'utopie transhumaniste, l'utopie antispéciste commence, elle aussi, par un constat indéniable, sauf que c'est l'inverse. Les antispécistes partaient du fait que depuis le XIX^e siècle, le progrès scientifique et technique, au contraire, a contribué à détériorer l'état de l'environnement naturel et les conditions de la vie animale. Le constat est tout aussi vrai mais ils en tirent la conclusion inverse des transhumanistes. L'avenir de l'homme n'est pas son devenir dieu, c'est au contraire son devenir animal. On veut, dans les deux cas, franchir des frontières naturelles, côté transhumaniste on veut s'affranchir de la frontière homme-machine, plus généralement des barrières qui séparent le naturel de l'artificiel. **Côté antispéciste, on veut s'affranchir de la frontière homme-animal, et plus généralement des barrières qui séparent les espèces. Toutes les espèces se valent et toutes devraient communier comme dans l'harmonie du jardin d'Eden. Mais dans les deux cas, on veut surtout s'affranchir de la communauté humaine et de l'humanisme dont elle est porteuse.**

Pour le transhumanisme, il n'y a pas de communauté morale, et l'homme doit être remplacé par la machine. Allons droit vers le droit des robots, et je ne plaisante pas, on en discute sérieusement en Californie, il y a des projets de loi en ce sens. Et pour l'antispécisme, la communauté morale est au delà de l'humanité et l'homme doit être remplacé par l'animal. Accordons donc des droits aux animaux, vous savez bien que je ne plaisante pas non plus. Alors ces mouvements animalistes radicaux évidemment sont aussi le symptôme de l'écroulement de l'horizon révolutionnaire, de l'effacement des croyances dans le salut commun, de la montée d'une

défiance vis à vis de tout idéal de libération politico-sociale, d'une perte de confiance dans les projets collectifs d'affranchissement, c'est pourquoi les concepts politiques, forgés pour penser naguère l'asservissement des hommes, sont détournés. **On parle donc de libération animale, exactement dans le même sens qu'il y a une quarantaine d'années on parlait de libération de tel ou tel peuple, ou de certaines classes, on parle de l'exploitation des animaux, au sens où l'on parlait hier d'exploitation de l'homme par l'homme, on qualifie certaines formes d'abattage de génocide animal. C'est comme si les animaux étaient désormais aujourd'hui les nouveaux prolétaires du capitalisme productiviste, les derniers martyrs, les seules incontestables victimes.**

Alors je passe sur la question du «wealthérisme» parce qu'en réalité, ce qu'a remarqué Jean-Pierre Digard, c'est que les nouveaux utopistes déclarent que nous ne devons pas seulement aux animaux domestiques des conditions d'existence respectueuses de leurs exigences biologiques, c'est tout simplement que la domestication elle-même, autrement dit la révolution néolithique, a été une sorte de pêché originel de l'humanité. Plus d'élevages, plus d'animaux de compagnie non plus pour les cas extrêmes qu'il faudra donc faire tous piquer pour qu'ils n'aient pas de descendants, ils devraient vivre sans maître. Nous ne mangerons donc plus de viande, de poissons, de crustacés, nous n'aurons plus de Terre Promise, cette terre où coulent le lait et le miel comme dit la Bible, puisque l'un et l'autre viennent de l'exploitation des animaux. Nous serons donc végétaliens mais nous n'userons plus de peaux de bêtes, nous n'userons plus de matière qui provient de la communauté animale, nous serons végétariens. Alors ce qui rapproche cette nouvelle utopie des précédentes, c'est qu'elle se fonde comme toutes les utopies sur l'idée que nous devons former une nouvelle communauté. Une nouvelle communauté d'êtres libres et égaux. Mais ce n'est plus la communauté humaine, c'est la communauté animale. Évidemment, on voit immédiatement que dans cette utopie, la liberté et l'égalité sont en fait devenues folles.

Pour reprendre l'exemple de l'amendement Glavany, prenons un exemple des contradictions sur la notion générale d'animal, voire la prétendue définition de l'animal en général, comme être doué de sensibilité. Une nouvelle morale qui se contenterait de proclamer qu'aucun être vivant ne doit souffrir. Nouvel apologue du Loup et de l'Agneau. Situons cette apologue quelque part dans le Mercantour. Des loups, qui sont incontestablement des êtres sensibles, souffrant de la faim, attaquent des agneaux, qui sont eux aussi incontestablement des êtres vivants sensibles, souffrant d'être mangés. Que faire face à ce conflit de sensibilité ? A s'en tenir à la notion d'animal sensible, on ne saurait plus répondre car les bergers, qui sont incontestablement eux aussi des êtres vivants sensibles, n'auraient que leurs yeux pour pleurer, incapables de défendre leur sensibilité et leur vie, et de défendre leurs êtres sensibles contre d'autres êtres sensibles. **En fait, heureusement que l'animal n'existe pas et que nous savons encore distinguer dans notre morale et dans le droit français, les animaux humains source du droit des autres espèces animales, les bêtes, selon le type de rapport et les intérêts que nous autres humains avons établis avec eux.**

Les espèces sauvages protégées, comme les espèces nuisibles ont un statut défini par le Code de l'environnement, l'agneau a un statut défini par le Code rural qui oblige le berger à l'élever dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce, mais le chien du berger, comme ses moutons d'ailleurs, sont protégés des mauvais traitements que pourrait lui infliger son maître, si par hasard cette idée saugrenue lui passait par la tête, grâce au Code pénal. Et heureusement pour le berger que ses agneaux sont bien les siens, ce qui est garanti par leur statut de bien-meuble reconnu par le Code civil. Conclusion : heureusement que le droit français dans sa sagesse, dans sa complexité, est prudent et que les lois destinées à satisfaire les amateurs d'idées simples mais trompeuses comme animal, voir comme sensibilité, sont jusqu'à présent sans effets sur le droit.

Alors, personnellement je ne pense pas qu'il faille jeter le bébé avec l'eau du bain, et je voudrais conclure. Ce n'est pas parce qu'il est absurde de prétendre vaincre la vieillesse et la mort, qu'il ne faut pas continuer à croire aux progrès de la recherche médicale. **Ce n'est pas parce qu'il est déraisonnable, voir fou de vouloir libérer les animaux des hommes et de nous priver ainsi les uns et les autres des relations de cohabitation millénaire que nous ne devons pas nous efforcer d'améliorer les conditions d'élevage de ceux qui vivent sous notre bonne garde.** Au contraire, je crois que c'est ce qui nous rendra crédible. C'est pourquoi, au contraire de ces utopies radicales et aventureuses qui nient allègrement les frontières, je propose plus modestement quelques bornes de bon sens minimal, de nouveaux contrats que m'inspirent aussi bien l'indignation générale provoquée par les scandales des abattoirs, ce qui était nommé ainsi par la presse, à quoi je voudrais revenir pour finir. Nous devons admettre, sans quoi, je le répète, nous ne serons pas crédibles ni légitimes, que ces images sont devenues insoutenables pour les populations.

Evidemment, qui accuser ? Les travailleurs des abattoirs victimes des rythmes saisonniers que leur impose le marché ? Sans doute pas. Les éleveurs, nouveaux parias qui se révoltent périodiquement contre leurs conditions de survie ? Encore moins. Les circuits de la grande distribution qui imposent à des prix toujours plus bas des barquettes sous cellophane ? Sans doute qu'elles sont aussi les conséquences du marché. Les consommateurs ? Mais lesquels ? Les privilégiés qui peuvent acheter au prix fort de la bonne viande chez leur boucher traditionnel ou la majorité de ceux qui se procurent des saucisses à l'Hyper pour faire la fête autour d'un barbecue amical ? Rien n'est simple. **Alors les animaux aussi sont peut-être écrasés par ce système de marchandisation du vivant mais ils ne sont pas victimes de l'Homme en général, comme le répètent ceux qui oppose l'homme éternel bourreau à l'animal éternelle victime.**

Je le répète, l'animal n'existe pas. On ne peut pas regrouper dans une même catégorie les chiens et leurs puces, les chimpanzés et les huîtres. Quelles conséquences ? Il y a des hommes, ils ne sont pas des animaux comme les autres. En deçà d'eux, il y a des modes de vie, des conditions sociales, des histoires. Mille histoires entre hommes et animaux, parfois belles, parfois tragiques. Le chasseur et son chien, leur intelligence commune du gibier, le pêcheur tranquille et sa sagesse halieutique, l'éleveur prudent et l'amour

de ses bêtes, l'unité indéfectible du cavalier et de sa monture, l'instinct sûr du dompteur subjuguant son comparse, la loyauté du torero risquant sa vie dans le respect de son adversaire, le cochon de la famille qu'on tuait les jours de fête. Mille histoires aussi de lutte contre les bêtes nuisibles qui ravagent les cultures et les troupeaux. Criquets, pigeons ramiers, lapins de garenne, fouines, sangliers, mille récits d'appropriation, d'amitié, de coexistence, de respect, d'admiration et de combat qu'on ne saurait réduire à ces deux pathologies contemporaines que sont la chosification de l'élevage industriel ou la personnification des animaux de compagnie. **Ces histoires nous ont donné des obligations différenciées, non vis à vis de l'animal en général que nous devrions libérer, mais vis à vis des différentes faunes dont nous avons reçu la garde.**

Vis à vis de nos animaux de compagnie, nous ne devons pas rompre le contrat affectif qui nous lie à eux en les libérant comme des bêtes sauvages au bord des autoroutes au mois d'août. Vis à vis des espèces sauvages, nous devons respecter les équilibres biologiques en défendant la biodiversité, tantôt au profit des espèces menacées, tantôt au détriment des espèces nuisibles. Et les animaux de rente qui nous donnent depuis plus de dix mille ans leur miel, leur lait, leur cuir ou leur viande, nous avons le devoir de les élever dans des conditions qui les préservent des prédateurs et respectent les exigences biologiques de leurs espèces.

Trois écueils moraux guettent les hommes : oublier qu'ils sont tous également des hommes, se prendre pour des dieux en aspirant à l'immortalité, se prendre pour des animaux comme les autres. Trois écueils, de même, guettent les animaux : croire qu'ils sont tous également des animaux, les assimiler à des choses, les assimiler à des personnes. Pour ne pas en faire une chose, on en a fait une personne. Erreur symétrique et aussi grossière que la précédente car les animaux n'ont pas plus à gagner dans un cas que dans l'autre. Si un animal n'est qu'une chose, il peut être réduit à une marchandise. C'est insupportable pour leur sensibilité probablement et, en tout cas, pour la nôtre, il faut bien l'admettre. **Mais si un animal est une personne, c'est à dire un sujet porteur d'intérêts et de droits individuels comme un vrai citoyen libéral de notre république morale, il faut, c'est la définition même d'une personne, qu'il puisse être tenu pour responsable et que ses actes ne soient plus attribués à sa nature mais à son intention délictueuse.** Alors, je le jure, au premier procès pénal contre un sanglier, je cesse de manger du pâté».



DISCUSSION

«Nous ne pouvons traiter des êtres vivants comme des choses»

Question d'Eddie PUYJALON
Président de CPNT

«Dans votre exposé vous n'avez pas abordé l'influence des stars du show-biz, notamment comme Brigitte BARDOT, Gérard CHAROLLOIS, haut magistrat, dans un autre registre, et l'incidence que cela peut avoir sur les populations avec maintenant des stars des Etats-Unis. Et sur le volet abattage, si je suis tout à fait d'accord avec vous sur le fait que l'exemplarité dans les abattoirs est important, que penser de la chape de plomb sur le « halal », qui fait que là aussi on a un peu tout et son contraire dans l'approche médiatique et humaine ?»

Réponse de Francis WOLFF

«Oui en effet je n'en ai pas parlé. Dans le phénomène de la médiatisation, il y a évidemment tout ce que l'on peut attendre d'une médiatisation, la participation des vedettes du show-biz qui trouvent une cause plus facile à défendre et qui, comme je l'ai expliqué au départ, fait forcément plus l'unanimité que n'importe quelle cause politique qui divise. **Si vous dites que vous êtes pour le bien des animaux, vous faites l'unanimité pour vous. Qui est pour la torture des animaux ? Donc c'est une cause qui est facile.** Maintenant sur l'abattage rituel, je n'ai pas grand-chose à dire. On parle beaucoup de l'abattage halal, on pourrait aussi parler de la cacherout juive en ce premier jour du nouvel an juif, donc je n'ai rien à dire là-dessus».



Question de Martine CARPENTIER

«Bonjour Monsieur. En tant que philosophe, savez-vous si l'émergence de cette nouvelle idéologie entre dans l'enseignement des lycées. Vous avez parlé de l'influence des universités américaines, on sait qu'ils y passent un certain temps. Moi je suis de la génération de certains professeurs de philo sartriens, freudiens, j'avais une professeure «Derrida», cela m'a beaucoup influencée. Il y avait des rivalités en salle des professeurs au niveau des enseignants de philosophie. Savez-vous si ce mouvement, cette nouvelle idéologie a déjà atteint nos lycées et quelle influence éventuellement ? Je vous remercie».

Réponse de Francis WOLFF

«C'est une question à laquelle il n'est pas facile de répondre. L'exemple de Derrida, je ne sais pas dans quel sens vous le choisissez. Derrida a une œuvre d'une influence considérable. On me le lance à la figure chaque fois, puisque je suis un peu son successeur dans le poste, et qu'il a écrit sur le tard un livre qui s'appelle «L'animal que donc je suis». Citation de Descartes qu'il a un peu inversée et qui est beaucoup reprise aujourd'hui. **Il y a des pages hallucinantes dans ce livre de Derrida où il raconte qu'il ne peut pas se mettre nu devant son chat, des choses comme ça.** Beaucoup repris, par exemple par ma collègue Elisabeth DE FONTENAY, qui est disciple de Derrida. Si je dois faire un tableau de la philosophie contemporaine, il faut dire que le mouvement animaliste gagne en puissance, mais pas autant que dans les universités anglo-saxonnes, ou hollandaises, ou australiennes. D'une part, du point de vue du droit c'est très inchoatif, il y a une chaire de théorie du droit animalier et il y a une revue trimestrielle du droit animalier co-dirigées par une collègue Florence BURGAT ainsi qu'un juriste. Mais en gros ça monte, vous avez quatre ou cinq philosophes qui écrivent ou qui traduisent les écrits les plus importants des philosophes animalistes.





Tom Regan, par exemple, a fait l'objet d'une importante traduction, c'est un gros pavé très important chez Hermann. Le problème est le suivant, il s'agit d'une discipline émergente dans laquelle s'engouffrent un certain nombre de gens pour des raisons militantes, comme dans toutes les disciplines émergentes. L'immense majorité de mes collègues s'en fiche éperdument. C'est à dire que, un certain nombre de thèses qu'il m'arrive de défendre qui n'ont aucun rapport avec la tauromachie, ils en sont en général d'accord. Mais comme c'est pas leur terrain, comme ils s'en fichent, ils ne prennent pas position. Et ceux qui s'expriment sont évidemment ceux qui ont un intérêt militant et qui importent un certain nombre de concepts. Alors concernant les recrutements dans les lycées, il est vrai que désormais j'ai pu constater que quand on donne des dissertations qui tournent autour des animaux, l'idéologie spontanée des élèves aujourd'hui est animaliste, c'est à dire comment peut-on tuer des loups, etc ? Il faut que nous tenions compte de ça. Les jeunes de moins de 25 ans sont à 95% animalistes spontanément. Ça n'est plus les adolescents, ça n'est plus les enfants, simplement les mascottes ou les nounours, c'est les jeunes qui ont un élément non plus de repère politique et spontanément la victime c'est l'animal. Et dans les dialogues avec les professeurs, l'idée qu'il y ait une différence essentielle entre l'homme et les animaux est quelque chose qui est extrêmement difficile à faire passer dans les classes, c'est ce que me disent tous mes collègues. C'est très difficile étant donné tout ce qui passe par des notions aussi floues que celle de l'intelligence animale, de langage animal, de culture animale. Médiatiquement, il n'y a pas de différence entre les cultures animales et nos cultures. Il faut tenir compte de tout cela, je crois, de cette montée réelle pour savoir quel est le discours le plus adapté à ce que nous trouvons dans les jeunes générations et à leurs relais institutionnels».

Question de Pierre GUILLARD

«Juste sur votre conclusion. Au Moyen-Âge, on avait accordé la notion de responsabilité à certains animaux qui avaient tué des personnes, puisqu'il y a eu des procès de taureaux, de cochons et de vermines qui détruisaient les récoltes. De même, on leur accorde une âme. On voit ça aux États-Unis».

Réponse de Francis WOLFF

«Oui c'est en pensant à toutes ces littératures considérables sur les procès des animaux, à l'époque d'une personnification de certains animaux nuisibles, que je dis que maintenant si on va vers la thèse médiatisée «l'animal est une personne», cela signifie être porteur de droits et de devoirs et donc de responsabilités individuelles et ça veut dire faire des procès aux animaux. En revenir à la tradition médiévale des procès pour animaux. Quant à la notion d'âme, je n'ai rien contre qu'en un certain sens, les animaux ont une âme, si vous voulez, au sens aristotélicien, pourquoi pas».

Question de François ZUMBIELH

«Une question à la fois pour Francis WOLFF et Jean-Pierre DIGARD au fond. Est-ce que la logique du mouvement animaliste, notamment dans sa tendance végétarienne, c'est d'arriver à dire que même les animaux de compagnie ne peuvent plus rester dans les appartements, il faut les libérer. Et c'est vrai qu'il y a le stress des animaux de compagnie que je vis tous les jours avec ma voisine. **Est-ce que, précisément, à partir du moment où cette logique va être mise en œuvre, et où les animalistes vont s'attaquer à cet immense marché des animaux de compagnie dans les villes, d'une certaine manière ils ne vont pas sonner leur propre glas ?** Est-ce qu'autrement dit notre espoir, ça n'est pas dans cette logique forcenée qui va un jour ou l'autre mettre en cause les animaux de compagnie, et par conséquent la plupart des familles alliées de l'animalisme jusqu'à présent ?».

Réponse de Francis WOLFF



«Tu as raison. Je réponds pour ma part et si Jean-Pierre veut compléter. Il y a une contradiction évidemment entre les revendications des propriétaires de chiens et de chats qui sont à l'origine de l'amendement Glavany, et qui défendaient leurs animaux de compagnie au nom du fait «mon chien n'est pas un meuble», ça a été toute la campagne que nous avons connue. Bien entendu avec les théoriciens les plus radicaux du mouvement animaliste, celui auquel je faisais allusion c'est Gary FRANCIONE, théoricien du droit animalier très réputé. Vous savez nous sommes encore très privilégiés en France, nous sommes au début de la vague. Des choses que j'ai dénoncées il y a dix ans, personne ne croyait que nous en serions là, mais prenons rendez-vous dans dix ans. Nous sommes au début de cette vague si on en voit ce qui se passe dans les universités en Angleterre, en Hollande, au Danemark et en Australie. Et aux États-Unis aussi. Gary FRANCIONE dit qu'étant donné qu'il faut libérer les animaux, comment les libérer ? Il faut qu'ils soient sans maîtres, et donc en effet, il faut faire disparaître toutes les races et espèces qui ont été créées par les hommes parce qu'elles sont dépendantes de l'homme et elles ne peuvent pas vivre sans lui, elles ne peuvent pas aller, pour la plupart d'entre elles, marronner dans la vie sauvage. Donc il faut stériliser tous les animaux, toutes les espèces créées par l'homme, et en particulier les animaux de compagnie, mais même les animaux dits de rente, afin qu'ils n'aient pas de descendance et qu'il n'y ait plus que des animaux sauvages livrés à eux-mêmes qui peuvent ainsi faire respecter leur droit d'être libres et égaux. C'est un théoricien qui a énormément d'influence. Évidemment, si vous vendez ça aujourd'hui aux populations alors qu'elles ont l'impression qu'on défend leurs chiens et leurs chats avec le mouvement animaliste, ils ne sont pas fous bien entendu. Pour l'instant, l'amendement Glavany est, à mon avis, peut-être ne suis-je pas entièrement d'accord avec Jean-Pierre sur ce plan, ce qui pouvait nous arriver de moins mal, et peut-être de mieux parce que j'interprète la première partie de l'amendement Glavany comme un renvoi au Code pénal, et la deuxième partie qui concerne la notion de bien et donc qui ne fait pas s'écrouler l'édifice du Code civil, c'est à dire que les animaux demeurent des biens, ce qui devrait rassurer les propriétaires de chiens et de chats



qui n'ont pas compris que si les animaux n'étaient pas des biens-meubles, ils ne pourraient plus en être propriétaires et donc ils devraient les relâcher dans la nature. Donc c'est vrai qu'il y a cette contradiction».

Réponse de Jean-Pierre DIGARD

«Ce n'est pas une contradiction. C'est très clairement l'objectif final. Ils disent : « Notre objectif final est une société sans viande et sans animaux de compagnie ». C'était l'objectif avoué. Et aujourd'hui aux Etats-Unis, si vous vous promenez à New-York avec un braque allemand, comme c'est le cas d'un ami récemment, on vous fusille du regard avec la question : « Est-ce que cet animal provient d'un refuge ? ». Acheter un animal d'élevage avec un pedigree est devenu sacrilège aux Etats-Unis. De ce côté-ci de l'Atlantique, il est amusant de voir les campagnes de Brigitte BARDOT sur les refuges et sur la SPA : « N'achetez pas d'animaux dans les chenils, achetez dans les refuges ». Et je vous assure que les éleveurs sont confrontés aujourd'hui à un certain nombre de réglementations nouvelles et contraignantes. L'objectif est de faire disparaître l'élevage de chiens et de chats, bien sûr».

Réaction dans la salle

«En rapport avec ce qui vient d'être dit, je trouve que les revendications des animalistes sont tellement irréalistes qu'ils n'arriveront pas à leurs fins. Ils nous gêneront beaucoup, ils auront des petits gains sur l'amélioration de certaines pratiques, pour qu'on ne voit plus de spectacles scandaleux comme on a vu dans les abattoirs par exemple, mais pour le reste je suis assez confiant en réalité».



Réaction de Frédéric SAUMADE

«Merci Francis pour cette brillante exposition. Je suis particulièrement sensible lorsque tu dis qu'il faut tenir compte de ça parce que je crois que c'est important, et cela nous permet un petit peu de «démarcher» le regard un petit peu trop adopté depuis ce matin en disant que d'un côté il y a les animalistes et de l'autre côté les éleveurs, les gens de la ruralité, comme s'ils étaient également, comme les animaux, un seul et même alors que c'est beaucoup plus compliqué que ça bien entendu. Alors je prends quelques petits exemples. D'abord, un qui a réuni beaucoup de gens ici, c'est l'exemple de la tauromachie, parce que la tauromachie elle-même, jusque y compris dans sa forme hispano-andalouse avec mise à mort, prend en compte le souci du « bien-être animal ». **Une corrida d'il y a un siècle serait absolument insupportable pour un aficionado d'aujourd'hui, parce que les chevaux étaient éventrés par le taureau, les chevaux de picadors n'étant pas protégés. Donc la corrida a évolué dans le sens d'un souci de protection de l'animal et du reste, aujourd'hui, l'idéal de la corrida est de déboucher sur la grâce du taureau qui se voit de plus en plus fréquemment dans les arènes, et c'est une signification très forte.** Un autre point : Aux États-Unis où j'ai travaillé, j'ai fait du terrain en Californie, à côté de la Silicon Valley, la situation est extrêmement complexe. C'est certes un pays fort de l'animalisme, c'est aussi ce que j'ai montré avec Jean-Baptiste MAUDET, que c'était en Californie qu'il y avait le plus de diversité tauromachique en dépit de l'interdiction de mise à mort. Entre les formes de rodéos diverses et variées et des formes de tauromachies, y compris portugaise formelle qu'on trouve en Californie. On voit là toute la complexité. C'est à dire qu'un régime d'animalisme fort peut créer une diversité tauromachique encore plus grande que dans les pays où la tauromachie est licite avec la mise à mort. Voilà, je voulais mettre en garde un petit peu contre une vision un peu trop simpliste, non seulement de l'animal, ça a été dit et justement, mais également de ceux qui s'occupent des animaux, des éleveurs, de ceux qui font des jeux avec des animaux, parce que c'est beaucoup plus complexe que ça. En Amérique du nord, MAUDET va le montrer prochainement pour le Québec, il est allé assister au rodéo de Saint-Tite où l'on



observe des phénomènes remarquables comme l'importation de la course landaise, enfin de formes de course landaise dans le cadre du rodéo de Saint-Tite. C'est une tauromachie, à partir du rodéo, qui est d'origine espagnole, coloniale, de diversification qui montre que les problèmes sont beaucoup plus complexes que ça. Merci de votre attention».

Question dans la salle

«Jean-Pierre DIGARD disait qu'il ne faut rien céder aux animalistes parce qu'ils en demandent toujours plus. Là je perçois une petite différence. J'ai l'impression que pour avoir plus de crédibilité, de légitimité, pour ne pas être amalgamés avec la torture animale, nous respectons les animaux dans leur animalité, je perçois dans ce que vous dites, qu'il ne faut pas seulement être dans une stratégie défensive par rapport à la corrida mais qu'il faut aussi savoir s'engager sur un certain nombre de choses. Est-ce le cas ? Et sous quelles formes ?».

Réponse de Francis WOLFF

«Là tu me demandes de répondre très rapidement à une question qui mériterait que je réponde en une demie heure, donc je ne vais pas le faire. J'ai écrit des textes sur ce que je pense de la manière dont nous devons traiter les animaux selon leurs espèces et selon le genre de relation que nous avons avec eux, c'est à dire une conception anthropocentrée des bonnes relations morales avec les animaux. **Nous ne pouvons, non seulement pour ne pas perdre notre crédibilité, mais pour des raisons que je considère comme moralement très fortes, traiter les êtres vivants comme des choses. La tradition humaniste s'y oppose pour des raisons très fortes.** Et si, au nom de la lutte contre l'animalisme, nous nous disons que tout est permis, nous sommes non seulement non crédibles mais pour moi je ne m'associerai pas moralement à une telle thèse pour des raisons très fortes».



Reynald OTTENHOF
Professeur émérite de Droit
à l'Université de Nantes
Président de la commission
juridique de l'ONCT

LE DROIT DES MINORITÉS CULTURELLES *dans le cadre européen*

«Mesdames et messieurs, En sollicitant, sans succès, de la présidence une pause, j'espérais m'en sortir à mon avantage, car vous mesurez combien pour un juriste, il est difficile et ingrat de se trouver coincé entre un ethnologue, un philosophe et un anthropologue. Je sais que le juriste a pour réputation d'être ennuyeux, je crains de ne pas échapper à la règle pour cette raison bien simple que, naturellement, dans le temps qui m'est imparti, traiter des minorités culturelles au regard du droit européen n'est pas le sujet le plus excitant qui soit pour cette assemblée mais aussi savoir que l'on est rapidement réduit à l'énumération des textes qui régissent la matière car le juriste positiviste et réaliste doit s'appuyer sur les lois et les décrets pour faire valoir le point de vue du droit.

Alors, le droit des minorités culturelles dans le cadre européen, je vois bien qu'**en parlant solennellement dans l'article 6 de la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789, que la loi doit être la même pour tous, le législateur révolutionnaire a entendu et énoncé un principe clair en rupture avec les privilèges de l'ancien régime : le principe d'égalité.** Principe cardinal gravé aux frontons des institutions républicaines, entre les belles devises que sont la liberté et la fraternité. Oui la loi doit être la même pour tous nous dit la Déclaration des Droits de l'Homme dans son article 6, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse, pour tous. Parce que la loi, poursuit-on, est l'expression de la volonté générale. Mais on voit bien, et l'Histoire nous l'enseigne, nous l'a souvent montré, que la volonté générale est une fiction. Expression à un moment donné, même dans la meilleure des démocraties, de valeurs majoritaires auxquelles tout citoyen doit obéir. **Dès lors, comment concilier égalité et droit à la différence ?** Dans un pays où la Constitution dans son article premier énonce que « la France assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion ». **La réponse est claire : assurer l'égalité, c'est refuser les discriminations.** Ainsi le législateur n'a cessé de multiplier les sanctions à l'encontre des discriminations de toutes sortes dont sont victimes les minorités, qu'elles soient ethniques, sexuelles, religieuses ou culturelles. C'est donc à l'étude de la protection juridique de ces dernières, les minorités culturelles, dans le cadre européen, que je consacrerai mon propos puisque tel est le sujet de l'intervention qui m'a été confiée.



Et pour ce faire, j'envisagerai dans un premier temps l'émergence de concept de minorités culturelles et, dans un second temps, les dispositions juridiques qui en assurent la protection.

Le concept de minorités culturelles est un concept relativement récent qui s'est développé dans le sillage d'un concept plus général, celui de minorités nationales. Les diverses vagues migratoires qui se sont développées dans le monde, spécialement en Europe, on en est le témoin aujourd'hui, ont entraîné un brassage des populations bouleversant l'ordre des nations. Mais il appartenait au droit de réguler la protection des minorités nationales sous peine de voir celles-ci victimes d'oppression, si ce n'est, on en a eu quelques exemples, d'élimination. Mais il s'agissait aussi de traiter les atteintes portées à l'ordre social par des populations déracinées dont les agissements ont alimenté de nouvelles formes de délinquance. C'est ainsi qu'est apparu dans la première partie du XX^e siècle, et vous pardonnerai au criminologue de faire ce rappel, le concept de conflit de cultures développé par le criminologue nord-américain Thorsen Sellin. Une catégorie nouvelle d'infractions est créée, celle des infractions dites culturelles. Je cite les plus caractéristiques : la vendetta, l'assassinat de l'épouse adultère. L'idée est donnée que parmi les composantes de concept de minorités nationales, il existe traditionnellement une dimension ethnique, religieuse et est venu s'ajouter, assez tard dans les textes qui ont été adoptés, le concept de minorités culturelles et celles-ci devaient faire l'objet d'une protection particulière. C'est ce qu'exprime fort bien la proposition de définition énoncée dans un rapport rédigé au nom de la sous-commission des minorités, cette catégorie a été créée au sein des Nations Unies, **Cette définition nous dit que l'expression de minorité nationale désigne un groupe de personnes dans un Etat et qui résident sur le territoire de cet Etat, entretiennent des liens anciens, solides et durables avec cet Etat, présentent les caractéristiques ethniques, culturelles, religieuses ou linguistiques spécifiques et enfin sont animées de la volonté de préserver ensemble ce qui fait leur identité commune, notamment leur culture, leurs traditions, leur religion ou leur langue.**

Donc on voit comment est apparu progressivement cette sous-catégorie juridique de minorités culturelles. J'en viens, car c'est l'objet essentiel du propos, à l'arsenal juridique de protection des minorités culturelles. C'est autour de cette tentative de définition, je dis tentative car il s'agissait d'un rapport qui n'a pas fait l'objet de reconnaissance ou d'une consécration dans les textes, et c'est à partir de cette définition des minorités nationales, qu'est apparu progressivement dans l'ordre interne et dans l'ordre international tout un corpus normatif destiné à instituer un régime de protection juridique des minorités culturelles. Ce mouvement, que j'appellerai pour globaliser si je puis dire, de codifications principalement, et on comprend pourquoi après cette période horrible qu'avait vécu l'humanité au travers de la seconde guerre mondiale, sous l'égide de l'organisation des Nations Unies et de ses diverses agences, et de l'une d'entre elles bien entendu spécialement consacrée à cette protection, celle de l'Unesco. Le besoin se faisait sentir d'établir un nouvel ordre mondial après les atrocités dont avaient été victimes diverses communautés religieuses, ethniques ou culturelles. Ces textes de portée universelle, c'est à dire s'appliquant à l'ensemble des états du globe dès lors qu'ils les avaient signés et ratifiés, ne sont pas étrangers à notre sujet car, si je dois me consacrer principalement au droit européen, c'est que bien entendu ils ont sur les seconds une influence déterminante.

Ils ont une influence pour deux raisons et c'est pour ça d'ailleurs que je les rappellerai car là aussi il y a une généalogie entre les textes. D'une part, en raison de leur portée universelle, ils font partie intégrante de l'ordre juridique européen et ont vocation à s'appliquer dans les états qui les ont ratifiés. D'autre part, elles ont constitué un modèle dont s'est inspiré l'Europe pour se doter de dispositions spécifiques, plus spécialement adaptées à cette région du monde, et ayant ses propres valeurs politiques, culturelles et ethniques ainsi, et c'est important, que ses propres organes de mise en œuvre.

S'agissant des textes de portée universelle, c'est là que commence, et vous m'en excuserez, l'énumération ou la litanie des textes applicables, le plus ancien et le plus général est constitué par la **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme** adoptée par l'assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948, et qui pose, en son article 2, le principe de non discrimination explicité dans l'article 27 par le droit pour toute personne, je cite, de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté. En application de ce texte de portée générale est intervenu un peu plus tard, en 1966, le Pacte International relatif au droit civil et politique et qui est venu préciser le sens de ces dispositions de discrimination en énonçant que, dans les états où il existe des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques, les personnes appartenant à cette minorité ne peuvent être privées du droit d'avoir leur propre vie culturelle.

Mais c'est surtout, évidemment, la **convention de 2005 de l'Unesco, sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles**, c'est le titre complet de la convention, qui constitue l'instrument le plus précis et le plus achevé en la matière. Après avoir énoncé dans son préambule que la diversité des expressions culturelles, y compris, ajoute la convention, des expressions culturelles traditionnelles, c'est un facteur important qui permet aux

individus et aux peuples d'exprimer et de partager avec d'autres leurs idées et leurs valeurs. **La convention fixe pour objectif toute une série de dispositions dont l'une est de promouvoir le respect de la diversité des expressions culturelles et la prise de conscience de sa valeur, et là je trouve que c'est vraiment important pour le combat que nous menons, au niveau local, national et international.** Vous voyez par conséquent que s'affine petit à petit le concept très général de minorités nationales pour prendre en considération à l'échelle locale les traditions qui créent l'identité et la culture. Donc je soutiens que **c'est en application, beaucoup le savent, de cette convention qu'a été institué par les états l'obligation d'établir un inventaire du patrimoine culturel immatériel du pays en vertu duquel la corrida a pu être en France inscrite à cet inventaire et c'est aussi, faut-il le préciser, sur cette base que s'est fondé le Conseil Constitutionnel lorsqu'il a considéré comme conforme à la Constitution les dispositions du Code pénal qui légalisent la corrida.** Je ne reviendrai pas sur ce débat qui est sensé avoir été réglé et que chacun connaît, même si nous sommes quelques-uns dans cette salle à garder la fierté de ce combat qui a mené à ce succès devant le Conseil Constitutionnel.

Alors tout naturellement, c'est l'entonnoir des textes, j'en viens au plan européen. Il y a un phénomène de mimétisme. Prenez l'exemple général donné par les Nations Unies, et au fur et à mesure que les régions du globe s'organisaient, l'Europe n'a pas échappé au besoin de se doter de ses propres textes et c'est ainsi que, dans la lignée de la convention de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, a été adoptée la Convention européenne des Droits de l'Homme et de sauvegarde des libertés fondamentales. Je crois qu'il faut la citer dans sa formulation ancienne parce qu'elle dit bien ce qu'elle veut dire : des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, dont la liberté culturelle bien entendu. **C'est la Convention européenne des Droits de l'Homme qui constitue donc le pendant de l'article de la Déclaration universelle. L'article 14 de cette convention énonce à son tour, et il y a une espèce de mimétisme dans le déroulement des articles qui suivent l'exemple de la Déclaration universelle, l'interdiction, en termes très généraux sans faire référence aux minorités culturelles, l'interdiction de LA discrimination, c'est dire si ce terme montre bien la généralité du propos.** Et tout naturellement, de même qu'il y a eu un protocole additionnel dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, le Conseil de l'Europe a adopté un protocole additionnel qui a été adopté par l'Assemblée parlementaire en 1993 et qui est venu expliciter, de façon plus précise, que **toute personne, voyez la généralité des termes, appartenant à une minorité nationale a le droit d'exprimer, de préserver et de développer en toute liberté son identité culturelle, sans être soumise contre sa volonté à aucune tentative d'assimilation.** Je crois que, permettez moi cette parenthèse, combien apparaît curieux à notre époque le débat qui se déroule sur le plan politique entre la nécessité de l'assimilation et de l'intégration. Déjà en 1 le protocole insiste sur la nécessité d'éviter toute assimilation. Ce qui assure, et c'est là l'originalité du droit européen et c'est ce qui fait la force de la position qui est la nôtre, que les conventions qui ont été adoptées dans ce que j'ai appelé l'ordre international, les conventions à vocation universelle, sont plus des déclarations d'intention

sans grande effectivité dès lors qu'elles ne peuvent être respectées qu'au travers de leur intégration à l'ordre juridique interne afin d'en faire valoir les principes devant les juridictions nationales.

Pour les textes de droit européen, il en va différemment car le Conseil de l'Europe s'est doté d'un organe de mise en œuvre qui est la Cour européenne des Droits de l'Homme et sans entrer, parce que ce n'est ni le lieu, ni le temps et que c'est assez fastidieux, dans l'énumération de toutes les décisions qui ont été adoptées par le Conseil de l'Europe, il en est certaines qui se sont intéressées à la sauvegarde des libertés culturelles. Les Roms, une minorité culturelle bien identifiée en Europe, ont souvent été l'objet de ces discriminations et de répression de leur identité culturelle, et il n'est pas surprenant que la Cour européenne des Droits de l'Homme ait été amenée à rendre des décisions à ce sujet. Et la Cour a été amenée à préciser les contours de cette notion de minorité culturelle, son contenu, les droits concrets que cela suppose et elle l'a fait en termes très forts qui rappellent, par exemple, que la Convention s'applique, je cite et dieu sait que c'est important, au droit de choisir librement sa culture.

Voyez, je ne dirai pas comment la boucle est bouclée, mais ce que je disais du fronton des édifices républicains où le terme d'égalité se situe entre liberté et fraternité, liberté de choix de sa culture, car la protection des minorités c'est une expression d'après un concept plus général de liberté. Ou encore, a décidé la Cour européenne, qu'il est loisible aux habitants de telle région de promouvoir les spécificités de cette région. Ces dispositions de droit européen s'imposent aux juridictions nationales, c'est dans l'ordre juridique interne, l'ordre juridique français, et elles doivent être appliquées, quelques fois avec un peu de réticence, par les juridictions internes mais elles ont force de loi et dès lors qu'elles ont été intégrées à l'ordre juridique interne, ces dispositions de droit européen s'imposent aux juridictions nationales.

Il n'est donc pas surprenant que, dans l'affaire de l'inscription de la corrida à l'inventaire du patrimoine culturel immatériel de la France, le Tribunal administratif de Paris, celui qui a statué en première instance sur le recours intenté par les mouvements anti corrida, le CRAC et la Fondation Franz Weber, ait estimé que l'on ne saurait, je cite car cet attendu est fort, utilement soutenir que la tauromachie serait contraire à la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, argument invoqué sans scrupules par les anti corrida, et qu'elle procure à certains groupe, communautés et individus, je cite, un sentiment d'identité et de continuité contribuant à promouvoir le respect de la diversité culturelle prôné par la Convention de l'Unesco. Mais il est dommage, bien entendu, que le Conseil d'Etat, amené à statuer en dernier ressort, pardonnez-moi l'expression mais ait dégagé en touche en se servant d'un argument de forme, et pour écarter le recours intenté conjointement par l'Observatoire des Cultures Taurines et l'UVTF, il se soit retranché derrière un artifice de forme pour ne pas confirmer la solution clairement exprimée par le Tribunal administratif de Paris. Alors j'en ai terminé avec l'énumération, rassurez-vous, et ceux qui se sont endormis peuvent se réveiller.

Que ceux à qui cette énumération de textes aura paru indigeste me pardonnent. Il y a, vous l'avez vu, parmi les intervenants de ce colloque assez d'éminents philosophes, anthropologues, ethnologues pour élever le débat et compenser la sécheresse de mon propos. Mais en demandant à un juriste, qui est spécialement pénaliste et criminologue, de traiter du droit des minorités culturelles en droit européen, les organisateurs de ce colloque savent bien que **c'est au droit qu'il appartient de réguler les conflits, et spécialement les conflits de cultures sous peine de les voir se résoudre de façon violente.** C'est aussi au président de la Commission juridique de l'Observatoire, chargé de veiller au quotidien avec l'aide de ses collègues avocats, de témoigner que **c'est sur le terrain de la Justice et du droit que se gagne le combat contre l'intolérance et la haine. Pour vivre ensemble notre culture d'autant plus précieuse qu'elle est minoritaire.** Je vous remercie».



DISCUSSION

*«Le propre du juriste,
lorsque la question
est pertinente,
est de savoir
éluder la réponse»*

Intervention de Guillaume FRANÇOIS

«Pour compléter sur ce qui s'est passé avec le Conseil d'Etat en plein milieu du mois d'août, puisque, si vous avez lu la presse, le petit artifice de procédure qui a été évoqué par le professeur OTTENHOF a été pour le Conseil d'Etat de dire que seul le ministère de la Culture, dont l'acte d'inscription avait été attaqué, avait la capacité juridique pour élever un pourvoi en cassation, tandis que les deux associations qui étaient parties intervenantes, l'Observatoire et l'UVTF, n'avaient pas à elles seules ce pouvoir. **Le Conseil d'État n'a donc pas tranché et a déclaré le pourvoi que nous avons formé irrecevable, alors même que le Ministère de la Culture aurait dû le porter ou, à tout le moins, les services du Premier Ministre, qui s'était engagé à le faire et qui ne l'a pas fait.** La question reste toujours en suspens. Si vous avez lu la presse, vous avez lu que le Conseil d'État a définitivement aboli la tauromachie du patrimoine culturel immatériel de la France. C'est une stupidité d'avoir écrit cela et de l'avoir relayé. Le Conseil d'Etat ne s'est tout simplement pas prononcé sur le fond. La seule juridiction qui l'a fait, c'est le Tribunal Administratif de Paris. La Cour d'Appel de Paris avait elle-même tapé en touche en disant que l'on pouvait considérer que le retrait de la fiche équivalait à une abrogation implicite, ce qui en droit administratif est totalement absurde, sauf à être remplacé par quelque chose d'autre, or là il n'y avait rien. Donc, les deux hautes juridictions ont préféré taper en touche pour ne pas prendre position sur le fait de savoir si oui ou non la tauromachie



répondait aux critères de l'UNESCO pour faire partie du Patrimoine. Nous espérons donc que cette fiche reviendra très vite sur le site, et qu'un jour, peut-être, une juridiction se prononcera. Si l'on fait du droit pur, on ne pourra qu'admettre que la tauromachie fait partie de notre Patrimoine. Que l'on partage ou pas est un autre problème, mais en droit pur cela méritait une confirmation judiciaire qui n'est malheureusement pas intervenue».

Réponse de Reynald OTTENHOF

«Oui tout en précisant que la décision n'est pas de l'ordre judiciaire. **C'est une décision qui ne peut être que politique et émaner de la décision du Ministère de la Culture de faire apparaître, sur le site du ministère, l'inscription qui a été une fois pour toutes adoptée et qui n'est pas contestée sur le plan scientifique.** Elle est réputée avoir disparu selon les termes de la Cour Administrative d'Appel, en utilisant un argument de procédure. Le Conseil Constitutionnel, lui, n'a pas choisi d'artifice de forme pour éviter d'avoir à trancher sur la QPC soutenue par l'Observatoire et l'UVTF. Il l'a fait grâce à la décision des juridictions de l'ordre judiciaire qui ont décidé de transmettre au Conseil Constitutionnel la QPC. Donc on mettra à part la décision de la plus haute juridiction administrative par rapport aux juridictions de l'ordre judiciaire, du Conseil Constitutionnel, et même des premières instances de l'organisation des tribunaux administratifs».

Question de Dominique VALMARY Président de la Fédération des Sociétés Taurines de France

« Je reviendrai sur l'exposé du professeur OTTENHOF qui m'a particulièrement intéressé et **je voulais savoir si le corpus juridique de droit européen permet à la communauté taurine, les professionnels et les aficionados, de se considérer comme victime de discriminations et de pouvoir agir à l'encontre de ces discriminations ?** ».



Réponse de Reynald OTTENHOF

«J'avais cru, grâce à la complicité du Président, que j'échapperais aux questions. Surtout à une comme celle-ci qui est d'autant plus difficile à répondre qu'elle est tout à fait pertinente. **Je pense que le principe même d'un recours fondé sur la notion de discrimination me paraît possible. Théoriquement possible, à condition, premièrement, d'avoir les éléments de preuve jugés recevables par les juridictions, et ce n'est pas gagné si vous me permettez l'expression, car je crois qu'il y aura quand même devant les juridictions la volonté de ne pas trop entrer dans ces combats délicats qui vont donner lieu à des procès interminables qui atterriront devant la Cour européenne des Droits de l'Homme, c'est à dire qui vont se régler au bout d'une dizaine d'années pour autant qu'ils se règlent.** Ce qui est difficile, je pense en particulier à la fonction de président de la commission juridique de l'Observatoire, c'est que, parmi nos collègues, nos amis, parmi les aficionados, tous disent que là c'est une discrimination intolérable, que c'est une diffamation inacceptable quand on vous traite de fascistes, de tortionnaires, etc... Oui, mais allez essayer de défendre ce point de vue devant les tribunaux, là il y a un expert».

Réaction de Guillaume FRANÇOIS

«Pour compléter ce que vient de dire le professeur OTTENHOF, **nous sommes dans l'attente d'un arrêt important qui va être rendu par la Chambre criminelle de la Cour de Cassation sur les événements de Rion N°1.** Nous avons fait avec le bâtonnier Michel DUFRANC de Bordeaux une procédure de citation directe pour des injures, «barbares, sadiques, pervers et tortionnaires...», le florilège habituel. **La Chambre correctionnelle de la Cour d'Appel de Pau a rendu un arrêt qui est très important en ce qu'il autorise chacun des spectateurs qui avaient été plaignants, puisqu'il y en avait huit ou neuf, à introduire cette procédure en se sentant visé en tant que membre d'une communauté culturelle qui était attaquée par les propos.** Juridiquement il y avait un problème de dire face à un auditoire comme le vôtre « Vous êtes des barbares pervers et dégénérés ». Qui, vous ? Vous Monsieur ?



Vous Madame ?

Donc il y avait un problème de personnification des plaignants et la Chambre correctionnelle de la Cour d'Appel de Pau a dit que chacun de ceux qui ont introduit la procédure pouvait se sentir à titre individuel visé par les attaques qui étaient proférées contre une communauté culturelle. Evidemment il y a eu pourvoi parce que les associations animalistes ont vu une porte ouverte à ce que la communauté culturelle des aficionados bénéficie de la même protection que d'autres communautés. Jusqu'à présent, dans le Code pénal, les communautés culturelles sont protégées contre des attaques au sens large, les juifs, les arabes, etc... **Donc l'arrêt qui va être rendu par la Chambre criminelle de la Cour de Cassation sera très important parce qu'elle fera peut-être bénéficier les cultures minoritaires de ce système protecteur qui jusqu'à présent n'avait été pensé par le législateur que pour les religions».**

Réaction de Reynald OTTENHOF

«Je ne veux pas interpréter a priori ce que sera la position de la Cour de Cassation, mais il paraît difficile d'obtenir gain de cause. Vous savez qu'on a introduit récemment pour les consommateurs les actions de groupe. Parce qu'en dehors des communautés qui sont protégées par une loi spéciale, telles les minorités ethniques raciales, tout un chacun, dès lors qu'il se reconnaît un groupe, n'est pas constitué en communauté susceptible d'intenter une action collective. D'où la nécessité d'introduire un recours individuel. En tant que professeur de droit pénal et de procédure pénale, je doute, même si j'aimerais bien parce que ce n'est pas agréable. J'étais à Rion. Quand j'arrive de mon village de 475 habitants et que je vois une ville en état de siège, pompiers, gendarmes, CRS garder la commune et qu'on se fait traiter de tortionnaire, d'assassin, de anzi, moi qui suis né la veille de la déclaration de guerre et qui sais ce qu'est un nazi, être assimilé à cette catégorie-là, on a quand même envie de faire rendre justice à l'encontre de ces gens-là. **Malheureusement le combat juridique est quelque chose de très délicat, de très difficile, l'application du droit obéit à des conditions précises et je regrette de ne pas pouvoir donner satisfaction à tous ceux qui aimeraient qu'on leur rende justice».**



Réaction de Gilbert AZIBERT, ancien avocat général auprès de la Cour de Cassation

«Le propre du juriste, parfois, lorsqu'une question est pertinente, est de savoir éluder la réponse. La Cour de Cassation, on ne sait pas ce qu'elle va faire, mais toujours est-il qu'elle n'est pas saisie sur un problème de discrimination. Elle est saisie pour injures. Là je crois qu'on peut avoir confiance. Le problème de discrimination, en réalité, se pose-t-il aujourd'hui ? Moi je ne pense pas. Il y a les textes de droit pénal qui protègent la tauromachie. Il ne peut pas y avoir discrimination puisque la tradition locale ininterrompue écarte toute notion de discrimination des aficionados».

Réaction de Reynald OTTENHOF

«Mais le problème est d'identifier les auteurs de ces injures. Parce qu'il faut poursuivre l'auteur de ces injures, ce qui est possible quand on a des vidéos, ce que font généreusement les antis corridas».

Réaction de Guillaume FRANÇOIS

«La difficulté de les poursuivre pour des injures, c'est par exemple si je dis «Monsieur OTTENHOF, vous êtes un pervers dégénéré», je vous injurie. Tandis que si je dis «les aficionados sont des pervers dégénérés» et que vous êtes un aficionado, est-ce qu'il y a une atteinte personnelle ? Là il y a un vrai point de droit».



Question dans la salle

«Selon ce que vous venez de dire, il y a certains parlementaires européens qui veulent travailler sur une charte des traditions européennes. Pensez-vous que c'est une voie intéressante et qu'il faut la pousser ?».

Réponse de Reynald OTTENHOF

«Une charte, une de plus. Il y a un problème que je n'ai pas pu évoquer parce qu'il est trop technique. Quelle est la force obligatoire des dispositions qui ont été adoptées ? Et si on m'a demandé d'insister sur le droit européen, c'est que les dispositions de droit européen, celle de la Convention des Droits de l'Homme, disposent d'une juridiction pour l'appliquer. Il y a toute une procédure qui va des juridictions internes jusqu'à la Cour européenne des Droits de l'Homme pour les appliquer. L'Observatoire et l'UVTF ne vont pas échapper à la notion de charte puisque nous allons en déposer une aujourd'hui même, mais c'est plus une bannière et un texte de ralliement, d'identification et de reconnaissance qu'un texte ayant force juridique obligatoire que l'on peut invoquer à l'appui des actions en justice, c'est cela qu'il faut comprendre. Donc une charte, elle a un effet proclamatoire plutôt que déclaratoire. Et les parlementaires ne vont pas s'en priver, on en sollicitera assez pour qu'ils la signent, surtout s'il y a des enjeux de réélection éventuelle à la clé».



Actes du colloque
«L'Homme et les animaux :
vers un conflit de civilisations ?»

II

ANIMAUX, RURALITÉ et traditions culturelles



Palais du Luxembourg
4 octobre 2016

Bernard TRAIMOND
Professeur émérite
d'anthropologie
à l'Université
Victor Segalen,
Bordeaux 2

RELATIONS **AVEC DES ANIMAUX** *dans les Landes* *de Gascogne*

«Quand je jouë ma chatte, qui sçait si elle passe son temps de moy plus que je ne fay d'elle » s'interroge Montaigne (II, 12, p.452) pour, entre autre, rappeler la difficulté de comprendre le point de vue de l'animal. Pour imaginer accéder à ses manières de faire, nous tentons de nous adapter à ses conduites présumées et à essayer de les modifier. Je voudrais examiner l'établissement de ce type de relations à partir de deux exemples très différents choisis dans une même région, les Landes où j'enquête principalement, ceux des vaches de course et des alouettes. Anthropologue, je vais m'appuyer sur les paroles enregistrées des acteurs, en l'occurrence celles des praticiens, «écarteurs» et chasseurs d'alouettes. **Ils expriment verbalement leurs savoirs, leurs conceptions et leurs conduites ce qui, dans une certaine mesure, nous donne à voir comment ils croient pouvoir interpréter les comportements des animaux auxquels ils se confrontent afin d'arriver à leurs fins.** Leurs expériences verbalisées, leurs savoirs, leurs valeurs, leurs catégories et leur langue –le gascon, forme dialectale de l'occitan– peuvent être ainsi mises au jour par la vertu des mots mais aussi par leur critique.

Dans cette région le long de la côte, entre Ondres et Le Porge, et en Chalosse sur la rive gauche de l'Adour, ce sont principalement des hommes qui se livrent à ces activités à l'exception notable d'Elodie Politou. J'ai donc rencontré un certain nombre d'entre eux, dans des circonstances très différentes cependant. Non sans raison, les chasseurs se sentent mal aimés et donc toute intervention qui présente leur activité de façon non négative reçoit un accueil favorable. Pour cela, les relations personnelles et institutionnelles (avec la Fédération de Chasse) ont permis d'établir un climat de confiance indispensable à toute enquête anthropologique qui veut mettre au jour le point de vue des locuteurs.

Les chasseurs furent heureux de présenter le détail de leur savoir-faire pour montrer qu'ils ne sont pas les imbéciles que présentent les médias et que leur activité mérite considération. En revanche, dans le vivier local de la course landaise, les écarteurs se sentent protégés y compris parce que la corrida espagnole focalise toutes les attaques. Je vais donc commencer par présenter les expériences de ces praticiens de la course landaise et de la chasse aux alouettes, mais surtout écouter ce qu'ils disent. Dans les deux cas, ils m'ont présenté d'intenses relations avec les animaux, confrontation souvent réussie, parfois manquée.



La course landaise

Si les jeux avec les bovins remontent à la nuit des temps dans un espace qui va de la Grande-Bretagne à l'Indonésie en passant par le nord de la Méditerranée, même si les traces laissées sont liées à la richesse des pratiquants et à la présence d'un art officiel (Crète ou citées italiennes), ils ont pris selon les époques et les zones des formes diverses, bien avant la codification avec Pepe Illio de la corrida espagnole en 1796 ou des formes françaises lors des fêtes du Soleil à Paris, en janvier 1887 où se sont spécialisés, le bétail (taureaux, vaches, boeufs), les costumes et les figures (Traimond, 1996 : 77, 100). Désormais, les Landais ont joué avec des vaches attachées, pour les affronter de face en se retournant par un écart pour éviter les cornes, ou par un saut. Ce jeu multipliait les confrontations avec une même vache ce qui réclamait une connaissance intime de chacune d'elles.

Que disent des écarteurs qui les affrontent de ces relations ? Ils commencent toujours par rappeler leur peur devant l'animal. De façon prémonitoire, Rachou (1959- 2001) disait en 1987 : «Il n'y a pas de plaisir en course : c'est ma peau que je risque». Quatorze ans plus tard, il décédait, «touché» le 10 août 2001 par la vache Marilla de l'élevage Lassalle au concours de Dax. Un autre écarteur de sa génération, Didier Goeyte, considérait que «la peur, c'est surtout avant, quand on s'habille. Le plus dur c'est le paseo» (défilé avant le spectacle). Elle résulte de l'attaque de la vache, lourde bête au galop, entraînée à donner des coups de corne et à attraper l'homme, mais aussi du danger couru. Outre les innombrables et habituelles blessures, Henri Duplat en 1972, Bernard Huguet en 1987 et Rachou en 2001 sont morts sur la piste. L'omniprésence de ce risque avait surgi à Laurède chez Jean-Marc Lalanne quand il m'avait dit « le matin même de la funeste course où une vache a tué Bernard Huguet » ; à ce moment là, jusqu'alors silencieuse, peut-être pour calmer son émotion et ses craintes pour son petit-fils, la grand mère avait pris la parole pour faire l'éloge du défunt.



dans l'arène était d'une douceur extraordinaire à la ganadéria, à tel point que le jour où Mme Paureille avait des invités, elle ne manquait jamais l'occasion de faire rentrer dans la salle à manger La Parisienne qui, après avoir fait le tour des convives, venait prendre un morceau de sucre dans la main de sa maîtresse», écrivait, à propos de Gloriata, surnommé La Parisienne, tant elle avait brillé à Paris lors de «Fêtes du Soleil» en 1887, écrit Sérès dans Les courses de taureaux en France, 1889, première histoire de la course landaise et à ce titre souvent contestable. Comment mieux présenter la jonction de la férocité et de la familiarité ce qui autorise l'intensité des relations avec ces animaux redoutables et leur nécessaire connaissance intime ?

Abordons maintenant les relations très différentes avec des oiseaux.

La chasse aux alouettes

Et pourtant, il est possible de parler d'une véritable vénération pour ces bêtes. Le journal régional, Sud-Ouest, du 15 juin 2016 présente ainsi la mort de l'une d'elles, Alhoa : « Un coup de téléphone comme un coup de massue. L'hiver soufflait encore sur les braises lorsque Gaétan Labaste a appris la terrible nouvelle : « C'est Henri Ducassou qui m'a annoncé la mort d'Alhoa ». Cette façon de présenter l'événement mineur –la mort naturelle d'un vieil animal– exprime son statut, ce que confirment les propos des écarteurs. «Elles sont intelligentes. La preuve à Dax, celle qui m'a renversé, elle n'a pas profité de moi à terre», me disait Philippe Descazeaux. Il ajoutait à propos de Garlinera, une vache de l'élevage de Labat : «J'ai brillé avec elle et je pense que je l'ai faite briller dans les moments où elle était difficile», c'est-à-dire dangereuse. **Ramunchito ajoutait : «Elles sont sauvages. Quoique j'ai connu de grandes vaches de course qui étaient presque domestiques ; Bombita, par exemple, se charge de faire monter les autres dans le camion. Marciacaise nous reconnaissait vraiment, Christian (son frère également écarteur) et moi. Elle devait nous aimer. Elle nous épargnait. (...) Une fois, alors que j'étais tombé, elle a même laissé Christian me dégager et défaire un noeud de la corde».**

Ces deux déclarations en des lieux et à des dates différentes qui juxtaposent le danger et la complicité, considèrent les deux faces, l'une ne va pas sans l'autre. D'ailleurs souvent les grands écarteurs sont associés dans la mémoire des amateurs à des vaches redoutables tels Philippe Descazeaux à Garlinera, Rachou à Paola ou Gaétan Labaste à Alhoa et bien d'autres, sans remonter plus avant dans le passé.

Reste à établir le statut de ces bêtes. Si l'on adopte la nomenclature des animaux proposée par Edmund Leach (1980) –nuisibles, sauvages, domestiques et familiers– comme elles ne sont pas mangées à la différence des sauvages et des domestiques tout en étant proches des humains, il est possible de considérer les vaches de course comme des animaux familiers. «Cette bête si vive et si redoutable

Cette chasse aux filets qui se pratique surtout le long de la côte d'Anglet à la Pointe de Grave (avec quelques cas dans les marais du Blayais) exige une connaissance intime de la nature, des lieux où les alouettes aiment se poser (tumbadas en gascon) par exemple, un équipement complexe, cabane, appeaux, ressorts et filets, et surtout un extraordinaire savoir-faire sur lequel je vais insister. Une cabane de planches, de fougères ou de tiges de maïs dissimule le ou les chasseurs. Il s'agit de faire tourner les vols qui viennent généralement du nord afin qu'ils passent à la verticale de la cabane contre le vent qui souffle le plus souvent de l'ouest, pour les faire poser sous les filets. Selon que le vol arrive à gauche ou à droite ou que le vent tourne, il faut modifier leur direction d'un côté ou de l'autre. L'homme doit donc diriger les vols. Par de délicieux gasconnismes, un chasseur du Porcé (Gironde) m'a présenté son difficile apprentissage : «Je me suis appris beaucoup en observant les oiseaux».

Pour effectuer cette délicate opération, le chasseur dispose de deux instruments, les appeaux –oiseaux vivants attachés– et le chant effectué par l'homme au moyen d'un bout d'assiette poli naguère, ou un sifflet métallique acheté, aujourd'hui. Il fait voler des alouettes vivantes attachées à un levier, sans gêner leurs mouvements ni trop les contraindre, et en même temps, il siffle d'une certaine façon, désignée selon les communes par divers mots gascons trilha, shirut, churut... Ainsi, il arrive à modifier la direction du vol. Chacun peut être plus ou moins compétent pour le «faire tourner», pour jouer avec les appeaux ou le sifflet, ou encore les deux. «Un bon coup d'appeau, affirmait un chasseur d'Ondres, vaut mieux que le meilleur sifflet» tout en précisant que lui-même n'était pas un grand «siffleur». Un autre de Saint-Julien en Born me disait : «J'aime beaucoup les faire tourner» mais «je n'aime pas les faire poser», propos qui présentent la diversité des compétences nécessaires et leur inégale distribution.

Ces qualités se trouvent également chez les oiseaux, les appeaux. **Les chasseurs récompensent les alouettes attrapées en début de saison : «On ne tue jamais un appeau», me déclare un autre chasseur de Saint-Julien en Born et beaucoup d'autres. Ils sont relâchés en fin de saison afin qu'après service rendu, ils poursuivent leur migration.**

Il est vrai que siffler de manière à être entendu par les vols n'est pas chose facile. «Il y a des jours où elles passent comme si elles étaient sourdes et aveugles. Vous pouvez siffler, elles continuent» (Carcan). En outre, il s'agit d'un art difficile : «J'ai appris à siffler en écoutant», me disait un chasseur du Porge. «Il faut trouver des chants astucieux» et «il faut siffler quand il faut», ajoutait-il, «articuler le moment et la technique». «Je siffle tellement mal que les alouettes viennent voir», disait un autre par dérision. L'enjeu est évidemment les relations avec les alouettes, les surprendre ou établir avec elles une communauté de langage» pour reprendre une expression qui de Sartre à Gumperz, désigne l'utilisation d'une langue commune.

Quand le vol passe à la verticale de la chasse, le sifflement change, le chasseur passe au pit, tiu, piu ou autres mots selon les communes, ce qui a pour effet de faire poser les alouettes sous les filets. Alors, elles tombent «comme des cailloux», me disait un chasseur de Soustons. Si tout se déroule comme il convient, si les oiseaux ont obéi aux humains, il suffira de rabattre les filets même si certains les déclenchent avant qu'elles se posent.

La préparation des filets («sols» en français régional) illustre cet anthropomorphisme qui apparaît à propos de l'état de la terre où doivent se poser les alouettes. Tous les chasseurs ne sont pas d'accord. Certains ratissent tous les jours pour avoir un espace plat sans le moindre brin d'herbe ou morceau de bois —«Si j'étais un oiseau, je n'irai pas», m'a dit l'un d'eux— alors que d'autres tiennent à la présence de gazon : «Je me suis fais chier à faire pousser de l'herbe», affirmait un autre. Chacun juxtapose ses propres conceptions sur les désirs des oiseaux et trouve dans leur comportement la justification de leurs attitudes avec d'autant plus de facilité

que les oiseaux ont des attitudes erratiques même si les chasseurs cherchent et trouvent des invariants, des lois. Pourtant, ils n'en arrivent pas moins à guider des vols et à attraper des alouettes ce qui réclame un rare savoir faire. Des apprentis chasseurs abandonnent, découragés.

Ceux qui chaque automne remontent les «pentes» (filets en français régional, synonyme de «sols») ou ceux qui tous les étés affrontent les vaches pourraient invoquer la phrase de Sartre —«Chacun sait que ce n'est pas par une observation passive de la réalité qu'on peut la pénétrer» (Sartre, 1947 : 282)— pour souligner l'importance de l'action des chasseurs et des écarteurs pour comprendre le comportement des bêtes. Pour cela, au lieu de se contenter de les observer, ils interviennent sur elles, pour établir un véritable dialogue qui leur permet d'imaginer leurs conduites futures afin d'arriver à «jouer» avec elles.



Frédéric SAUMADE
Professeur d'anthropologie sociale
à Aix-Marseille Université

LE BIOU CAMARGUAIS
ET LE BUCKING BULL
AMÉRICAIN :
**identification réciproque
de l'homme au bétail
dans les élevages
pour les jeux d'arènes**



«Merci, merci beaucoup et merci aux organisateurs, André Viard et tous les autres, de m'avoir invité. C'est une très belle opportunité. On n'a pas tous les jours cette chance de participer à un colloque au Sénat. Je vais poursuivre le sillon tracé par Bernard Traimond. **On est parti des grands principes ce matin avec des communications extrêmement intéressantes et on va maintenant sur les terrains.** En l'occurrence, j'ai passé ma vie scientifique d'ethnologue à travailler sur les différentes formes de jeux d'arènes et de tauromachies. Quand je faisais ma thèse doctorale il y a quelques pas mal d'années, sur une comparaison entre la tauromachie andalouse et la tauromachie camarguaise, j'avais été très frappé par l'opposition systématique qu'il y avait entre ces deux formes de tauromachie, l'une, donc bien connue, la corrida, qui mettait en scène la domination de l'homme et la mise à mort finale de l'animal, et l'autre qui, au contraire, mettait en scène la glorification de l'animal vivant, en quelque sorte le vedettariat de cet animal, puisque le taureau, dans la course camarguaise, est celui-là même qui doit dominer les hommes. C'était quelque chose de très frappant. Puis j'ai poursuivi mes travaux comparatifs dans plusieurs régions de France et de la péninsule Ibérique, au Mexique, et enfin aux Etats-Unis, mon dernier terrain en date, et en particulier en Californie où j'ai travaillé sur les différentes formes de jeux d'arènes, dans ce pays qui peut apparaître comme la Mecque de l'animalisme et où on va pourtant trouver la plus grande diversité de pratiques tauromachiques au sens large. Je sais que certains font l'amalgame nécessaire entre corrida et tauromachie : la tauromachie c'est la corrida. Non. La tauromachie c'est, comme le dit d'ailleurs la définition espagnole, «arte de lidiar toros en la plaza», c'est l'art de combattre les taureaux dans l'arène, et cet art-là ne se limite pas à la corrida mais à toutes les formes de jeux où un taureau agressif, une vache ou un bœuf comme le biou dans la course camarguaise, a été élevé pour donner la représentation assez paradoxale de l'animal de ferme par excellence.

Animal de rente paradigmatique de la révolution néolithique, conquête de l'homme, le bœuf est l'origine du capital. Le premier capital c'est le bœuf, c'est le bétail, et c'est cet animal-là qui va représenter finalement l'animal sauvage qui va attaquer l'homme. C'est là le paradoxe. A partir de ce principe, il existe toute une série combinatoire que j'ai pu analyser entre les formes camarguaise, landaise,

navarro-aragonnaise, valencienne, andalouse (la corrida), portugaise et enfin américaines. Le continent américain est un véritable conservatoire absolument extraordinaire de formes de tauromachies, puisqu'à partir du moment où les Espagnols apportent le cheval et le bœuf en Amérique (le continent américain ne connaissait jusqu'alors ni le cheval, ni le bœuf), c'est une véritable révolution néolithique tout entière qui est importée avec la colonisation. À partir de là, ce qui est formidable, c'est de voir comment les populations indigènes et métis se sont appropriés ces animaux d'une façon ou d'une autre. L'exemple des Indiens des plaines est bien connu, qui sont devenus un peuple cavalier en très peu de temps : vous avez tous vu des westerns bien entendu, et puis toutes les formes de rodéo. Quand on pense rodéo, on pense spectacle américain, cow-boys, etc... Mais rodéo est un terme espagnol (rodeo) qui vient de l'élevage : c'est l'action de «rodear el ganado», c'est-à-dire encercler le bétail échappé. Comme l'a montré Jean-Pierre Digard ce matin, l'importation de ce bétail en Amérique se fait avec le système d'élevage extensif hispanique du sud de l'Espagne, où on laisse les bêtes dans l'espace sauvage, on les lâche, il n'y a pas de clôtures. C'est un système d'élevage extensif qui va développer de fait les caractères sauvages des animaux, puisque ces animaux ont l'habitude de vivre loin de l'homme, dans les marais, dans les montagnes. Et quand on va les chercher, ils ont un comportement agressif. Le rodéo est alors le travail des vachers à cheval qui vont chercher le bétail perdu, le bétail qui marronnait c'est-à-dire qui retourne à l'état sauvage. Parce que le bétail n'a pas besoin de l'homme pour survivre, dans la mesure où il trouve de l'eau et de l'herbe. En outre, les bœufs sauvages se défendent avec les cornes, ils peuvent résister à pas mal de prédateurs. Donc «rodear», encercler le bétail, l'enfermer dans un enclos pour le marquer au fer rouge ou bien pour le tuer, c'est l'origine du rodéo, c'est l'origine de la tauromachie aussi dans les plaines de la Bétique, où on procédait de la même façon : on encerclait, on enfermait le bétail, et ce bétail avait un comportement agressif dès lors qu'il était enfermé dans un corral, et les hommes jouaient avec. C'est cet esprit ludique de l'homme, une fois qu'il se retrouve confronté à un bétail qui est agressif, qui fait qu'il va jouer avec. Et il y a mille façons de jouer avec.

Ce qui frappe, c'est la correspondance autour de toutes ces diversités, parce le rodéo américain est certes le plus connu, mais il y a une grande quantité de formes de rodéo en Amérique. Et l'extension du rodéo va depuis les plaines du Canada, l'Alberta canadien, jusqu'à la Terre de Feu au sud du Chili, de l'Argentine, où il y a des formes de rodéo différentes. Le rodéo chilien n'a rien à voir avec le rodéo nord-américain. Et puis il y a en Colombie les corralejas, il y a au Brésil la vaquejada. Dans toute l'Amérique, et pas seulement l'Amérique latine, puisque, évidemment, l'Amérique du nord, tout l'ouest des Etats-Unis et l'ouest du Canada sont des grands pays de rodéo. Alors on m'a dit : le rodéo ce n'est pas la tauromachie, ce n'est pas pareil. Il y a dans le rodéo des exercices qui sont purement équestres et puis il y a des exercices qui sont purement tauromachiques, et notamment le plus tauromachique d'entre ceux-ci, qui est aussi le plus populaire et le plus générateur de devises, c'est le bull riding, la monte du taureau, qu'il ne faut pas prendre à la légère, pas plus que les autres formes alternatives de tauromachie. La tauromachie landaise, par exemple, est elle aussi d'une grande violence, et Bernard Traimond a rappelé ce matin le décès d'un grand écarteur très connu Rachou, mais il y en a plusieurs autres qui se sont faits tuer. La tauromachie landaise est très violente, puisque l'écarteur attend une vache lancée à 40km/h et lui offre son dos, en se retournant au moment de l'écart. Une vache brave espagnole qui vous prend dans le dos à 40km/h, peut vous faire très mal et vous tuer, bien qu'elle soit tenue avec une corde et que ses cornes soient gainées. La seconde forme de tauromachie la plus violente que je connaisse, c'est le bull riding. On a ici des taureaux qui pèsent parfois une tonne. D'énormes taureaux croisés qui sont le fruit de pratiques génétiques tout à fait comparables à ce que l'on observe dans les élevages pour la corrida. On va maximiser la puissance et l'agressivité des taureaux par la sélection génétique. Et ce qui m'a frappé dans le rodéo américain, c'est la correspondance qui ressort entre la place du bucking bull, le taureau qui bondit, le taureau de rodéo, et la place du taureau camarguais dans la course camarguaise. C'est tout à fait étonnant.

La corrida se diffuse par une sorte d'impérialisme culturel dans la mesure où, d'origine andalouse, elle s'est répandue d'abord dans toute l'Espagne, y compris dans des régions comme la Navarre, le Pays Basque ou le pays Valencien, où il y avait d'autres traditions de course de taureaux, et s'est imposée comme Fiesta Nacional. La corrida andalouse se codifie entre Chiclana, Ronda et Séville, soit vraiment un petit carré géographique en Basse-Andalousie. C'est là que ça se passe, avant de se diffuser en Amérique par l'impérialisme espagnol qui, jusqu'au XVIII^e siècle, est extrêmement important. C'est ensuite que naissent, par une espèce de réactivité culturelle, des formes alternatives aussi bien en Amérique qu'en Europe du sud-ouest : on a parlé des Landes, de la Camargue, etc... C'est le modèle de la corrida importée qui suscite, à partir de jeux d'origine paysanne avec le taureau, le développement des formes régionales de tauromachie. En Amérique, c'est ce qui s'est passé. Ce qui est tout à fait étonnant, c'est de voir comment le rodéo a focalisé un type d'opposition à la corrida en donnant le rôle de protagoniste également au taureau. Non seulement le rodéo exclut la mise à mort mais, comme dans la course camarguaise, comme dans la course landaise, l'animal a le statut de héros dès lors qu'il est capable de dominer ses

adversaires humains par l'agressivité hors du commun qu'il manifeste dans le jeu. Ce type d'animal, quand même rare, comme le grand toro bravo de corrida, ne sort pas tous les jours, et est issu d'un tri de sélection extrêmement rigoureux mais qui ne donne pas des bons résultats à tous les coups. Les éleveurs ici présents ne démentiront pas que dans ces sélections, il faut parfois des années pour sortir un grand taureau et parfois on n'y arrive jamais ou à grand peine. L'élevage est un métier extrêmement sélectif. Et quand un éleveur a la chance d'avoir un taureau comme cela, il en fait un héros, il lui accorde un traitement privilégié qui l'identifie à la condition humaine, qui est anthropomorphique, et qui enveloppe l'homme et la bête dans un rapport réciproque de communauté.

Observer ces pratiques-là, observer de quelle façon les éleveurs intègrent les animaux dans leur univers, y compris familial, est un regard anthropologique qui nous permet de prendre distance avec des polémiques stériles de personnages irréconciliables : contempteurs et thuriféraires de la tauromachie. Mais comparer entre les différents terrains et les différentes formes de la tauromachie, fait apparaître que le traitement anthropomorphique de l'animal champion va se retrouver à plusieurs endroits parfois très éloignés les uns des autres. Dans la course camarguaise ou dans le rodéo américain, cela apparaît de manière très frappante, surtout dans la course camarguaise d'ailleurs. Mais quand on observe et qu'on fait du travail de terrain, on se rend compte que dans l'univers de la corrida, cela existe aussi et que les éleveurs de corrida qui ont des grands taureaux, et en particulier des taureaux reproducteurs, vont eux-mêmes leur réserver des traitements anthropomorphiques tout à fait comparables avec ce qu'on trouve aux Etats-Unis dans l'élevage pour le bucking bull, ou en Camargue dans l'élevage pour le biòu cocardier. Ce que je voudrais montrer à travers ces exemples, c'est que la raison du spectacle tauromachique dans son ensemble, non pas seulement la corrida mais l'ensemble des pratiques qui tournent autour de la lutte de l'homme contre le taureau sous différentes modalités, la raison de ce spectacle dans sa diversité ne peut se comprendre que dans la relativité et dans la considération des pratiques intimistes de l'élevage qui donnent au spectacle corps et substance.

Je veux parler d'abord de la course camarguaise qui est une course que certains d'entre vous connaissent très bien, certains sont même des acteurs, on voit des manadiers ici. Mais beaucoup de gens, y compris parmi les aficionados de la corrida, ne la connaissent pas, ou mal. Je vais commencer par l'actualité. Dimanche, la commission du Biòu d'Or qui élit chaque année le taureau de l'année, un petit peu comme le Goncourt des taureaux que tous les manadiers espèrent avoir, a rendu son verdict. L'élection a été sans coup férir pour un taureau qui l'avait déjà eu l'an dernier, aux dépens d'un autre taureau qui, semble-t-il, le méritait par les résultats qu'il avait obtenu cette année dans les courses, mais qui n'a obtenu qu'une voix. C'est tout à fait étrange. La propriétaire de ce taureau qui n'a obtenu qu'une voix était furieuse. Elle m'a dit : Ils n'ont pas jugé le taureau, ils m'ont jugée moi. Et ça c'est typique, on ne vote pas pour le taureau, on vote pour le propriétaire. Et si on juge que le propriétaire n'est pas gentil, ou s'il vous embête, ou si on n'est pas du même bord politique ou s'il y a des choses qui ne vont pas, on va sanctionner le taureau.

Ce phénomène de fusion entre la personne du propriétaire et la personne de l'animal est tout à fait extraordinaire et va très loin puisqu'en Camargue on statue les grands taureaux de leur vivant, comme les dictateurs en Amérique latine à l'époque. Le taureau Goya a été statufié de son vivant, ainsi que son précurseur Le Clairon. Un autre grand taureau, Le Sanglier, n'est pas statufié, mais il est enterré sous une stèle commémorative. Car il y a des taureaux qui sont enterrés sous des stèles ou des pierres tombales, comme Rami : Jacques Mailhan est là, qui fut son propriétaire. Tous ces grands taureaux ont fait époque. Les taureaux de Camargue, comme les vaches landaises, font carrière : ils ont un caractère, et les gens commentent leur caractère. Plus on est proche du taureau, plus on est dans l'élevage, plus on parle avec les éleveurs, avec les gardians, plus on sent ce processus d'humanisation de l'animal qui est vraiment un personnage de la famille, avec ses manies, ses habitudes... On va lui donner à manger à la main.

La vache noble, dans les Landes, ne charge pas le corps à terre, comme je l'ai entendu dire par beaucoup d'écarteurs que j'ai pu interviewer quand j'ai travaillé dans les Landes : cette vache est noble, m'ont-ils dit, elle m'a pris, mais elle ne me charge pas. **Le grand cocardier, lui, celui qui est très méchant dans l'arène, mais ne l'est pas sur les prés : il écoute, il est gentil, il vient manger dans la main du propriétaire, et cette relation, cette interaction de l'homme et de l'animal est très fortement vécue.**

Il y a une véritable projection généalogique en Camargue, tout à fait curieuse : il y a le générique, la race générale du taureau camarguais, la race Camargue, et puis il y a celle de chaque grand éleveur, parce qu'il y a aussi des hiérarchies dans les éleveurs. La race Mailhan, la race Blatière, la race Laurent, la race Saumade, la race Lafont. Chacun a sa race, au sens aristocratique originel de lignage familial. La race, au départ, ce sont les familles de l'aristocratie. Ce n'est que par la suite que ce terme a pris une dimension ethnique. Et de ce point de vue, le modèle camarguais pourrait apparaître plus «archaïque» dans le sens où il défend une conception quasi médiévale du lignage, une famille, un fief, le lignage associé à son terroir, associé à son mas, à sa propriété, et, en l'occurrence, chaque manadier construit sa race par sélection. En revanche, dans le cas du toro bravo andalou, c'est un concept plus holiste, pour parler comme l'anthropologue Louis Dumont, qui considère la race comme un ensemble et l'aristocratie hispanique également. C'est ce concept-là qui prime. Dans la corrida, chaque éleveur s'inscrit dans une race, dans un tronc, dans un encaste, dans un concept plus général d'où ses toros descendent. Il y a toujours cette référence au tronc commun qui est beaucoup plus forte qu'en Camargue où, certes, il y a des références à des origines communes, mais ensuite chaque éleveur crée sa race par les arrangements, par ses propres choix de sélection, par des croisements qu'il va faire avec des bêtes d'autres confrères. Car on achète des vaches à un confrère lorsque l'on veut rafraîchir le sang, ou faire sa petite cuisine pour obtenir sa race. C'est quelque chose qui est tout à fait caractéristique des élevages camarguais.

Alors, certes, il y a cette différence fondamentale entre le concept de l'élevage andalou et le concept de l'élevage

camarguais, mais pour autant les grands taureaux reproducteurs des élevages andalous font aussi l'objet de pratiques qui sont tout à fait comparables avec ce qu'on observe en Camargue. Des pratiques de familiarisation qui tournent à l'anthropomorphisme. J'ai connu, à l'époque où j'enquêtai dans les années 87-88 sur le terrain andalou, un grand taureau reproducteur de l'éleveur Manolo Gonzalez, qui, à l'époque, avait une grande côte. L'animal s'appelait Guitarrista et vivait encordé dans une écurie avec des chevaux. C'était un énorme taureau magnifique et chaque fois que j'allais à la finca de Manolo Gonzalez, le vacher nous sortait Guitarrista de l'écurie avec sa corde et on allait le caresser. C'était impressionnant, ce taureau complètement familiarisé qui montait les vaches de l'élevage, qui avait donné d'excellents produits, et c'est pourquoi il avait acquis ce traitement de faveur. Alvaro Domecq, un grand éleveur maintenant disparu, dans son ouvrage «El toro bravo», parlait avec beaucoup d'émotion de son taureau Llorón qui avait été un grand reproducteur et qui était mort de sa belle mort, comme en Camargue où les grands taureaux meurent de leur belle mort, de vieillesse, comme les grandes vaches landaises. Domecq avait fait naturaliser la tête de Llorón qu'il avait accrochée dans la salle à manger de sa finca, dans un espace vraiment associé à la lignée familiale, à la familiarité, en quelque sorte, comme si le taureau partageait les repas avec la famille Domecq. Cette sanctuarisation du grand taureau reproducteur dans le monde de la corrida est aujourd'hui mise en scène de manière éclatante avec la pratique de plus en plus fréquente de la grâce du taureau. Lorsque le spectacle est considéré comme parfait dans les arènes, on gratie le taureau qui est normalement ensuite utilisé comme reproducteur dans le cycle de reproduction de l'élevage.

On retrouve cette tendance à la familiarisation du grand taureau du rodéo dans l'ouest des Etats-Unis, où l'on glorifie le taureau par rapport à l'homme dans la violence extrême du jeu. Dans la représentation du bull riding, c'est le cow-boy qui monte le taureau, qui est secoué comme un pantin et qui doit tenir huit secondes, ce qui paraît court. Mais comme disent les monteurs de taureaux, quand on est sur le taureau c'est interminable, parce que quand un taureau furieux d'une tonne bondit dans tous les sens pour vous éjecter et qu'il faut arriver à tenir en s'accrochant d'une main, c'est extrêmement violent. L'homme, contrairement au matador qui domine le taureau, immobile, qui affecte l'immobilité, le détachement, donne une image diamétralement opposée : on voit un pauvre type dans une situation extrêmement scabreuse, et même s'il réussit à tenir 8 secondes, il donne la représentation de quelqu'un qui est complètement, littéralement humilié par l'animal. Et c'est ce culte de l'animal qui ressort au sein d'un spectacle qui glorifie la domination de l'animal sur l'homme. D'où l'anthropomorphisme du traitement des champions, que j'ai pu mesurer chez tous les éleveurs chez lesquels j'ai travaillé, dans un grand élevage en Californie par exemple, où l'on voit comment tous les jours l'éleveuse qui s'occupe beaucoup de ses taureaux, les appelle «guys» («les gars»). On voit comment elle les nourrit, comment elle s'en occupe, comment elle les fait passer d'un corral à l'autre avec une grande familiarité. Puis dans un petit élevage que j'ai beaucoup fréquenté aussi, Craig aime beaucoup son taureau qu'il appelle

«the old man» («le vieux père»). Le taureau a un nom mais Craig le surnomme lui-même «the old man», «le vieux» parce qu'il a déjà 14 ans, qu'il a fait beaucoup de rodéos, et qu'il est toujours bon. Il a une relation d'extrême sensibilité avec son animal et il finira comme son précédent grand taureau, enterré en position debout, exactement comme on le fait en Camargue, ce qui est une manière d'immortaliser l'animal en quelque sorte. C'est un rite d'immortalisation : le taureau rentre dans le camp des ancêtres mais il est debout. Il continue en quelque sorte de lutter dans l'inhumation.

La grande différence et la spécificité du modèle américain sur le plan économique, c'est que l'on a des taureaux qui sont produits aussi de lignées, mais en même temps chaque éleveur fait son petit cocktail comme en Camargue pour créer ses propres produits. Grande particularité cependant, le grand bucking bull est protagoniste du spectacle mais il est aussi un reproducteur de l'élevage. Il est entier, comme le taureau de corrida, alors que le taureau de Camargue est castré et les reproducteurs sont traités à part. La spécificité du bucking bull est que l'animal est potentiellement à vendre : de rodéo en rodéo, il est susceptible d'être vendu. Un des plus grands taureaux de ces dernières années était estimé à plus d'un million de dollars. Des paillettes de sperme congelé de grands taureaux d'époque se vendent sur Internet jusqu'à vingt mille dollars pièce pour inséminer des vaches. Le concept est celui d'un taureau individu qui peut être vendu au plus offrant ce qui est une chose quasiment impensable en Camargue : les manadiers ne vont pas vendre leur taureau champion.

Mais là c'est tout à fait envisageable. Et en fait on voit dans l'élevage pour le bucking bull américain quelque chose qui est un leitmotiv : le pari. L'élevage est un pari. Il y a cette dimension de jeu de hasard, car on ne sait jamais ce que le produit de la sélection va donner, et il y a toujours quelque chose d'aléatoire qui rentre en jeu car on a vraiment affaire à une tauromachie de marché. La valeur individuelle de l'animal est exaltée exactement comme la valeur individuelle de l'entrepreneur, de l'individu qui réussit sur le marché, ou du bon trader.

Je conclurai sur cette dimension. On voit bien trois sociétés, trois modèles idéologiques différents qui se projettent sur l'animal de l'arène. En Camargue on a un idéal de la possession foncière individuelle de l'homme à cheval, du chevalier médiéval en quelque sorte mais dans les temps modernes; en Andalousie, un idéal du patrimoine, de l'unité raciale de l'aristocratie espagnole; et aux États-Unis un idéal individualiste du marché de la spéculation à travers les valeurs et la plus-value extraordinaire qu'on projette sur cet animal champion qu'est le bucking bull. Je vous remercie de votre attention».



Étienne GANGNERON
Vice-Président de la FNSEA
éleveur de bovins,
production biologique dans le Cher

ÉVOLUTION DES RELATIONS HOMME-ANIMAUX : les éleveurs engagés



«Bonjour à toutes et à tous. Merci d'avoir invité la FNSEA à ce colloque. Nous travaillons depuis de nombreuses années sur la problématique bien-être animal, et dans l'enceinte du Sénat, nous avons malheureusement connu aussi des colloques qui portaient un message bien différent de celui porté ce matin et, je l'espère, cet après-midi. Je ne suis pas du tout un spécialiste des cultures taurines puisque je suis éleveur de bovins charolais. J'élève des bœufs qui font parfois 1 tonne 200, 1 tonne 300 en vif, ce sont de beaux animaux élevés uniquement pour la vente et en agriculture biologique depuis une vingtaine d'années. **Ce qui nous rassemble, c'est que les gens qui sont opposés à nous pour tout un tas de mauvaises raisons, le font la plupart du temps par méconnaissance de notre manière de travailler, de la façon dont nous élevons nos animaux.**

L'ensemble des éleveurs que je représente ici a tout à fait compris que la société avait changé vis à vis des animaux, qu'il ne fallait pas s'engager dans un combat d'arrière-garde mais plutôt accompagner la prise en compte du bien-être animal. L'accompagner ne veut pas dire renier nos valeurs, mais **continuer à faire notre métier et à montrer que consommer de la viande est tout à fait acceptable moralement –puisque très souvent nos opposants nous placent sur l'aspect de la morale. Nous assumons pleinement notre fonction de travailleurs de la terre, d'éleveurs en contact permanent avec nos animaux.** Nous aimons nos animaux et, par définition, nous les soignons bien parce que c'est notre revenu et que maltraiter les animaux, ne pas leur donner à manger, ou ne pas leur donner à boire, serait contre-productif en matière économique et très éloigné du véritable métier d'éleveur. Pour autant nous constatons au quotidien que **la société qui nous entoure s'est urbanisée, les nouvelles générations n'ont souvent plus aucun contact avec le monde rural. Ce sont les premières générations, même parmi certains de nos politiques, qui sont complètement déconnectées de la vie rurale et de nos activités.** Nous entérinons cette évolution de la société, et, dans ce contexte, nous voulons affirmer que nous sommes les premiers observateurs, les premiers connaisseurs des animaux. Il nous appartient de porter ce message d'un animal qui évolue dans un équilibre harmonieux, sans pour autant oublier sa finalité et l'objectif du métier d'éleveur qui est, évidemment, d'abattre ses animaux pour nourrir des consommateurs.

Au cours des dernières années beaucoup de progrès ont été réalisés. Des évolutions de la réglementation ont été faites, notamment dans le cadre européen, montrant qu'aujourd'hui, contrairement à ce qui se dit parfois, la France n'est pas du tout en retard par rapport à la réglementation mais l'a parfois anticipée lorsque c'était possible et s'est mise en phase. Mais l'investissement est compliqué dans la mesure où, si la société a beaucoup d'exigences, elle les rémunère peu... Il est difficile de faire de mieux en mieux son travail avec de moins en moins de revenus. J'ai cru comprendre qu'un des intervenants reprochait presque à la profession de ne pas s'être engagée sur tout le débat juridique autour du Code civil et je dois dire de façon très claire que nous nous sommes engagés très fortement sur ce combat. Nous avons travaillé en parfaite relation avec nos élus, notamment avec ceux du Sénat, pour limiter les risques associés à l'introduction du nouvel article dans le Code civil, tout en considérant les animaux comme des êtres sensibles. Ce qui a été acté n'est sûrement pas parfait mais en tout état de cause, est plutôt cohérent par rapport à ce que nous portons. Même si nos opposants une fois de plus considèrent que ce n'est qu'une première marche... Cela nous a permis aussi d'identifier à cette occasion, de façon encore plus forte, ceux avec lesquels nous allons malheureusement nous confronter pendant de nombreuses années encore, parce que le débat est loin d'être fini.

Nous n'avons pas de vision idéologique. Nous assumons simplement notre statut d'omnivore, c'est à dire que nous n'avons pas non plus envie d'imposer notre modèle à d'autres. S'il y a des gens qui veulent s'abstenir de manger de la viande, cela ne nous pose aucun problème. Mais pourquoi vouloir l'imposer à d'autres et en faire un modèle ? Cela paraît complètement fou. Si la consommation de viande est malheureusement en diminution –on le constate au quotidien–, il faut déplorer que le monde des médias ne nous aide pas beaucoup à faire la promotion du modèle d'élevage français.

Dans sa grande majorité, c'est un modèle familial, ce qui est exactement le contraire de la production bovine que l'on peut trouver dans le reste du monde, notamment en Argentine, au Brésil ou aux États-Unis. Il y a quelques mois, certains d'entre vous s'en rappellent encore, un colloque a été organisé par Chantal Jouanno ici même au Sénat, avec dans l'assistance à peu près 90% de végétariens et végétans sur environ quatre cents personnes. Quand j'ai pris la parole en tant qu'éleveur, j'ai été sifflé, conspué. À côté de moi, à la tribune, j'ai échangé quelques mots avec le moine bouddhiste people Matthieu Ricard. Il m'a demandé: «Que représente l'élevage de feedlots en France ?». Ce monsieur qui parlait de sa vision de l'élevage ne savait même pas qu'il n'existe pas de feedlots en France. Les feedlots, c'est quand on met dix mille animaux dans un parc sans abri et qu'on les engraisse au maïs. **Nous avons en France la particularité d'avoir pratiquement un tiers du territoire en prairies sur lesquelles les animaux sont élevés à l'herbe et les grands médias ne le savent même pas. Suite à l'ESB (vache folle), on nous a dit qu'il fallait que les vaches retournent à l'herbe, mais elles ne l'ont jamais quittée !** Et personne ne le reconnaît, ce qui est une véritable difficulté, notamment dans le contexte européen. Un grand voisin que l'on cite souvent au niveau agricole, l'Allemagne, a pris un positionnement différent avec une agriculture très industrialisée. **Il faut savoir que la restauration collective française importe entre 50 et 80% de produits qui viennent essentiellement d'autres pays qui ont une agriculture industrielle.** En tant qu'éleveur, cette schizophrénie est parfois difficile à vivre.

Nous sommes attachés au progrès collectif et nous nous engageons à continuer à accompagner la prise en compte du bien-être animal. Beaucoup d'éleveurs d'ailleurs le pratiquent sans le savoir. Les chartes permettent d'écrire ce qui se fait et peut-être de le faire encore un peu mieux. Ce progrès collectif, nous le portons fortement et nous allons continuer à l'accompagner, notamment à travers d'un groupe de veille que nous avons mis en place au niveau des organisations professionnelles, de manière complètement inter filière et associant y compris l'élevage canin et félin. Au travers de l'écriture de chartes de bonnes pratiques, on peut montrer la manière dont on travaille plutôt que d'être uniquement dans la réaction. Nous sommes à l'écoute des attentes de la société et des consommateurs et prêts à avancer.

Je le disais tout à l'heure mais je vais compléter mon propos, on peut avancer mais il y a des limites. **Aujourd'hui, de grandes ONG travaillent sur le bien-être animal, et s'adressent ou attaquent directement les grandes entreprises en les faisant s'engager sur des progrès en matière de bien-être animal.** Elles incitent par exemple à l'arrêt de l'élevage de poules en cages et au développement des œufs alternatifs, et arrivent à faire bouger les modalités d'achat de la grande distribution notamment, sans jamais prendre en compte les coûts pour les éleveurs. On est dans une espèce d'entonnoir avec un certain nombre de demandes faites à la fois par les consommateurs et par les grandes entreprises, qui exigent une qualité différenciée liée avec un bien-être animal en constante évolution, sans jamais prendre en compte dans ces évolutions et ces nouvelles pratiques le prix de revient de l'éleveur.

Nous avons essayé de dialoguer avec certaines de ces ONG, mais nous nous sommes aperçus très vite que ça ne les intéressait pas beaucoup de travailler avec nous, donnant-donnant, en avançant progressivement, et qu'elles préféraient aller voir directement les opérateurs qui nous achètent nos produits et nous imposent de nouvelles règles sans nous les payer. **C'est quelque chose que nous ne pouvons pas accepter à la FNSEA.** Aujourd'hui, les relations avec certaines de ces associations sont plus tendues. Nous allons quand même continuer à travailler avec celles d'entre elles qui ont un minimum de vision économique en défendant une répartition équitable des efforts et de la rémunération associée. Chacun doit y retrouver son compte et ce n'est pas vraiment le cas aujourd'hui.

Nous sommes aussi engagés de façon très volontariste avec nos réseaux de terrain dans l'accompagnement des éleveurs dans des cas rares de défauts de soin apportés aux animaux. S'occuper de bientraitance, ça ne veut pas dire évacuer toutes les problématiques qu'il peut y avoir; il y a dans certains cas des éleveurs qui pour tout un tas de raisons, notamment la crise qu'on connaît dans les milieux de l'élevage depuis plusieurs années qui est devenue presque une crise structurelle, sont dans des situations de grande détresse qui peuvent se répercuter parfois sur les animaux. Nous nous s'engageons très fortement dans les départements à accompagner ces éleveurs pour les aider à sortir de ces situations et à trouver une issue correcte pour les animaux.

Notre leitmotiv, vous l'avez compris : soyons fiers de notre production française, de qualité, dans un modèle familial qui est plutôt une exception au niveau européen, et expliquons sans relâche notre métier et nos pratiques, en transparence, pour continuer à faire vivre nos territoires. Ceci est la manière dont on veut fonctionner.

Enfin, un sujet est souvent débattu entre nous, celui de la manière de se comporter face à des associations qui sont très dures et ont des attaques parfois violentes. Ces associations parlent de morale et de violences faites aux animaux, mais elles ont dans les faits des comportements très violents par rapport aux éleveurs, avec par exemple des cas d'intrusions pour prendre des vidéos cachées. **Nous sommes restés jusqu'à aujourd'hui sur un message d'appel au calme en préférant ne pas répondre par la violence,** et en essayant de montrer que les éleveurs travaillent bien et que les pratiques évoluent. Nous avons l'objectif de maintenir cette ligne, c'est à dire d'être cohérents, droits dans nos bottes, sans aller sur des confrontations violentes. **Mais si des militants continuent à avoir des modes d'action violents avec en face d'eux des agriculteurs qui sont dans des situations compliquées, malheureusement on risque de ne pas pouvoir maîtriser certaines situations, il faut en être conscients.** Nous continuerons à représenter notre secteur professionnel et à tenir bon contre vents et marées. Je vous remercie».



DISCUSSION

*«L214 s'est fait
une spécialité
des images
bidonnées»*

les difficultés auxquelles nous sommes confrontés. Une fois que les plaintes sont déposées, il faut qu'il y ait un système de défense commun, ce qui mobilise des moyens humains et financiers. Mais je pense que ça peut faire reculer certains des moins radicaux».

Intervention de Guillaume FRANÇOIS

«Je crois que nous sommes tous confrontés à des attaques violentes, que ce soit les chasseurs, on l'a vu dans les Landes, autour des arènes ou dans des élevages, et peut-être faudrait-il réfléchir à une riposte judiciaire, parce nous sommes dans un état de droit, et l'état de droit doit triompher lorsqu'il y a des comportements au delà de ce qui est admissible, notamment sur le droit de manifester et les exactions qui peuvent être commises. Peut-être faudrait-il avoir une réponse systématisée en unifiant nos différents secteurs pour faire reculer les attaques. Parce que nous nous sommes rendus compte, sur les procédures que nous avons faites, que ceux qui ont été condamnés à titre personnel à des 1000, 2000 ou 3000 euros de dommages et intérêts ou de frais de procédure, ne reviennent pas le dimanche d'après devant les arènes. Donc il y aurait peut-être une piste de réflexion pour avoir des parades systématiques et coordonnées dans tous les secteurs, puisque l'ennemi, on s'en rend compte, est commun».

Réaction de Jean-Paul LABORDE Technicien FDCL

On a mis énormément de temps à avoir le délit d'entrave pour la chasse, qui a mis un certain temps à être élaboré avec les parlementaires et c'était important. Là derrière, il ne faut pas oublier aussi que les tenants de la sécurité dans les départements et les régions laissent bien souvent faire ces groupuscules, qui vont jusqu'à attaquer des magasins de fourrures, avec parfois même les conséquences derrière, c'est à dire que l'entrepreneur va être obligé de licencier parce qu'il ne peut plus assurer son bâtiment par les risques encourus. Donc ça va très loin».

Réaction de Guillaume FRANÇOIS

«Il y a la prévention, d'une part, et je crois qu'on y travaille tous. Il y a aussi l'aspect répressif, il y a les tribunaux et je répète que l'état de droit s'impose aux idéologies, parce que l'on tombe sur des délits de droit commun. Et lorsqu'il y a des délits de droit commun, il y a des sanctions. Encore faut-il que les plaintes soient déposées et c'est aussi toutes

Réaction d'Étienne GANGNERON

«Il y a un autre sujet qui nous préoccupe beaucoup, ce sont les images et la manière dont elles sont utilisées, puisque vous savez que L214 s'est fait une spécialité de tourner des vidéos cachées qui sont très souvent des montages bidonnés. Il faut quand même savoir qu'on a retrouvé des tronçons d'images qui ne correspondaient pas, ni en date, ni en lieu, à ce qui nous est présenté en terme de temporalité. Et il y a surtout une concentration des images qui est tout simplement inacceptable. C'est à dire que quand il y a cinquante heures de tournage et qu'il y a un document de cinq minutes, où on ne filme que le petit instant où il y a une mauvaise pratique, un animal qui bouge un peu, et qu'on le concentre en cinq minutes, effectivement ça devient insupportable. Si on faisait la même chose dans une réunion qui dure trois heures et que quelqu'un filmerait tous les



mauvais gestes, je me gratte l'oreille, je prends mon stylo, et qu'on cumulerait cela en cinq minutes, cela ne rendrait pas compte du contenu réel de la réunion. **Ces sujets-là, aujourd'hui, ne sont plus supportables parce que tout est instrumentalisé à charge contre nous et, comme les médias le relaient très facilement et que les réseaux sociaux sont très friands et ne vérifient jamais, en définitive, on a un rouleau compresseur qui nous est passé dessus et on n'a pas du tout réagi par rapport à ça.** Et je le regrette, parce que je pense qu'il y a vraiment atteinte à l'image et utilisation frauduleuse de l'image».

Question d'André VIARD

«Comment les éleveurs ont-ils vécu intimement cette campagne odieuse qui a consisté à dresser toute la France contre eux et contre quatre abattoirs ? Au delà du discours de défense, personnellement cela doit affecter beaucoup de monde».

Réponse d'Étienne GANGNERON

«Oui, les éleveurs sont assez affectés. Il faut quand même savoir que ces campagnes sont très pernicieuses puisqu'en définitive, ces mouvements ont bien compris qu'il y avait plusieurs modalités d'attaque. Il y a la modalité «agriculture industrielle», assez basique, tout ce qui est gros abattoirs, grosses usines, c'est mal par définition. Et là, L214 a pris un postulat différent, c'est à dire qu'ils ont pris en compte les petits abattoirs locaux, donc tout ce qui correspond aux circuits courts, aux demandes des consommateurs par ailleurs, et j'en veux pour preuve une des vidéos diffusée sur un abattoir où la communication était faite sur «c'est un abattoir bio», alors qu'il n'y avait que 5% du chiffre d'affaire de l'abattoir qui était fait en bio. Donc, en fait, ils ont pris l'inverse de la démarche, en essayant de stigmatiser les pratiques des agriculteurs qui sont a priori les plus en phase



avec les demandes de la société bio, circuits de proximité, circuits courts. Pourquoi ? Pour dire que même ce qui est bio et court est mauvais. Parce que c'est la viande qui est mauvaise, c'est de la souffrance. Le message est même les petites unités n'ont pas d'intérêt. Et cela aussi il faut le condamner. **La manœuvre est très pernicieuse parce qu'elle a mis en cause des schémas qui répondaient à une attente de la société relativement forte, et c'est vrai que ça a complètement démuni tous les gens dans les territoires qui s'étaient battus avec leurs élus pour maintenir des petits abattoirs, des petites unités de production.** Donc ça a été très dur comme attaque et je pense, malheureusement, que ce n'est pas fini».



François ZUMBIELH
Agrégé de lettres classiques
Docteur en anthropologie
culturelle, écrivain

LE TORERO ET LE TORO : l'amour de l'adversaire



«Risquons pour commencer une lapalissade : la corrida est une tauromachie, autrement dit un combat de l'homme contre un toro bravo (bravo ici signifiant sauvage par opposition à un animal manso, domestique). La réalité de ce combat –en espagnol lidia– se doit de rester présente et nécessaire, même si progressivement, et surtout de nos jours, l'exigence esthétique du spectacle constitué par le toreo est devenue prédominante. Il n'empêche que le toro –des événements douloureux l'ont montré ces dernières semaines– reste un animal redoutable ; il peut tuer, blesser gravement ou rendre infirme celui qui l'affronte.

Mais quelle est au juste sa condition et la nature de sa relation avec les hommes qui l'élèvent dans la prairie, et surtout avec ceux qui lui font face dans l'arène ? Il faut le reconnaître, son statut est ambigu. Est-il réellement bravo, au sens de sauvage ? Oui si l'on se réfère à son origine assez pure, à ses ancêtres d'il y a quelque siècles, proches de l'aurochs préhistorique, regroupés en troupeaux errants sur la péninsule Ibérique, en survivance plus longtemps que dans les autres régions d'Europe, gibiers de choix pour les chasseurs. Oui, encore, si l'on observe qu'il est maintenu aujourd'hui dans des espaces étendus, libre de ses mouvements, cohabitant avec de la faune et de la flore sauvages, ayant des contacts aussi limités que possible avec les hommes. Mais non, bien entendu, si l'on constate que sa reproduction est pilotée par l'éleveur, soumise à un processus de sélection exercé sur les futures mères et les étalons, que cet éleveur surveille et complète son alimentation, le vaccine et le débarrasse de ses parasites, lui assigne des enclos, etc... Ni pleinement sauvage, ni pleinement domestique, la seule qualification qui s'applique, à mon sens, au toro bravo est celle d'animal non apprivoisé et indompté.

Qu'en est-il alors de sa bravura/sauvagerie initiale ? Par le travail de sélection des éleveurs, exercée méthodiquement à partir du XIX^e et surtout au XX^e siècle, elle se transforme en une qualité particulière de combativité, intensifiée mais en même temps propre à servir –par la nature de ses charges– le travail artistique du torero dans l'arène. Elle devient engagement offensif, bravoure –cette fois au sens moral du terme– vertu dont s'émeuvent les ganaderos, fiers d'avoir créé avec ce toro bravo un chef d'œuvre auquel ils s'identifient, et en tout état de cause un patrimoine à la fois génétique et culturel, dont la survivance est liée au maintien de la corrida.

Considérons à présent, d'après leurs propres paroles, le point de vue des toreros. On l'a dit, la tauromachie est d'abord un combat, et sa base est la domination de l'homme sur la bête par l'intelligence et l'intuition, lorsqu'il fait face aux cornes et aux charges avec pour seule arme, pendant qu'il torée, une étoffe. Sur quoi est fondée cette domination ? Rarement, si on les écoute, sur la contrainte et la brusquerie des gestes. Beaucoup plus souvent sur une entreprise de séduction : il convient de s'adapter au comportement de l'adversaire, de percevoir au plus vite ses inclinations, de développer son jeu par rapport à elles, en les utilisant pour construire une entente. «Je n'ai jamais fait plier un toro –m'a confié, par exemple, le Cordobés; je lui ai fait confiance, je ne l'ai pas harcelé». Un autre grand maître, Antonio Ordoñez, va jusqu'à mettre en doute qu'on puisse dominer un taureau malgré lui : «Aucun toro ne s'est laissé dominer qu'il ne l'ait instinctivement voulu», déclare-t-il. Et même un dominateur de grande réputation –Luis Francisco Esplá– reconnaît que pour que le travail du torero accède à l'œuvre d'art, il faut que ce dernier se résigne à attendre cette véritable rencontre, impondérable au demeurant, avec un toro qui –je cite– «provoquera l'inspiration». Le vocabulaire utilisé par les hommes de l'art –marqué, je le reconnais, du sceau de l'anthropomorphisme– rend tout à fait compte de cette entreprise de séduction inhérente à la démarche du torero : «Je l'ai mis en confiance, je lui ai donné les passes et la distance qu'il exigeait, et il en a été reconnaissant», explique l'un d'eux en parlant d'un de ses adversaires, et en assurant qu'à son tour «il s'est confié». Pour favoriser ce climat d'entente mutuelle, souvent un de ses hommes lance, du couloir, à celui qui torée en piste, cette recommandation rituelle : «¡Háblale ! – Parle-lui !»

Aucune beauté ne peut émerger dans l'arène si le combat entre l'homme et la bête ne se transforme, d'une certaine manière, en complicité, et s'ils ne deviennent les partenaires d'une chorégraphie qu'ils contribuent à échafauder ensemble. Mais pour ce faire il appartient au torero, comme l'affirme le matador Esplá, qui interprète sa prestation en termes de lecture, d'être le «déchiffreur» de ce toro qu'il rencontre pour la première fois. Il lui faut, par sa clairvoyance et, si besoin, par son instinct affiné grâce à sa longue familiarité avec ces animaux, je cite «pénétrer l'intimité de la bête», lire ses réactions les plus secrètes aux yeux des profanes, déceler toutes les potentialités de son comportement

offensif, corriger ses défauts, et bâtir en conséquence avec lui cette œuvre commune et unique qui s'appelle la faena. En l'occurrence la rationalité du torero doit savoir épouser l'irrationalité du toro, ce qu'un matador, Juan Posada, traduit par une image en affirmant que le torero, en cet instant, doit se faire à la fois homme et taureau; Minotaure en quelque sorte.

Cette démarche, qui conditionne la réalisation d'une faena réussie, ne se fait pas seulement au bénéfice de l'artiste et de son public. Dans l'esprit de ces hommes elle se fait aussi au bénéfice du toro bravo. Car, si on l'en croit, le torero ne fait rien d'autre que de révéler son adversaire, de permettre à toute la bravoure de celui-ci de s'exprimer au grand jour. Autrement, elle resterait à jamais inédite et inaccomplie, et cette bête admirable entrerait dans l'oubli comme un banal bovin sans histoire. Dans le vocabulaire taurin, cette entente recherchée par l'homme avec son vis-à-vis, et qui se produit dans le meilleur des cas, s'exprime dans un mot tout simple en espagnol –acoplamiento– que je résiste à la tentation de traduire par «accouplement», pour ne pas exagérer la dimension érotique d'un tel processus, pourtant réelle. Dans les faits, c'est-à-dire au fort du travail réalisé par le torero, elle se vérifie dans une qualité qui est le noyau de la beauté tauromachique, et de l'émotion qu'elle suscite. Je veux parler du temple. Le temple, terme de musique, désigne l'accord entre le mouvement de bras maniant l'étoffe et la vitesse de charge de l'animal. Cet accord, lorsqu'il est trouvé, dégage une impression d'harmonie, efface la violence initiale de l'affrontement et distille une sensation de lenteur et d'apaisement. Certes, c'est d'abord le résultat de la technique et de la maîtrise de l'homme, mais aussi de quelque chose qui est de l'ordre de l'affect, si l'on en croit un des plus fameux toreros du XX^e siècle, Pepe Luis Vazquez. Je vais me permettre de le citer : «Au début, c'est le toro qui indique la mesure et qui fixe au torero la vitesse. Mais peu à peu le torero, s'il est bon, réduit la vitesse du toro et ce dernier finit par s'adapter au temple de l'homme...C'est une chose intuitive; plus que de la tête, elle vient du cœur, du sentiment. Quand le torero est parvenu à mettre le toro à la bonne vitesse, il se détend et il semble qu'il imprime à l'animal ce relâchement. C'est une chose voluptueuse».

Dans quelle mesure peut-on parler de dimension érotique dans la relation torero-toro, sans sortir du cadre réel et sans tomber dans la mauvaise littérature ? Encore que ce thème de l'érotisme en tauromachie ait produit –notamment en France– une littérature qu'on peut qualifier de bonne. Je pense à Montherlant, fasciné par le toreo de Belmonte, à Michel Leiris, à Cocteau, Marcel Carayon, Marc Bernard et plusieurs autres. La dimension amoureuse est omniprésente dans le discours des toreros. Mais, contrairement à certaines thèses anthropologiques, il n'y a pas, dans tous ces témoignages recueillis, de confusion ou d'inversion des sexes. Le taureau est toujours une métaphore de la femme aimée ; le torero ne se féminise jamais, malgré ses ballerines et ses bas roses qui rendaient perplexes un Dominguín. Deux ou trois exemples de ce discours : Ordoñez définit le jeu de cape comme un somptueux préliminaire : «Toréer avec la cape, c'est comme le processus de deux personnes qui s'aiment au point de réaliser l'acte sexuel». Pour Juan Posada, matador devenu chroniqueur, l'émotion du public ne se produit que lorsque –je cite– «on voit que le torero est absolument marié –matrimoniado en espagnol– avec le taureau. Une faena qui parvient à son sommet est comme une culmination de l'amour.

Je cite encore : «C'est un orgasme que l'homme, le torero, essaye de prolonger le plus possible, ce que tout amant veut aussi. » Cette comparaison est, on le sait, au cœur du texte de Michel Leiris, Miroir de la tauromachie. Mais alors, pourquoi tuer cet adversaire-partenaire ? En dehors des impératifs techniques et économiques (un toro ne peut être toréé qu'une seule fois. Sa viande est vendue et consommée comme celle de tous les bovins), les toreros, et les aficionados avec eux, avancent trois raisons principales :

1- une raison artistique. L'estocade est et reste, bien que se développe aujourd'hui la coutume de gracier un animal exceptionnellement brave, la suerte suprême, le sceau qui marque l'achèvement de l'œuvre et la domination sur le taureau. Les matadors qui toréent au Portugal, et sont empêchés de tuer eux-mêmes, avouent leur sentiment de frustration.

2- Une raison à la fois éthique et affective, pour ne pas dire érotique, terme qui ici, à première vue, semble aberrant, j'en conviens : l'acte de tuer dans les règles ne peut s'accomplir que si le matador, en prenant la vie de l'adversaire, accepte de mettre en jeu la sienne – les graves blessures et les morts des toreros au cours de cette phase en sont le témoignage. C'est un acte d'équité, somme toute assez exceptionnel, et qui donne sa pleine signification au rituel de la corrida : célébrer la vie en la confrontant à la mort. En même temps, à cet instant, la proximité et même la fusion des deux corps sont, par nécessité, à leur degré maximal, ce qui induit la connotation érotique dont j'ai parlé. On en veut pour preuve le témoignage d'un grand matador, Jaime Ostos, qui résume tout cela :

« Quand les toreros couronnent une faena, qui est une œuvre d'art, par une grande estocade, qui est la perfection de cet engagement et de ces sentiments, c'est l'ultime retouche à une œuvre qui vient de se conclure. C'est aussi une fusion où l'un met en jeu sa vie en échange de la vie de l'autre. En résumé, c'est une fusion érotique, artistique et sentimentale, un bouquet d'émotions qui s'unissent durant une seconde dans l'espace».

3- La dernière raison est que cette mort du toro bravo dans l'arène, en pleine lumière et au fort de son combat, paraît la seule digne de lui. Elle le soustrait, aux dires des toreros, au stress et à l'humiliation d'une fin dans l'enceinte d'un abattoir. Voici sur ce point la réponse, en forme de prosopopée, du matador Andrés Vazquez à ma question sur la nécessité de tuer l'animal en public :

« Il m'a été donné de voir mourir un taureau de race brave dans un abattoir. J'aurais aimé le photographe pour qu'on voie la terreur qui se reflétait sur la figure de cet animal voyant qu'on allait le tuer sans qu'il puisse se défendre. Il mugissait, et sans doute ce mugissement signifiait : «Non, je veux mourir dans une arène. Je ne veux pas mourir ici, dans un abattoir, dans l'odeur du sang». Ce n'était plus le taureau vaillant qui surgit sur le sable en montrant sa bravoure. C'était un animal humilié et maltraité, qui pensait qu'il n'était pas né pour cela. Il était né pour la lutte et pour produire de l'art... Dans la pleine lumière de l'arène, le taureau va de l'avant et surmonte la douleur. Mais à l'abattoir, cette fois-là, il ne la surmontait pas».

Toréer, c'est donc, aussi, accompagner jusqu'à la fin l'animal avec lequel on s'est efforcé de s'entendre, respecter sa mort –cela est vrai également pour les aficionados – et d'une certaine manière le sentir proche de nous, car nous reconnaissons dans cette mort notre propre destin, inéluctable, et nous souhaiterions l'affronter avec la même dignité que lui».

Joël PON
Psychiatre,
écrivain

INSTRUMENTALISATION DE L'ENFANT par l'idéologie végane, animaliste et antispéciste



«Je vais remercier les sénateurs de nous permettre de nous rencontrer en ce lieu, remercier André VIARD et toutes les associations de me permettre de m'adresser à vous aujourd'hui. Nous savons depuis ce matin que les facettes de notre problématique sont multiples, politiques, économiques, philosophiques. Et nous avons vu cet après-midi qu'il y avait différentes façons d'organiser cette rencontre entre l'homme et l'animal, et François ZUMBIELEH vient de nous dire que, finalement, et c'est une évolution dans le discours de cette journée, il n'y avait pas que de la brutalité et de la sauvagerie dans cette rencontre, il pouvait y avoir bien sûr de l'émotion mais il y avait aussi sûrement de l'amour. Je citerai cette phrase de «La guerre de Troie n'aura pas lieu» : «On ne tue bien que ce que l'on aime».

Samedi dernier, pour rassembler mes idées, je m'étais installé sur mon canapé en attendant le match de rugby et il y avait près de moi un petit King Charles que nous avons depuis plusieurs années, et qui, comme à son habitude, me regardait avec ses gros yeux et le regard fixe. Comme chaque fois, je me disais : mais qu'est-ce qu'il pense, là, avec quelque chose d'humain dans le regard ? Et puis le match de rugby a commencé et à un certain moment, comme à mon habitude hélas, je me suis emportée devant des décisions arbitrales avec lesquelles je n'étais pas d'accord et je traitais l'arbitre de tous les noms d'oiseaux. **Et en me rasseyant, j'ai vu que mon chien me regardait avec un drôle de regard, mais là j'ai su ce qu'il pensait. Il devait se dire : J'ai quand même pour maître un drôle d'animal !**

Les rapports entre l'homme et l'animal seront toujours ambigus. Et d'ailleurs l'ambiguïté, est dans le terme même d'animal, puisque animal c'est «anima», en latin l'âme. L'âme, c'est la part immatérielle d'un individu, son principe spirituel de vie. Bien sûr on fait le distinguo très net avec le végétal qui à ce moment-là s'élimine. Maintenant est-ce que l'âme des animaux est la même que celle des humains ? Il y a là tout un débat et c'est ce qui explique que, finalement, entre l'homme et l'animal, il y a toute une histoire. **Il y a, bien sûr, l'évolution, comme nous le rappelait Buffon que je cite : « Pour se mettre en sûreté et pour se rendre maître de l'univers vivant, il a fallu commencer par se faire un parti parmi les animaux ». Effectivement, c'est grâce à notre intelligence que nous avons pu nous élever au dessus des animaux.**

Si nous passons de l'étymologie «anima», l'âme, à la mythologie, nous voyons que la confusion continue. Vous avez en mémoire nombre d'histoires où les dieux ont pris soit des traits humains, soit animaux, pour finalement mettre un peu de confusion dans notre bonne Terre. L'histoire qui nous est chère est celle de Zeus qui prend les traits d'un taureau et sort de l'onde pour aller près d'Europe, se laisse caresser, puis il'emporte sur son dos, traverse l'océan et l'emporte à Gortyne, où un platane restera toujours vert, et où il lui fait son premier enfant, Minos. Voilà donc l'histoire où un dieu prend les traits d'un animal pour séduire une humaine. Mais l'histoire ne s'arrête pas là et la confusion va encore aller plus loin puisque Minos va épouser Pasiphaé qui se fera à son tour engrosser par un taureau après s'être dissimulée dans un taureau de bois que lui avait construit Dédale. **De là est né le Minotaure qui est véritablement la fusion entre l'homme et l'animal.** Sur Terre, il y a le Minotaure, homme et taureau, le Centaure, homme et cheval, dans la mer il y a les sirènes et Triton, humains et poissons. Et de tout ce partage il nous reste quelque chose qui fait qu'aujourd'hui l'animal va venir caractériser, pour partie ou pour tout, certains traits de notre personnalité. On traite d'animal, et Florence DELAY le confirmera puisque cela figure dans le dictionnaire de l'Académie, un homme fruste, stupide et grossier. **Certains appendices d'animaux vont aussi nous caractériser : le cocu a des cornes, le châtré n'a ni cornes ni courage. Parfois c'est l'ensemble de l'animal qui va venir nous caractériser : on dit «madré comme un renard», «lent comme une tortue», «bête comme une oie», «orgueilleux comme un paon», «doux comme un agneau».** Nous sommes dans les fables, ce qui nous parle, mais je les laisserai de côté parce que les fables viennent après les contes et elles ont un côté moralisateur que n'ont pas les contes. Dans ceux-ci il y a le grand méchant loup.

Finalement pour comparer l'homme et l'animal et pour comprendre la subtilité de nos relations, il faut aborder la phylogénèse : l'homme est le plus intelligent des animaux mais aussi le plus débile au sens étymologique, car il est le plus désarmé, le plus pauvre. Je vois des éleveurs ici, parmi nous, qui nous diront qu'un petit animal, quand il naît, se tient sur ses pattes, peut déambuler et aller vers la mamelle.

L'homme est complètement désarmé, il ne peut pas se mouvoir, il ne peut pas aller vers le sein. Nous sommes vraiment, en ce sens, débiles et complètement inférieurs aux animaux. Les chercheurs ont beaucoup cherché pourquoi cet état de chose et ont conclu que nous naissons trop tôt : quand nous naissons, nous ne sommes pas finis, parce que du fait de notre capacité crânienne trop grande, si nous devions naître à maturité, nous ne passerions pas par la filière du bassin de la femme. Nous naissons donc avant d'être finis pour pouvoir naître. Et ce faisant, nous avons ensuite à finir notre maturation neurologique et physiologique. C'est pour cela que nous ne marcherons qu'à un an, que nous ne parlerons que plusieurs mois plus tard, et c'est pour cela qu'un long travail se fera, même sur le plan psychologique, toute la vie. On pourrait croire que notre personnalité est quelque chose de linéaire, mais c'est faux : nous traversons successivement la crise pubertaire qui est une crise maturative, la crise de l'adolescence, la crise du milieu de la vie, la crise de la retraite, et vivons donc toujours une évolution. Ce faisant, du fait de notre caractère non fini, nous devons appréhender la vie qui est pour nous un grand mystère.

Notre monde intérieur est un désordre plus grand encore, du fait des émotions et les sentiments. Au début il n'y a que la mère qui nous enveloppe et qui résume notre amour. Puis le monde va émerger et il nous faut poser des repères. Pour apprivoiser le monde extérieur, l'éducation va jouer un grand rôle, et c'est à travers elle que va se construire finalement la relation entre le monde extérieur et le monde intérieur. Je n'aurai confiance dans les autres que si j'ai confiance en moi. Je ne pourrai les aimer que si j'ai été aimé. Je n'aurai de l'empathie pour eux que si je sais regarder au fond de moi. Si c'est le cas, cela se passe bien. Par contre, sur le plan intérieur, nous devons affronter les mêmes problématiques, aborder nos angoisses fondamentales, qui sont l'angoisse de la séparation, celle de nous retrouver seul un jour, de perdre un être cher, de voir la mère qui s'éloigne de nous, mais aussi les blessures narcissiques : je ne suis pas le centre du monde, un autre que moi existe, je ne suis pas tout seul sur la terre ; l'illusion de la dépendance, ma mère ne m'appartient pas et personne n'est à mes ordres, et ce sont là nos grandes angoisses que nous allons traîner toute notre vie.

Et puis il y a l'héritage. On parlait ce matin du taux de chromosomes : il y en a qui deviennent des carottes, il y en a qui deviennent de l'animal. Il y a une part d'animalité en nous, tout un réservoir pulsionnel qui explique une certaine violence, nous ne pouvons pas le nier. Elle est là. Et tout particulièrement chez l'enfant. À l'école, il suffit un enfant qui a un handicap est la risée de tous les autres. Souvenons-nous de Marcel Pagnol, de ce chapitre de «La gloire de mon père», que pourtant je recommande à mes filles, mes petites-filles et à tous mes neveux et nièces, où il prend des prie-Dieu : d'abord il les fait se battre ensemble pour avoir le plaisir de les voir se couper en mille morceaux, puis il met le dernier sur une fourmière, où avec ses grandes pinces il coupe les fourmis en deux avant qu'elles ne pénètrent son fondement et ne le vident complètement de sa substance. Alors il nous faut apprivoiser l'enfant. Mais, ainsi que je le disais, comme nous ne sommes pas finis, nous ne sommes pas accessibles à un discours raisonnable.

Nous ne connaissons pas la raison. Nous avons deux cerveaux. Le gauche est un cerveau intellectuel qui raisonne, qui analyse, qui synthétise, qui réfléchit, qui construit, qui anticipe; le cerveau droit est un cerveau émotionnel, instinctif, il sait traiter les expériences avec les souvenirs. C'est un cerveau essentiellement émotif, intuitif, mais il entend bien plus tôt que le langage intellectuel, le langage instinctuel, le symbole, la métaphore. **C'est pour cela que les contes pour enfants ont cette fonction précoce d'être la première rencontre avec l'animal. D'abord parce que tout le monde n'a pas un animal de compagnie à la maison, et qu'ensuite cette rencontre se fait sur le mode de l'image, de la métaphore.**

Un jour, André Santini, dans un moment où il avait permis de rapprocher des tendances antagonistes, se trouvait très proche du futur Président de la République, et un journaliste lui avait dit : «Alors, Monsieur Santini, finalement maintenant vous allez peut-être pouvoir accéder à un ministère». Et comme il était un peu dans l'âge et qu'il préférait les cigares et l'armagnac aux fauteuils des hautes assemblées, il avait répondu : «Oui, oui, peut-être ministre des confettis». Une métaphore qui disait bien qu'il voulait être tranquille. **Les contes pour enfants ont cette magie d'être entendus parce qu'ils parlent par le symbole et par la métaphore. Ce faisant, ils font appel à l'imaginaire et nous avons très tôt cette capacité d'imaginer.** Tous les enfants ont un doudou, un truc tout sale, une vieille poupée qu'il leur faut absolument. Ça leur permet de se couper un peu de la mère parce que ce doudou, qui a une certaine odeur qu'il ne faut pas enlever, est la représentation imaginaire et rassurante de la mère. Faire appel à l'imaginaire de l'enfant, c'est aider à le structurer, c'est réveiller sa capacité d'attention, de concentration, c'est l'aider à finalement acquérir une certaine idée de lui-même. Alors, la métaphore est un discours illustré, un peu comme un illustré mais sans dessins. Parce que l'enfant n'entend pas les discours mais il comprend les images. Alors les contes pour enfants ont cet aspect magique de divertir, d'éveiller la curiosité, d'accrocher l'attention, de satisfaire sa capacité d'imaginaire. Schiller écrivait : «Je trouvais plus de vérité dans les contes de fées qu'on me racontait dans mon enfance que dans les vérités enseignées par la vie». **Pour le sujet qui nous intéresse, cela va bien au-delà : en nous proposant des ogres dévoreurs d'enfants, des grands méchants loups dévoreurs de grand-mères, des sorcières mal intentionnées, des géants tout puissants et dangereux, des nains complètement désarmés, les contes nous apprennent à maîtriser un peu la peur de la violence.** La violence, petit à petit, ne fera plus peur et l'angoisse sera apprivoisée. Et la grande magie des contes est qu'ils nous apprennent qu'après la violence vient la sérénité, après l'agressivité vient la tranquillité, après la tristesse vient la joie, après le mal vient le bien. Dans les contes pour enfants, la première rencontre avec l'animal, se situe à ce niveau.

Finalement la corrida est sans doute un conte pour adultes, dans la mesure où elle a la même capacité éducative sur nos pulsions intérieures. Après tout, oui, peut-être que voir un peu de violence, car il y a des images violentes dans la corrida mais nous savons pourquoi elles sont là, nous aide à évacuer notre violence interne, et **c'est pour cela qu'il y a aussi peu de violence parmi les aficionados alors qu'il y en a tant chez les défenseurs des animaux.**

Les contes pour enfants posent les choses de manière un peu manichéenne, il y a les bons et les méchants, il y a les beaux et les laids, les nobles et les perfides, mais ils posent aussi les problèmes existentiels de manière simple et précise : l'abandon, la séparation, la rivalité, le malheur, la mort. Ils posent aussi la notion du temps : ce qui est aujourd'hui ne sera plus demain. Ma grand-mère me disait toujours, parce qu'on vivait dans des conditions modestes et que c'était quelquefois un peu dur : «Ne t'inquiète pas, petit, la vie est une roue qui tourne». C'est un conte raccourci me disait-elle c'est ainsi. Mais **les contes pour enfants, comme la corrida, nous proposent un héros. Il est important pour un enfant, et nous le voyons à travers l'appétit qu'ils ont pour les séries télévisées et pour les jeux vidéos, d'avoir une image identificatoire. C'est important, quand on est petit, de trouver quelqu'un à qui on va aimer ressembler.** Dans le Gers et dans toute la Gascogne il y a d'Artagnan. Pour l'enfant, bien sûr, le premier héros est le père, «mon père ce héros au visage si doux...». **Dans la corrida l'enfant peut s'identifier à deux héros, celui à deux pattes, ou celui qui en a quatre, parce que l'enfant admire le torero mais aussi le taureau, son courage et sa vaillance. La corrida illustre de façon magistrale cette rencontre entre l'homme et l'animal, entre le héros et le monstre, où chacun arrive avec ses armes, cela nous a été dit. L'intelligence et la technique pour l'homme, la bravoure et la sauvagerie pour le taureau. Mais ce qui est important, et ce qui contribue à l'enrichissement de l'enfant, c'est que chacun va essayer de se sublimer, d'apporter quelque chose en plus. Il faut apprendre cela aux enfants et ils l'apprennent très vite, au travers des renforcements positifs. Se sublimer c'est aller toujours plus loin, et c'est pour cela que le torero tentera d'avoir de l'esthétique et que le taureau, peut-être, s'il a été bien choisi, aura de la noblesse.**

Face à cela, les animalistes font entendre leurs voix, et ceux qui ont été lourdement sanctionnés par la loi à plusieurs reprises voudraient édicter leurs lois. **Le but serait d'interdire l'entrée des arènes aux enfants, ce qui bien sûr est une manœuvre perfide parce qu'en faisant cela ils couperaient le vivier de l'aficion. Ils se basent sur le fait que la violence qui se distille dans ce spectacle serait préjudiciable et amènerait des cas pathologiques.** Avec quelques amis psychiatres nous nous étions réunis, et nous avons cherché, avec tous les moteurs de recherche scientifique, une étude sérieuse montrant de façon correcte que la corrida peut avoir un effet traumatique sur un enfant. Mais il n'y en a pas. Nous n'en avons trouvé aucune, pas même une qui n'aurait pas été sérieuse. Et s'il n'y a pas d'étude c'est qu'il n'y a pas de matière. En revanche, nous savons qu'il y a d'autres sujets de violence dans notre société pour engendrer des traumatismes chez les enfants. Au demeurant, que ce soit en Arles, à Vic, à Mont-de-Marsan ou à Dax, s'il y avait traumatisme il serait très simple d'aller au service des Urgences. Et au regard du principe de précaution on réunirait une cellule de crise dans toutes les villes où il y aurait des corridas. S'il n'y en a pas, c'est qu'il n'y en a pas besoin. Les seuls pourvoyeurs des Urgences, ce sont les alcoolisations, les prises de toxiques, les bagarres et quelques petits accidents.

Cette tentative d'interdire les enfants d'arène en invoquant un risque traumatique qui n'existe pas, est une manœuvre de ceux que l'on appelle les «idéolopathes», les malades de l'idéal

qui veulent nous imposer une société qui serait parfaitement aseptisée, pasteurisée. Il n'y aurait rien, pas une goutte de négatif, de violence, d'angoisse, de tristesse. Tout serait parfaitement lisse et nous vivrions tous dans le monde édulcoré des Bisounours, magique et merveilleux. Nous serions, alors, dans la continuité des fables que j'évoquais tout à l'heure, de parfaits moutons de Panurge. On pourrait dès lors nous manipuler comme on le voudrait. On voit bien que c'est dans l'air du temps : on voudrait nous imposer le bien boire, avec modération. Oui bien sûr si je prends la voiture. Mais si je reste avec des amis un soir chez moi, quel mal y aurait-il à boire un verre d'armagnac après le repas ? Le bien manger, il faut manger sain, oui. Et maintenant le bien penser : celui qui sort du rail est voué aux gémonies. **Tout cela est une tartufferie dans laquelle le grand méchant loup a pris les traits de la grand-mère qu'il a dévorée. Les supposés gentils sont finalement des bourreaux.** Alors je vais prendre un parallèle. Tout le monde a des enfants ou des petits-enfants, et il est toujours délicat d'apprendre à l'enfant la frustration. Je voyais hier en consultation une maman dépressive qui me disait : «Mon grand problème c'est que j'ai un enfant de cinq ans et c'est très dur avec lui parce qu'il ne supporte aucune frustration. La moindre frustration réveille des colères terribles. Qu'est-ce que je dois faire ?». Si à un enfant on n'apprend pas la frustration, plus tard il sera terriblement malheureux. On sait que cela aura un rôle négatif dans la construction de sa personnalité. **Apprendre la frustration est douloureux mais cela fait du bien. Cela nous apprend que la vie ne se pliera pas tout le temps devant nous, que notre monde n'est pas fait que d'images heureuses, que d'intentions généreuses, que de relations épanouies, que de destins tout tracés, que de soleils radieux. Donner aux enfants cette illusion serait les trahir.**

Ce serait une véritable trahison comme de leur dire que nous n'aurons jamais de frustrations, et leur laisser penser que la vie réelle n'est que le soleil, que le bonheur est acquis d'office, que le sens de la vie est un mirage. **C'est terrible Bambi, quand sa mère meurt tuée par les chasseurs. Quand nous étions petits, nous avons tous versé notre larme. C'est tragique mais c'est salutaire. Cela apprend la vie, au nom de ce que je vous disais, qu'il y a en chacun de nous des ressources et qu'il suffit de les encourager, de les guider.** Et qu'aujourd'hui n'est pas demain. Tout le monde fera son travail de deuil, et Bambi est devenu plus tard un adulte conquérant : nous avons tous en tête cette scène où, dans l'orée du bois, il rencontre la première biche de son âge adulte.

Alors dans cette société il va falloir interdire quoi ? On l'a dit ce matin. Il va falloir interdire la chasse à cause des fusils et malgré ses valeurs initiatiques : souvenons-nous encore des Bartavelles de Pagnol dans «la Gloire de mon père»; il va falloir interdire le rugby parce qu'il y a des coups de poing, les corridas, mais aussi les Fables de La Fontaine qui sont tragiques, le cirque car il y a les lions qui mordent et de nombreux livres aussi. Alors ce que je voudrais dire en terminant, c'est que nous sommes, devant les enfants, face à un croisement. Quel modèle de société voulons-nous leur laisser ? Une société où chacun aura le droit à la différence tant que cette différence respecte celle des autres, ou une société dans laquelle nous serons tous manipulés parce que nous avons été décérébrés ? Je vous remercie de votre attention».

DISCUSSION

*«Nous résistons
à la **bulle angélique**
dans laquelle
on prétend
nous enfermer»*



Question dans la salle

«Ce matin il y avait un certain nombre d'images qui tournaient en boucle, des images d'antis, et on s'apercevait que **l'image de la femme est beaucoup utilisée, même dans son plus simple appareil. Est-ce que, derrière tout ça, il y a une féminisation des choses ?**».

Réponse de Joël PON

«Peut-être. Mais je pense qu'il y a surtout un souci de séduction. L'image de la femme, nous le savons par tous les publicistes, attire le regard, nous en sommes les premières victimes, il faut bien l'avouer. Mais je pense qu'ils vont dans une autre tragédie, ce faisant, parce qu'il y a la théorie du genre. **Les féministes normalement devraient être vent debout, dire que là c'est le corps de la femme qui est avili, que la victime de la campagne n'est pas la corrida, le cirque ou la viande, mais l'image de la femme.**».



Intervention dans la salle

«Sans vouloir me livrer à une analyse à faire l'exégèse de votre propos, j'ai le sentiment que celui-ci rejoint pour partie celui qui a été tenu ce matin par Francis WOLFF. D'un mot je m'explique : on avait fait allusion ce matin à Derrida, et lorsque j'entendais Francis, j'avais un autre philosophe qui m'est venu à l'esprit et que je vais citer dans un instant et je voulais savoir ce que vous en pensiez. Tout se passe, selon moi, comme si vos propos sont sous-tendus par ce que l'on appelle chez certains la morale minimaliste. En d'autres termes, **dès lors qu'on accomplit un acte qui ne nuit pas à autrui, ça ne doit concerner personne. Est-ce que «l'intérêt pour les choses taurines» ne se justifie pas au regard de cette morale minimaliste dont je considère qu'elle est un ciment qui nous réunit.**».

Réponse de Joël PON

«Oui je suis tout à fait d'accord avec vous. Je ne suis pas pour ma part philosophe mais **je pense qu'il faut parfois faire des choses simples avec des concepts tout simples.** Mais ce qui est important, c'est que nous résistons. J'ai beaucoup aimé un livre de Jean-Pierre LE GOFF qui parle de la «bulle angélique». C'est cette bulle dans laquelle on veut nous enfermer, qui serait comme du sirop bien épais dans lequel on serait tous sensés se fondre et être de petits béni-oui-oui qui ne dirions plus rien et qui ne penserions pas plus».

Intervention d'André VIARD

«Si vous me permettez, **cette bulle est certainement le lien en creux entre toutes les personnes qui représentent ici divers secteurs.** Nous sommes tous, que ce soit le monde des taureaux, le cirque, les éleveurs qui ont été mis à l'index comme l'a expliqué Monsieur GANGNERON, les chasseurs évidemment, les différentes formes de chasse, la chasse à courre, la fauconnerie, considérés finalement comme **les nouveaux nuisibles de la société au regard de cette idéologie antispéciste.** Et nous sommes exclus de cette bulle dans laquelle on voudrait enfermer la société convertie en pays de Candy ou en monde des Bisounours. Nous sommes effectivement les empêcheurs de tourner en rond, les victimes expiatoires désignées, et c'est en faisant ce constat que nous avons pensé que ce colloque avait un sens s'il permettait de réunir et de confronter toutes les expériences, comme cela sera le cas par la suite avec les témoignages d'éleveurs et de représentants de diverses filières. **Pour revenir sur une analyse théorique qui a été magnifiquement faite par les exposants, et qui a montré que nous ne faisons pas partie de cette bulle «bisounours» la question qui se pose est celle de savoir si nous sommes pour autant exclus de la société ou si ce n'est pas plutôt cette bulle qui est en train de s'en éloigner ?.**»

Intervention dans la salle

«Est-ce que ce n'est pas nous qui nous excluons ?».

Réponse d'André VIARD

«Nous nous excluons si nous nous laissons exclure. Et j'ai eu l'occasion de le dire ce matin au journal Sud-Ouest. **Ce qu'il y a de grave, alors que vous serez tous d'accord, je pense, pour considérer que nous faisons tous des choses normales en perpétuant des pratiques sur lesquelles s'est fondée notre civilisation depuis des millénaires, toutes acceptables et légitimes, c'est que nous en sommes arrivés à un point où nous devons nous justifier.** Il faut que nous disions que nous sommes des gens normaux. Parce que nous avons en face de nous, et quand je dis nous, c'est tout le monde, quel que soit notre secteur d'activité, nous avons face à nous une nouvelle Inquisition qui prétend



nous faire monter sur son bûcher et nous désigne à la vindicte populaire en utilisant des propos discriminatoires contre tout ce que nous représentons. Et je le dis encore, les jeux taurins bien sûr, mais aussi tout le reste, l'élevage, le cirque, les chasses, toutes ces pratiques qui, comme l'a dit Joël dans son propos, sont fondamentales pour créer notre personnalité. **Parce que ce rapport à l'animal, qui est basé sur la domestication ou la confrontation et débouche de manière inéluctable sur la réalité de la mort, c'est à dire sur une finalité de l'animal qui ne peut pas être relâché dans la nature, comme nous disait ce matin Francis Wolff, et qui doit mourir puisqu'il fait partie de la chaîne alimentaire, ce rapport, qui est au cœur du mode de fonctionnement de nos civilisations, est-ce celui qui le remet en question qui est dans la société, ou bien est-ce celui qui le perpétue dans l'intérêt de l'humanité ?** Personnellement, comme l'a dit très brillamment le président LARCHER, l'antispécisme de l'écologie profonde est une idéologie à laquelle je ne peux pas adhérer. Je pense que les valeurs auxquelles nous adhérons depuis toujours sont les bonnes. Une vague gigantesque a entrepris de nous submerger, mais je retiendrai les chiffres qu'a donné Jean-Pierre DIGARD et qui sont très rassurants, et c'est pour cela qu'il est optimiste : les végétariens représentent 0,01% de la société et les végans 0%. **Ils communiquent certes très bien, ils ont d'énormes moyens pour le faire, ils ont beaucoup d'audience dans les médias qui, à mon sens, manquent totalement de recul sur ces problèmes et se bornent à reprendre au premier degré des arguments de campagne bien rôdés.** Quand on assiste à certains journaux télévisés ou quand on lit des articles, on voit bien que c'est de la propagande pure et dure, et que les médias se bornent à être des porte-voix. Mais cela ne veut pas dire que les anti spécistes ont raison. Dans ce contexte, ce colloque prend tout son sens parce que les actes qui seront publiés sont appelés à circuler au niveau institutionnel pour rappeler que toutes nos pratiques sont au cœur de la civilisation et que ce sont elles qui ont toujours permis à l'enfant, comme vient de l'expliquer Joël PON, de devenir un homme, en se confrontant à la souffrance, en se confrontant à la mort, en mesurant son courage, en étant capable de créer dans des circonstances difficiles, en étant capable de souffrir également pour élever des animaux qu'il faudra bien tuer aussi car cela fait partie du cycle de la vie. **Je pense donc qu'il ne faut pas que nous soyons complexés vis à vis de cette situation. Il y a une bulle, mais nous ne sommes pas dedans. Nous sommes dans le vrai monde, dans le réel. La bulle irréaliste est celle dans laquelle évoluent les antispécistes qui nous condamnent, non pas pour ce que nous faisons, mais pour ce que nous sommes, des humains humanistes, tout simplement».**



Intervention dans la salle

«Moi je trouve qu'il y a un gros paradoxe. **On vit dans une société citadine mais c'est une société qui se veut, ou qui prétend être très proche d'une certaine forme de respect, de la nature et qui développe l'idée que l'activité humaine est dévastatrice pour cette même nature.** Or, quand on regarde ces activités minoritaires, toutes rassemblées, quelles qu'elles soient, ce sont des activités qui ont un lien étroit avec la perpétuation des territoires. Je veux parler du grand secteur d'élevage des milieux montagnards desquels, d'une certaine manière, on voudrait évincer l'homme. Quand on voit ça, outre le fait que ce soit anti humaniste, c'est aussi contre productif à l'égard de quelque chose qui est pourtant élevé comme un étendard. On veut sauver cette nature, ou ce qu'il reste de cette nature, or ces activités sont aussi, au travers des hommes qui continuent à y vivre, des vecteurs de perpétuation de cette nature, ou de quelque chose qui s'effacerait au cours des derniers millénaires. Ces civilisations ont façonné des milieux avec une richesse énorme, cela s'est fait dans le temps, et cet équilibre-là finalement, on est en train de dire qu'on va le rayer avec les gens qui y vivent. Or ils sont étroitement liés. **Donc ce lien avec ces territoires, cet amour du territoire où vivent ces populations, c'est aussi un élément qui me paraît central.** Parce qu'aujourd'hui la déconnection que l'on voit opère entre ceux qui sont le vecteur de la perpétuation de ces territoires et ceux qui prétendent les voir disparaître sans pour autant les remplacer».

Intervention de Guillaume FRANÇOIS

«Nous allons procéder maintenant à une table ronde qui sera présidée par André VIARD et qui permettra à divers représentants des filières touchant à l'élevage ou à l'utilisation de l'animal, dans le cadre de l'alimentation, la chasse ou le spectacle, d'apporter leur témoignage sur les difficultés qu'ils peuvent rencontrer et sur les solutions qu'ensemble, peut-être, nous pouvons apporter à la problématique actuelle».

Présentation d'André VIARD

«Nous avons tenu, dans ce colloque à juxtaposer les réflexions théoriques exposées avec beaucoup de talents par les intervenants qui ont disserté sur la problématique de l'homme et de l'animal, avec l'expérience des professionnels des différentes filières. C'est à dire leur rapport à l'animal tel qu'ils le pratiquent au quotidien, tel qu'ils le vivent, tel qu'ils en souffrent parfois dans certains cas, parce qu'il y a des expériences, comme l'a dit Joël, qui ne sont pas toujours agréables. Nous pensons donner ainsi une image complète de la thématique du colloque qui était «L'homme et les animaux : vers un conflit de civilisations ?». Le député des Bouches du Rhône Michel VAUZELLE, qui fut ministre de la Justice et président de la Région PACA, apportera ensuite son témoignage, avant que madame la sénatrice des Landes Dany MICHEL présente les conclusions du colloque, au nom du sénateur Jean-Louis CARRÈRE».



Actes du colloque
«L'Homme et les animaux :
vers un conflit de civilisations ?»

III
VIE ET MORT ÉTHIQUE
DES ANIMAUX
dans les sociétés modernes



Palais du Luxembourg
4 octobre 2016

Benoît LABARTHE
Président de l'Association Nationale
des Fauconniers et Autoursiers français,

**«LA FAUCONNERIE
EST L'ART
qui consiste à tenter
de capturer un gibier sauvage
dans son élément naturel
à l'aide d'un rapace
spécialement affaité».**

«Je tenais en premier lieu à vous remercier pour votre invitation à nous associer à participer à vos travaux. Ce sont des sujets sensibles et bien que nous ayons d'une manière générale, si vous me permettez l'expression, «le vent en poupe», nous devons rester vigilants car nous sommes comme toute personne, société ou association en relation de près ou de loin avec des animaux, une cible potentielle pour nos détracteurs. Aussi peu nombreux soient ces derniers, ils n'en demeurent pas moins redoutables. Et ils savent pertinemment et intelligemment tirer parti des médias, et en particulier des réseaux sociaux très en vogue à notre époque sur lesquels nous pouvons nous-même si nous n'y prenons pas garde, nous laisser stupidement piéger, non pas par ce qui peut être de bonne foi partagé, mais par le détournement et l'interprétation qu'ils ont la faculté d'en faire et de diffuser à leur profit. En préambule, il me paraît primordial de rappeler et de m'arrêter quelques instants sur la définition très précise et exacte de ce que constitue la Fauconnerie. Dans les faits, actuellement, vous l'aurez tous constaté, le terme «fauconnerie» est employé et assimilé de façon ultra généraliste à tout ce qui, de près ou de loin a trait à l'utilisation d'un rapace quel qu'il soit. Par une forme d'amalgame, c'est devenu un terme générique, une manière assez facile et aguicheuse de capter l'attention du public. Mes amis professionnels de la volerie ne m'en voudront pas et seront d'accord avec moi pour affirmer que lorsqu'ils font évoluer un vautour ou un hibou, ils pratiquent une activité de volerie et non de fauconnerie. Nous en connaissons beaucoup, qui sont vraiment des amis, et nombreux sont ceux qui chassent également en complément. Ils distinguent parfaitement et parviennent à dissocier les deux activités, y compris dans les explications prodiguées en public. Ils utilisent des oiseaux différents et spécialisés lorsqu'ils exercent l'une puis l'autre activité. Rendons à César ce qui lui appartient, et reconnaissons que dans la majorité des cas, il s'agit de spectacles de très grande qualité, pratiqués avec brio. Nous leur devons, par leur aspect pédagogique et la proximité qu'ils entretiennent avec le public, d'avoir certainement largement contribué à la réconciliation entre l'homme et le rapace. Cependant ce n'est pas notre propos et faute de compétence sur le sujet je m'abstiendrai de toute intervention et commentaire supplémentaire. Restons en par conséquent à notre domaine de compétence, celui de la chasse au vol ou Fauconnerie. C'est ainsi et s'il ne fallait retenir qu'une chose du présent



exposé, ce serait la définition suivante : «La Fauconnerie est l'art, qui consiste à tenter de capturer un gibier sauvage, dans son élément naturel, à l'aide d'un rapace spécialement affaité». Le terme «affaité» signifie en vieux français, porter au fait, faire grandir, laisser s'épanouir. Permettez-moi une petite digression au sujet du gibier : Les grincheux rétorqueront qu'il n'existe plus de gibier sauvage en France, ce à quoi je répondrai qu'ils sont soit mal renseignés, soit mal organisés, soit de mauvaise foi ! Certes nous assistons à des diminutions inquiétantes de populations, en particulier de perdrix grises, mais aussi de rouges, que les chasseurs s'efforcent de protéger en instaurant des plans de gestion, de prélèvements, d'entretien et de renforcement de population. Il en va de même pour le faisan, qui, soit dit en passant, est issu à l'origine d'introduction dont personne ne s'est évidemment jamais plaint ! Le chasseur au vol qui s'en donne les moyens peut parfaitement voler du gibier naturel en France, qu'il s'agisse de petites espèces telles que la grive, le merle, des espèces sédentaires traditionnelles à poil et à plume, sans oublier les corvidés.

Reprenant cette définition, il s'agit donc d'un art : C'est un Art dans la mesure où il s'agit d'une activité dotée et incluant des valeurs historiques, esthétiques et techniques. Historique car elle remonte indiscutablement à la nuit des temps. Depuis l'origine de l'humanité, les hommes entretenaient des oiseaux de proie. Nous retrouvons toutes sortes de traces relatives à la chasse au vol depuis plus de 4000 ans. Esthétisme de l'oiseau en lui-même, de l'action de chasse, de son intégration dans la nature, on peut parler «d'Opéra sauvage» sans oublier la richesse des représentations iconographiques.

Technique : cette pratique requiert un apprentissage, le respect, la mise en œuvre et la maîtrise parfaite d'une technicité requérant une sérieuse expertise. C'est une discipline au sens où sa pratique requiert le respect de règles, d'une instruction, d'une forme d'académisme.

On peut considérer qu'il s'agit aussi d'une forme de science. Il s'agit d'une activité à part entière car c'est un mode de chasse au même titre que tous les autres modes de chasse, réel, actif, pratiqué avec passion par des gens compétents. C'est une activité que l'on peut qualifier d'universelle dans la mesure où rares sont les pays dans lequel on ne retrouve pas de trace de chasse au vol. Que celle-ci soit pratiquée et active ou non. Cela s'explique assez facilement, car s'agissant à l'origine d'une aide primordiale à la recherche de protéine, on peut imaginer que tout humain eut recours dans un premier temps à la rapine en détroussant le rapace sauvage de sa proie, avant qu'il ne commence à créer du lien, toujours dans le même but alimentaire, avec ce dernier.

Dénuée de tout intérêt mercantile : En effet, la chasse au vol est pratiquée par des amateurs qui ne perçoivent à ce titre, aucune rémunération, sous quelques formes que ce soit. C'est cette définition, telle que nous venons de la préciser et de l'analyser, qui fut retenue par l'UNESCO, le 16 Novembre 2010, pour classer la Fauconnerie à son inventaire du patrimoine immatériel et culturel de l'humanité. Cela n'a pas été une mince affaire et nous sommes sincèrement très fiers de cette reconnaissance. Cependant nous devons raison garder et ne pas imaginer qu'il s'agit d'une quelconque protection de notre si beau déduit. En fait, cela nous confère l'obligation de nous assurer du maintien d'une pratique vertueuse, irréprochable et de grande qualité. Nous sommes régulièrement tenus par période quinquennale, si ma mémoire est bonne, de référer à l'UNESCO de nos pratiques en ce sens. Si l'ANFA évoque ce classement, vous remarquerez que nous ne nous y référons pas ou avec la plus grande parcimonie. Du reste, toute utilisation du logo UNESCO est proscrite.

Un mode de chasse est une pratique de prédation légale, qui requiert une ou plusieurs spécificités particulières et identifiables. Détrôné par la vulgarisation du fusil après la révolution française, outil beaucoup plus efficace et rentable, la chasse au vol était tout simplement tombée dans l'oubli. Quelques rares passionnés pratiquaient à une époque où le rapace était considéré «non grata». C'est après-guerre, dans les années 50, que ces mêmes passionnés, emmenés par le plus célèbre d'entre eux, Abel BOYER, allaient créer l'ANFA et obtenir après bien des efforts, la reconnaissance officielle de la Fauconnerie comme mode de chasse. Disons le tout de suite, **c'est un mode de chasse reproduisant exactement le cadre de la prédation naturelle du rapace, lequel chassant pour assurer sa subsistance, se contente d'une prédation à la hauteur de son besoin.** Cela signifie une prédation naturelle, pour laquelle il n'est question ni de record, encore moins de rentabilité. **En outre c'est le gibier le plus faible qui à l'instar de la vie sauvage, sera capturé en priorité selon la loi naturelle de l'équilibre de la chaîne alimentaire.** Pour plaisanter, j'expliquais que le perdreau pris au faucon était bien meilleur que le perdreau tué au fusil car, dépourvu de plombs, il générerait moins de risque de casse pour mes dents ! En fait, c'est faux car en règle générale et sans que l'œil humain puisse le détecter, **le faucon parviendra à entreprendre dans la compagnie**

l'oiseau le plus faible, assurant ainsi son rôle dans la chaîne alimentaire pour la sélection naturelle.

Le terme Fauconnerie reprend le mot faucon, là aussi on peut considérer une sorte d'amalgame dans la mesure où les faucons ne sont pas les seuls oiseaux employés pour pratiquer la chasse au vol. C'est devenu un terme générique, un bien joli mot, très séduisant, qui regroupe les différents types de chasse au vol que sont la Fauconnerie qui emploie des Faucons, l'Autourserie qui emploie des autours des palombes, l'Esparverie qui emploie des éperviers, et l'Aiglerie qui comme son nom l'indique emploie des aigles. Je n'exclue évidemment pas l'apparition récente des oiseaux exogènes que sont la Harris et la Queue rousse, oiseaux dont le tempérament calme est plus adapté à la vie contemporaine, pour lesquels aucun nom spécifique ne me semble actuellement retenu, en tout cas en Europe.

D'une façon générale, la chasse au vol se décompose en deux types de vols : Le Haut vol pratiqué avec des faucons qui évoluent en altitude en dominant l'homme et le chien avant de fondre en piqué sur le gibier à l'envol de ce dernier. Le Bas Vol, qui utilise tous les autres types d'oiseaux pour lesquels, le poing de l'homme constitue le poste de chasse d'où ils peuvent entreprendre directement la proie convoitée. D'un point de vue légal, la détention d'un oiseau de chasse est encadrée et pour obtenir l'autorisation nécessaire, il faut être détenteur du permis de chasser ainsi que d'un arrêté d'élevage d'agrément pour la chasse au vol délivré en préfecture. L'ANFA a très largement contribué et contribue toujours à l'élaboration des textes régissant ce mode de chasse afin d'en simplifier le formalisme, sans altérer l'importance primordiale et prioritaire que constituent les soins prodigués à l'oiseau. Précisons que l'adhésion à l'ANFA n'est pas un préalable à la pratique de la fauconnerie. **Ce qui en revanche est une obligation, c'est le respect strict de règles évidentes et simples d'entretien des oiseaux dans des conditions optimales de confort physique et physiologique.** Puisque nous sortons des jeux olympiques, je ferai un parallèle avec nos sportifs. Nos oiseaux sont de véritables athlètes. In natura, par la sélection naturelle, seuls les meilleurs sujets subsistent et perpétuent ainsi la survie de l'espèce. En main d'homme, il n'en est pas ainsi. Afin que l'oiseau puisse s'exprimer pleinement comme il le ferait à l'état sauvage, notre priorité sera de lui accorder des soins, une attention et un entretien constant, selon des règles précises. Contraignantes ces règles doivent être assumées par le fauconnier. Autant dire qu'ils sont aux petits soins !!! N'oublions pas que l'oiseau doit évoluer librement. Notre rôle consiste à l'aider à s'émanciper puis à l'amener à devenir compétitif, c'est-à-dire capable de s'assumer seul. Pourquoi nous restent-il fidèles ? Ce n'est pas toujours le cas et il nous arrive parfois de perdre des oiseaux ! D'une façon générale sur les exemples observés, sauf accident, ils redeviennent sauvages. Les exemples d'oiseaux observés, ou récupérés plusieurs mois, voire plusieurs années après leur perte sont courants. S'ils restent fidèles, c'est que par leurs gènes, ils sont obligés pour pouvoir survivre de profiter de la moindre opportunité pour capturer des proies et se nourrir. Regardez la mouette ou le goéland qui suit le bateau ou

le tracteur, et bien pour le rapace de chasse, c'est la même chose, à la différence que lui doit poursuivre sa proie, et il n'est pas rare de constater la présence d'oiseaux de proie derrière les engins agricoles ! **Ce même rapace comprend très vite que la présence du fauconnier et souvent de son chien, signifie l'opportunité de se procurer de la nourriture.** On tente (souvent) de nous ennuyer vers des remarques ou des critiques relatives aux contraintes qu'il faudrait faire subir aux rapaces pour les asservir ! Ce type de remarque n'est pas cohérent. **Du reste on ne parle pas en fauconnerie de dressage d'oiseau, mais d'affaitage, qui signifie en ancien français, de porter au fait, de faire grandir.** En fait et nous le prouvons chaque jour, dans le cadre de la fauconnerie telle que je la représente aujourd'hui, c'est l'homme qui est au service de l'animal et non l'inverse. Du reste, lorsque je chasse, ce n'est pas un hasard si je sers l'oiseau ! Un oiseau affamé est un oiseau inemployable. Il n'est pas en état, cela induit des conséquences physiques, mauvais plumage, pas de condition de vol, il est affaibli et contractera la moindre maladie, et psychologiques, l'oiseau affamé est naturellement obsédé comme je le serai moi-même par la nourriture, il colle son dresseur et reste par conséquent totalement inapte au moindre acte de chasse. Pour exemple, j'ai besoin que mes oiseaux évoluent en altitude à plusieurs centaines de mètres de moi, et s'ils sont affamés, ou souffrent de la moindre affection, ils se posent à mes pieds et me collent en quémendant leur nourriture. Nos oiseaux sont attachés. Sans jouer sur les mots, ils sont retenus. Ils le sont avec ce que l'on appelle des jets. Ces jets sont constitués de bagues de cuir et des lanières parfaitement ajustées destinés à les retenir, à faciliter les manipulations, à les tenir au poing, à leur éviter de se blesser en présence d'obstacles, de barreaux, grillages, etc.... C'est la méthode la plus adaptée, avant l'action de chasse. L'origine du mot jet provient du geste de jeter l'oiseau, le lâcher, le laisser s'envoler. Lorsqu'ils volent, les oiseaux sont parfaitement libres. Le reste du temps ils sont maintenus pour leurs soins quotidiens sur des perches, ou sur des blocs adaptés, à l'abri de tout risque de stress, d'intempérie, de prédation, et d'accident. On dit qu'ils sont jardinés, ils ont accès à de l'eau propre dans laquelle ils se baignent quasi quotidiennement. En période de mue et/ou de reproduction, ils peuvent être placés en volière. Nos oiseaux sont chaperonnés. Le terme chaperonné employé encore de nos jours provient du mot chaperon. Chaperonner quelqu'un signifie veiller sur lui, le protéger. Ce n'est pas un hasard.

Le chaperon est une pièce de cuir particulièrement conçue, une véritable œuvre d'art, adaptée pour le confort de chaque oiseau. Lorsqu'on les manipule, qu'ils sont déplacés, qu'on leur prodigue des soins, c'est le moyen le plus adapté, dénué de toute contrainte sans quoi l'oiseau ne le supporterait pas ! Un peu comme lorsque vous voyagez et que vous vous posez un bandeau sur les yeux afin de vous reposer sereinement, c'est absolument le même effet. Les oiseaux assimilent le port du chaperon à l'action de chasse. Ils sont ainsi capables de discerner l'instant du vol. Le code du fauconnier établi par l'ANFA est parfaitement clair à ce sujet !

Autant le dire, les rapaces après la seconde guerre mondiale n'intéressaient personne hormis logiquement les fauconniers. Constatant les ravages du DDT sur les populations de rapaces, ainsi que la raréfaction de ces derniers qui étaient alors classés nuisibles, il fallut réagir.

C'est ainsi que l'ANFA est à l'origine de la loi de protection des rapaces. Ce sont également les membres ANFA qui sont à l'origine des premières reproductions en France. Le comte Charles de Ganay, Président de l'époque, mis en relation les éleveurs français et américains, ces derniers étant précurseurs en matière de reproduction. Ce sont ces mêmes membres qui ont permis de faire évoluer la prophylaxie et la chirurgie; Nous accompagnons régulièrement les actions de remise en forme et de réhabilitation des rapaces et sommes partenaires pour ce faire des centres de sauvegarde. Tout dernièrement, nous avons été sollicités par le ministère afin d'intervenir sur un aéroport pour effaroucher les outardes canepetières (espèces protégées) pour lesquelles des plans de tir avaient été envisagés et opérés. Le reproche le plus courant est en général proféré par les personnes qui nous côtoient le plus, en particulier nos familles qui jugent outrancières et démesurées les attentions que nous portons à nos protégés. Est-ce un hasard ? **Nous les aimons, nous avons du respect pour eux et sollicitons leur talent de la façon la plus naturelle qui soit puisqu'elle correspond à ses besoins. La fauconnerie est bien l'harmonie entre l'homme et l'oiseau.** Sans être spécialiste, je pense que nous pouvons faire un parallèle entre l'entretien des oiseaux de chasse et celui des chevaux de sport. **En conclusion, je dirai que la fauconnerie est une preuve vivante, avérée comme bien d'autres d'ailleurs, de «bientraitance animale».** Je vous remercie».



Pierre JULIENNE
Éleveur de chevaux
et de bovins en Normandie,
membre de l'Académie d'Agriculture

ÉLEVEUR, VENEUR, CHASSEUR, PÊCHEUR *«Le devoir de se défendre, il faut parler vrai»*



«Merci Monsieur le Président. Vous m'avez demandé un témoignage en tant qu'éleveur. Pour mieux faire connaissance, me présenter, je suis en Normandie, originaire du Val-de-Loire, passionné par tout ce qui touche à la terre. **Je suis un amoureux de la terre, de tout ce qui s'y trouve, aussi bien des forêts, des cultures, de la viticulture, arboriculture et de l'élevage. J'ai choisi l'élevage parce que j'aime les animaux et puis il y a aussi des questions d'opportunités. J'ai fait un passage par l'INRA pendant une dizaine d'années, donc j'ai travaillé dans la recherche agronomique, toujours en lien avec la biologie, ce qui m'a aussi permis d'avoir une vision un peu plus large autour du monde agricole, autour de l'élevage.** J'ai cédé une partie de mes affaires qui tournaient autour de tout ce qui était l'insémination artificielle d'embryons pour les chevaux, pour ne conserver que la partie élevage, et exprimer avant de prendre ma retraite ma passion pour l'élevage d'une façon générale. J'ai une exploitation de 140 hectares avec cinquante vaches allaitantes de race Salers, trente juments poulinières, trotteurs et pur-sang que j'exploite en partie pour la sélection et le reste et vendu comme reproducteurs. Avec les Salers j'ai également orienté tout en sélection uniquement.

La première réflexion qui me vient à l'esprit, c'est que **lorsqu'on est éleveur, c'est parce qu'on aime les animaux.** Celui qui aime la culture est céréalier ou agriculteur ou arboriculteur, il fait son choix, mais dans la grande majorité des cas, si on est éleveur, c'est qu'on aime nos animaux. Et quand vous voyez les éleveurs, ils aiment leurs animaux. Naturellement, comme dans tout groupe, toute société, vous trouverez toujours à la marge quelque pourcentage d'idiots, on n'y échappe pas, qui font ça d'une façon désordonnée et inacceptable qui parfois peut être de la maltraitance, c'est quelque pourcentage. Vous trouverez des fois des gens qui manquent de formation et qui, par ignorance, peuvent faire des mauvaises choses, mais dites-vous bien que la grande majorité aime ses animaux et les traite bien.

A cela il y a une deuxième raison, c'est que quand on est éleveur, on parle d'animaux de rente, c'est à dire qu'on attend un revenu de l'activité d'élevage, et que le premier intérêt c'est de bien les soigner, de bien les traiter, parce que dites-vous

bien une chose, c'est qu'une vache qui serait mal soignée, mal traitée ne va pas produire la quantité de lait que vous espérez. Si vous faites de la viande, la croissance ne sera pas bonne. Si vous faites des œufs, votre poule ne va pas pondre tous les jours. Donc c'est un intérêt, en plus de l'amour que l'on peut leur porter, de bien s'en occuper pour obtenir le résultat escompté.

Donc il faut démystifier un petit peu ces choses-là. Un témoignage : j'ai eu l'occasion dernièrement de visiter la Ferme des mille vaches. Je pense que ça va faire dresser les cheveux encore pour ceux qui en ont ou vous réveiller dans votre fauteuil : c'est quoi cette personne qui a osé aller visiter la Ferme des mille vaches. On ne va pas aller dans le détail de toutes les questions qui peuvent se poser autour mais je peux vous dire que la première chose qui m'a impressionné, c'est le sentiment de bien-être que j'ai ressenti quand je suis rentré dans ces immenses étables. Il y a vraiment un sentiment de quiétude et de bien-être parce que de toute façon, si ce n'était pas le cas, comme je vous le disais tout à l'heure, elles ne produiraient pas. J'ai pu prolonger, dimanche dernier à l'occasion d'un déjeuner chez des amis avec des parisiens qui m'ont branché un petit peu sur la question, pas forcément de la Ferme des mille vaches, mais enfin des vaches qui pouvaient être dans des élevages importants d'une cinquantaine de vaches, ou même d'une centaine de vaches en disant qu'elles sont bourrées d'hormones. J'ai dit non, ça n'existe pas en France. Ça existe au Canada, enfin sur la côte dans le nord américain, ils ne s'en portent pas plus mal mais on ne va pas élargir le débat, j'ai dit que ça n'existait pas. Donc ça c'est déjà une première contre-vérité. Et puis «elles sont malheureuses», alors je leur ai dit «écoutez, non». J'ai repris l'argument que je viens de développer mais j'ai dit : «Tu es parisien, toi tu vis toute la semaine à Paris. **Quelle différence fais-tu entre une vache qui vit dans une étable et une qui vit aux champs ? J'ai des amis qui se plaisent à vivre en ville, alors que moi c'est la vie à la campagne. Les vaches, c'est pareil. Il y en a qui se plaisent dans les beaux herbages et d'autres qui se plaisent entre elles et à vivre en ville.**»

On a le même problème avec les chiens. Les chiens, parce que je ne vous ai pas dit mais je suis un affreux chasseur, veneur, je chasse à tir également, nos chiens de meute adorent vivre ensemble. Donc voilà, il y en a pour tous les goûts, mais de toute façon ma réflexion globale, c'est que s'ils ne sont pas bien pour quelque raison que ce soit, ils ne vont pas exprimer ce que l'on attend d'eux. Donc je pense qu'il faut démystifier ce phénomène. Quelques réflexions : on parle de soigner nos animaux, c'est à dire leur apporter des soins, quelquefois on parle de les nourrir ou de les alimenter mais la plupart du temps le terme consacré c'est soigner, même panser. Ca dénote toute l'attention qu'on leur porte. **Quand on est éleveur, par exemple, on n'aime pas rentrer si ses animaux n'ont pas tous été bien soignés, bien logés, on ne rentre pas chez soi si tout n'est pas fait. Pareil pour un veneur, s'il reste un chien en forêt, il ne va pas rentrer chez lui, tant que son chien n'est pas rentré, il ne va pas être bien. Pour un éleveur, c'est pareil. Si un animal souffre, on va se relever la nuit, on va aller lui porter attention.**

Une autre question un petit peu plus terre à terre : En tant qu'éleveur, je me faisais la réflexion tout à l'heure, on ne se pose pas la question de la mort. Je suis issu de famille de terriens, il y avait de l'élevage, on avait des animaux de basse-cour, mon père avait un troupeau de moutons assez important, c'était la fête le matin d'aller voir les petits moutons dans les herbages, ces petits points blancs, ça faisait penser aux champignons à l'automne qui poussent dans les herbages, on les caressait, on jouait avec, puis d'un coup il y en avait qui portaient dans le camion à l'abattoir. Jamais on s'est même posé une question ou une émotion quelconque. On en mangeait. Pareil pour les volailles, on ne se posait pas la question. Quand on est éleveur on ne se pose pas la question de la mort. A quelques exceptions près. J'ai gardé un vieux cheval de chasse auquel je m'étais attaché, c'est peut-être l'âge, un petit peu de faiblesse. J'ai aussi gardé un très bon cheval de course que j'ai eu. Mais c'est à la marge. On ne se pose pas la question. La mort fait partie de la vie. Il n'empêche que ce n'est pas pour autant qu'on n'a pas d'émotions, dans certaines circonstances. Je parle bien d'émotion, c'est à dire un ressenti d'une petite vibration. Je peux vous dire que, quand on chasse, au moment où on serre un animal et qu'il soit pris par les chiens comme en vènerie, ou soit servi comme on dit, j'ai un moment d'émotion, voilà, d'émotion et c'est plus du respect et de la quiétude que de la sensiblerie, c'est un petit moment de vibration et ça n'est rien d'autre.

Alors un problème qu'on a avec ceux que Jean-Pierre DIGARD appelle les néo-ruraux, nos concitoyens qui sont loin de la campagne, c'est que, justement, ce rapport à la mort est complètement différent de celui que l'on peut ressentir quand on est dans l'activité, quand on est au cœur de l'activité. Nous sommes attaqués régulièrement, c'est la raison pour laquelle a lieu ce colloque, et nous vivons mal ces attaques quand on est éleveur, quand on est sur le terrain. C'est la raison aussi de mon engagement à travers différentes associations, aussi bien du monde de l'élevage que de la chasse, qui sont mes deux activités ou passions. Je dis toujours, et je reprends tout simplement ce que vous avez dit, 95% sont de notre côté et nous avons en face de nous quelque pourcentage, vous disiez 1% ou moins, et pour autant nous nous comportons en hommes fautifs, battus

d'avance, et je trouve que nous ne nous défendons pas suffisamment. Nous avons un devoir d'expliquer, c'est la raison je vous dit de mon engagement, mais aussi à titre personnel quand l'occasion se présente, à titre privé ce ne sont pas des discussions toujours faciles à engager mais je m'aperçois quand même que ça fait son chemin. De temps en temps, je ne me fais pas d'illusions, il y a des gens qui peuvent acquiescer pour dire il va nous foutre la paix et changer de conversation, mais quand même globalement, quand on prend le temps d'expliquer les choses, les gens ne sont pas tous des idiots et peuvent comprendre.

Je pense qu'on a un vrai devoir de se défendre. Il faut parler vrai. Alors ça c'est une approche un peu personnelle, appeler les choses par leur nom et ne pas faire de contours. Et puis quand on est attaqué, il faut savoir répliquer avec modération, enfin non, sans trop de modération, avec le respect, avec la courtoisie nécessaire, sans violence, sans excès de langage, mais il faut parler vrai, il faut se défendre, parce qu'à l'opposé, nos concitoyens, et c'est une remarque que j'ai assez régulièrement, disent : «Tu t'excuses mais je ne comprends pas pourquoi vous ne vous défendez pas mieux globalement ? ». On n'entend pas ce genre de discours dans les représentants des associations ou autres. **Il faut dire les choses parce que nos concitoyens ne savent pas : qui n'entend qu'un son n'entend qu'une cloche.** Que d'un autre côté, on ait le courage d'expliquer, de dire non ça ce n'est pas vrai, ce sont des mensonges et puis je crois qu'il faut dénoncer les mauvaises intentions de ceux qui sont en face de nous et appeler les choses par leur nom.

Donc le parler vrai et se défendre. Ça c'est ma conviction, et la raison de ma présence et de mes engagements. Alors il y a plein de paradoxes, on le sait bien, et puis il y a des actions absolument déguisées, on sait bien que derrière tout ça il peut y avoir de la jalousie. On est jaloux de ce fermier voisin qui a un bel élevage, une belle ferme avec des animaux, on peut être jaloux du céréalier qui a un tracteur de 150 chevaux parce que, naturellement, ça veut dire qu'on est riche. Après il devra le payer mais ça c'est des images qui peuvent exister. Et puis il y a du n'importe quoi et là il faut communiquer. Tout à l'heure mon voisin en tant que fauconnier se disait considéré. S'il prend son fusil, il est banni, il fait deux actions de chasse, le résultat est le même mais voilà. On a la même image entre l'arc et le fusil de chasse. L'arc est considéré, parce que c'est un petit peu l'image de l'indien qui chasse, alors que le fusil de chasse ne serait pas considéré. Donc on a aussi des devoirs d'expliquer.

Dernière réflexion : je vous l'ai dit, je suis éleveur. On vient de parler du ressenti et des difficultés que l'on rencontre au niveau de l'élevage, mais je suis aussi veneur, chasseur, pêcheur, j'ai pas souvent le temps, mais j'aime bien de temps en temps, c'est un moment d'isolement. Je trouve aussi la tauromachie magique, surtout la tauromachie à cheval, naturellement parce que je trouve ça absolument gracieux et magique. Je ne le suis pas parce que je suis originaire du Val-de-Loire, j'ai migré vers la Normandie, je n'ai pas migré vers le sud. Je suis allé à quelques corridas, je trouve ça absolument sublime, j'ai un mauvais ressenti lorsque je suis dans une corrida, et c'est stupide mais je vous le livre tel que c'est, c'est parce que j'ai toujours peur que le matador soit la victime.

Non mais je vais vous dire, on peut simplement introduire une réflexion : Pourquoi ? Parce que je ne connais pas. **Et on a toujours peur de ce que l'on ne connaît pas et on est toujours mauvais juge de ce que l'on ne connaît pas.** C'est pour ça que je suis un fin partisan de la formation, de l'information, de la discussion, d'apprendre. Et c'est la même chose quand on manipule des animaux. Moi je connais les chevaux, les étalons, les bovins, les taureaux. Je prends mes précautions mais je n'ai pas peur d'un étalon, et pourtant parfois il y en a qui peuvent être méchants, voir même très très méchants. Pareil pour les taureaux, même pour les vaches et encore pire. Une vache avec un veau, c'est parfois pire qu'un taureau. Elle défend son petit. Je me méfie, je prends mes précautions mais vraiment je n'ai pas peur. Parce que je connais. Par contre on a toujours peur de ce que l'on ne connaît pas. Et donc je ne connais pas la tauromachie et j'exprime certaines craintes, ou certaines appréhensions parce que je ne connais pas. Je n'ai pas eu la culture, je n'ai pas eu cette chance.

«Quand on est éleveur, on n'aime pas rentrer si les animaux n'ont pas tous été bien soignés, bien logés...»

Donc c'est pour ça qu'à l'inverse, **si on se place de l'autre côté, si on veut régler nos problèmes, il faut naturellement savoir se défendre, communiquer, absolument communiquer, former, informer, discuter à toutes les occasions,** que ce soit de colloques, de réunions, mais surtout aussi en direct parce que, bon, le pourcentage d'idiots on le met de côté, il faut les traiter comme tels, ils ne représentent que quelques pour cent, mais la grosse majorité ne demande qu'à écouter, apprendre et donc c'est notre devoir. Dernière réflexion en ce qui concerne la partie plutôt loisirs, l'homme et les animaux de spectacle, finalement, ma réflexion c'est qu'à travers toutes les activités autour de l'animal, on n'a jamais fait que mettre en valeur soit leurs défenses naturelles, la défense du cheval c'est la fuite donc on a exploité la course, la défense naturelle du taureau, alors là je m'adresse à des spécialistes, mais enfin c'est l'attaque donc on a mis en valeur l'attaque. Soit pour se défendre, soit pour se nourrir. La fauconnerie, les animaux chassent pour se nourrir, en vènerie les chiens courants chassent pour se nourrir, et c'est la réplique, ni plus ni moins, des meutes de loups des grandes plaines d'Europe centrale, comme par hasard on parle de meute, ou des chiens sauvages d'Afrique qui se regroupent et font une meute pour chasser.

Donc finalement, à travers toutes les activités de l'homme et de l'animal, c'est la mise en valeur soit de leur défenses naturelles, soit de leur besoin de rechercher de la nourriture, donc c'est la mise en valeur de leur activité naturelle. Voilà ce que je voulais vous dire là-dessus. Et en conclusion, le bien-être animal et l'écologie, on l'a à toutes les sauces. Je voudrais simplement rappeler que l'écologie est avant tout une science, et une très belle science, qui étudie les rapports des différentes espèces soit animales, soit végétales ensemble, les problèmes d'équilibre, quand on parle de problèmes d'équilibre, on parle de sélection. Et quand on parle de sélection, obligatoirement on ne fait jamais de sélection sans mort. C'est impossible. Donc il faudrait revenir un petit peu à des fondamentaux et concernant le bien-être animal, je regrette qu'une chose c'est qu'il soit absolument instrumentalisé par des gens qui en font soit commerce, parce que derrière il y a toujours des activités à développer, soit pour des questions idéologiques et je pense qu'effectivement toutes ces questions-là aujourd'hui sont presque plus du domaine de la psychologie, de la thérapie, que de considérations techniques. Merci de votre attention».





Marie-Pierre PE

Directrice du CIFOG,
Comité Interprofessionnel
des palmipèdes à Foie Gras

BIEN-ÊTRE et BIENTRAITANCE

**«Stop à
l'anthropomorphisme,
les canards
ne sont pas
des hommes»**

«Merci de nous donner la parole. Je remplace au pied levé Christophe Barrailh qui est président du CIFOG landais. Je suis au service de cette filière depuis bientôt trente ans, et je suis mariée à un éleveur de poulets Label Rouge des Landes, élevés en liberté, un petit coup de pub en passant. Et donc pas très loin des arènes du Plumaçon. **La filière foie gras est une filière économique importante en France. Les trois quarts de la production mondiale sont faits dans notre pays. Cela représente un revenu pour trente mille familles en France, pour les trois quarts situées dans le sud-ouest et 20% pour l'ouest de la France maintenant. Il y a huit mille éleveurs qui vivent de cette production et c'est un secteur économique qui fonctionne bien. La consommation de foie gras se développe très régulièrement depuis plus de vingt ans, de l'ordre de 3% par an en moyenne, pour le bonheur des papilles de tout le monde finalement.** A côté de ce succès, nous avons aussi l'avantage d'avoir essuyé les plâtres de l'association «Stop gavage» qui est l'ancêtre de L214 depuis une vingtaine d'années maintenant. Nous avons compris effectivement très tôt la nécessité de réagir, d'observer, de se défendre pour défendre notre métier qui est celui d'enrichir des animaux, sachant que la première des difficultés est effectivement la vision de l'embucage d'un canard au moment du gavage, mais je vais y revenir après.

Notre première tâche a été d'investir et d'essayer de construire un argumentaire scientifique pour expliquer effectivement comment se fait le processus d'enrichissement du foie. Il était notamment important de pouvoir démontrer la légitimité de ce produit qui est un foie simplement enrichi et qui n'est en aucun cas un foie pathologique, comme vous le savez tous bien sûr. Quelquefois on entend parler de cirrhose, ce n'est bien sûr pas vrai. La cirrhose, c'est la dégradation des sucres en alcool, alors qu'ici nous avons au contraire du stockage de sucre sous forme de graisse dans l'organe du foie. C'est extrêmement différent. Après, ce qu'il faut savoir, est que, contrairement à l'argumentation

des amis des animaux qui utilisent l'anthropomorphisme pour plaider leur cause, nous ne sommes pas des canards, et les canards ne sont pas des hommes. Nous n'allons pas chercher notre pitance au fond de la mare parce que nous ne pouvons pas rester en apnée bien longtemps pour dénicher les vers, si tant est qu'on veuille les manger bien sûr. Le piège est donc de se laisser entraîner dans cette réflexion-là. **L'anatomie des canards n'est pas du tout celle des êtres humains. L'œsophage d'un canard, c'est un tube élastique qui s'étire et donc, quand on passe l'embuc pour nourrir l'animal, on ne lui fait absolument pas mal.** En revanche, si on veut passer un embuc dans notre œsophage qui est cartilagineux et non extensible, on aura mal. **Ce petit exemple suffit pour dire stop à l'anthropomorphisme, parce qu'effectivement c'est un piège dans lequel ils nous entraînent.**

Les animaux ont leur rythme de vie, ont leur environnement, les êtres humains sont faits différemment et nous devons respecter les uns et les autres tels que la nature les ont faits. Notre première préoccupation a été de construire cet argumentaire scientifique, et forts de ce travail, nous avons eu la chance de pouvoir faire reconnaître, dans le Code rural, un article qui dit que le foie gras fait partie du patrimoine culturel et gastronomique protégé en France et qu'on ne peut produire du foie gras que par une phase d'enrichissement qui est absolument nécessaire pour avoir un bon produit, puisque tout ce que l'on peut entendre de l'enrichissement spontané d'un espagnol au fin fond de Séville qui pourrait produire du foie gras sans gaver, c'est de la fantaisie. **Pour avoir un bon produit d'une bonne qualité, un bon foie gras, il faut qu'il y ait cette phase d'enrichissement qui permet de faire un produit qui est gustativement bon.**

Faire reconnaître dans le Code rural, grâce à un certain nombre de sénateurs, d'ailleurs, qui nous avaient accompagnés dans le club «Vive le foie gras», date de 2005. Notre préoccupation suivante a été de suivre l'évolution de la réglementation européenne au niveau du bien-être animal, une notion que l'on du mal à partager comme on l'a vu ce matin. **Le bien-être animal est avant tout la bientraitance des animaux, parce que le bien-être procède d'une vision d'anthropomorphiste**, malheureuse à mon sens.

Je préfère parler de bien traiter les animaux. C'est quelque chose qui est récurrent, extrêmement présent dans la réglementation européenne et, effectivement, il faut veiller à ce qu'on ne finisse pas par interdire le gavage par mécompréhension. On a dû adapter nos installations, ce qui représente un investissement de cent millions d'euros de la filière pour élargir le logement de nos animaux pendant le gavage. La filière a fait cet investissement et ensuite, alors qu'auparavant, il y a vingt ans encore, on avait presque honte de montrer le gavage, de parler de ce gavage, on s'est aperçu maintenant, comme le disait Monsieur Julienne précédemment, qu'en expliquant, on a en face de nous des gens qui ont du bon sens, qui comprennent ce qu'on leur explique. Et finalement, masquer et de ne pas montrer quelque chose entretient un mystère et finalement un doute. Alors que quand on montre comment se fait l'opération du gavage, les gens disent «Ah bon, ce n'est que ça ?». Donc expliquer et montrer est un peu notre crédo maintenant.

Pour cela, nous nous sommes appuyés sur une charte qui décrit nos pratiques, et quand on a expliqué cela, nous nous sommes également associés avec les autres producteurs européens, pour défendre notre cause au niveau européen. Avec les hongrois et les bulgares, nous avons expliqué notre métier à la Commission européenne. Elle nous a dit : «C'est très bien votre charte, mais est-on sûr que vos producteurs la respectent ?». Nous nous sommes alors engagés dans une démarche baptisée «Palmi G confiance», Donc, les palmipèdes gras, j'ai confiance, et nous avons confiance dans ce produit, car nous faisons contrôler par un organisme tiers le respect de nos bonnes pratiques, pour rassurer, c'est quand même malheureux de devoir le faire, mais pour assurer effectivement que les pratiques des élevages sont bien respectées.

Donc expliquer, montrer, de la pédagogie et un autre crédo qui consiste à enrichir l'univers qu'il y a autour du foie gras. À côté de nos amis de la gastronomie française, les restaurateurs qui portent haut ce produit partout dans le monde entier, nous essayons de toujours enrichir l'environnement, enrichir la connaissance du consommateur sur le produit foie gras, donner des idées de consommation, essayer de transmettre cette culture aux jeunes générations, un savoir-vivre, le bonheur de partager un extrêmement bon plat, le bonheur que cela procure d'être entre amis, en famille, autour de ce produit qui est souvent partagé au moment des fêtes de fin d'année.



Pierre LESPARRE
Chambre d'Agriculture
des Landes

C'est une petite satisfaction parce que je vais conclure sur l'anecdote qui m'est arrivée dimanche dernier. Mon fils, qui vient de passer trois mois en Irlande, qui a mangé de la viande bouillie pendant trois mois, la première chose qu'il m'a dite : «J'espère maman que tu as fais de la viande rouge. Ah non je t'ai fait un bon poulet de papa. La viande rouge c'est pour demain midi, on mangera une belle entrecôte ». De bœuf de Chalosse bien sûr. Tout à l'heure, je crois que vous dégusterez de bons produits des Landes d'après ce que j'ai cru comprendre avec Pierre Lesparre. Et du Gers».

«Transmettre cette culture aux jeunes générations, un savoir-vivre, le bonheur de partager un bon plat...»

Régis HARGUES

Directeur
de la Fédération
de Chasse
des Landes

«**L'EXTRÊME
VIOLENCE**
*faite aux territoires
et dont on ne
parle jamais*».



« Merci de cette invitation. En préambule, je tiens à saluer la qualité des interventions dont je me suis nourri toute cette journée et je dois dire que quelque part ça fait du bien de voir qu'il y a vraiment de la réflexion autour de toutes ces thématiques. Parce que moi, comme d'autres, qui suis au contact tous les jours de ce qu'on appelle chez nous les «anti tout», anti gavage, anti chasse, anti corrida, anti tout, c'est quand même intéressant de voir qu'il y a des choses qui se font, et cela fera partie derrière de plusieurs réflexions que je souhaite aborder.

Donc effectivement je dirige la Fédération des chasseurs des Landes qui fédère environ vingt-deux mille adhérents. Je vois ici des amis girondins. Juste pour faire le parallèle, si on associe ne serait-ce que les Landes et la Gironde, cela fait avec nos fichiers quasiment cent mille personnes, donc ça fait déjà énormément de personnes comparé aux quelques pourcentages d'antis qui se répercutent sur tout le département et c'est quelque chose qu'il faut avoir à l'esprit. Le témoignage que je voulais vous livrer c'est d'abord un témoignage de ma précédente vie professionnelle et également à la Fédération des chasseurs des Landes. Avant de revenir à la Fédération des chasseurs des Landes, j'étais à la Fédération nationale des chasseurs dont le directeur était présent ici ce matin, où j'avais la mission de représenter cette structure au Conseil National de Protection de la Nature, le fameux CNPN que peut-être vous connaissez, qui est un organe consultatif qui émet des avis sur tel ou tel projet d'infrastructure, de création de parc, réserve, etc... J'y ai siégé pendant six ans, et j'aimerais seulement vous livrer trois anecdotes qui reflètent quand même bien l'état d'esprit de tout ce qui a été dit ce matin.

La première, c'était en 2005, ça concernait le loup. Le loup commençait à revenir dans les alpages des Alpes-Maritimes, et donc le sujet du loup revenait régulièrement sur la scène du CNPN. Cela doit être d'ailleurs très clairement consigné dans les comptes rendus mais qui ne sont malheureusement peut-être pas assez exploités. **A cette époque, on disait très clairement qu'il valait mieux que le loup disparaisse, c'était le WWF qui disait ça, pour qu'il n'ait pas à être chassé,**

parce qu'on ne pouvait pas accepter que l'on tire sur un loup et il valait mieux que l'espèce disparaisse. La deuxième chose qui a été dite, dans les mêmes années, c'était concernant le retour de l'ours dans les Pyrénées, puisque là aussi on parlait des grands programmes de réintroduction de l'ours dans les Pyrénées, et là aussi on pouvait entendre très clairement par la FRAPNA, je les cite même s'il ne faudrait pas, **qu'il fallait attendre que les bergers des Pyrénées disparaissent pour que l'on puisse enfin s'amuser à réintroduire de l'ours et on serait moins embêté.** Et enfin sur l'aspect de nos structures des fédérations cynégétiques, à l'époque là aussi mais c'est encore vrai, il est extrêmement difficile de rentrer dans les plans de gestion des différentes réserves, parce qu'**il est préférable de faire perdre des territoires que de les donner aux fédérations de chasseurs au cas où elles les gèreraient d'une façon qui leur est propre.** Donc ces anecdotes sont intéressantes à percevoir parce que ce Conseil National de Protection de la Nature existe toujours et il continue à prendre des décisions qui sont importantes dans nos projets de territoires, et ces discussions, à mon avis, ont toujours lieu.

Fédération des chasseurs des Landes. Le département des Landes fait parler de lui environ deux fois par an. Une fois début septembre ou fin août, et l'autre fois au début du mois de novembre pour des traditions, des cultures, qui nous ont d'ailleurs réunis il y a quelques jours à Mont-de-Marsan avec plus de cinq mille personnes, quand je vois les vingt-deux personnes qui sont en haut et qui malheureusement vont peut-être faire autant de médias que nous la semaine dernière, là aussi il y a peut-être un souci. Nous sommes confrontés à une sur-médiatisation et une sur-action de, là aussi, quatre ou cinq personnes provenant de l'association CABS, Committee Against Bird Slaughter, qui est une organisation allemande et italienne, extrêmement militante sur tous les modes de chasse, que ce soit les captures au filet, les captures à la glu ou chez nous à l'ortolan, et également la Ligue de Protection pour les Oiseaux, qui, en tout cas sur nos pratiques, nous combat depuis maintenant plusieurs années.

Il faut bien se rendre compte qu'on gère depuis plusieurs années l'extrême violence qui est faite sur les territoires dont on ne parle jamais. C'est à dire que vous tous ici, avez à l'esprit les personnes qui arrivent sur les propriétés, qui vont aller casser les matoles mais qui vont dire que ce sont les gens ici qui tuent les oiseaux, qui sont des braconniers et qui maltraitent cette faune. On ne parle jamais et on ne voit jamais ce qui se passe réellement, c'est à dire ces personnes qui sont extrêmement préparées à la confrontation, et qui, pour le cas des Landes, vont aller sur les propriétés souvent de personnes âgées, vont tout leur prendre, tout leur casser, parfois les molester, et ce sont des choses qu'on ne voit jamais sur les écrans. J'en veux pour preuve, l'année dernière, une photo qui a fait le tour du monde, vous savez tous de laquelle je veux parler. Dix secondes avant la prise de cette photo, et vous pouvez le voir sur un lien sur France 3 Aquitaine, la femme de la fameuse personne s'est faite violemment bousculer par les cameramen, s'est faite mettre à terre, et a été hospitalisée dans la foulée. Toutes les télévisions étaient là, TF1 était là, France 3 était là, la presse était là. Il n'y a que France 3 Aquitaine qui a laissé cette séquence où on voit cette dame âgée, je vais prendre un terme peut-être tauromachique, qui s'est pris une tumade violente et qui a été agressée.

Ça c'est un petit peu la réflexion de fond que j'ai sur notre activité, et peut-être même sur ce colloque, c'est la question de la communication. Cette fameuse question de la communication aujourd'hui, en tout cas pour mon activité et les fédérations de chasse, nous la maîtrisons très mal. Nous partons de très loin sur comment communiquer, comment faire valoir nos pratiques, nos cultures, nos arts, notre loisir, alors qu'en face on a des gens, des structures qui se sont des pros de la communication, qui n'ont à vrai dire aucune action sur le terrain. Alors que si je prends la Fédération des chasseurs des Landes, pour ne citer que celle-là mais je pourrais toutes les prendre, ce sont effectivement vingt-deux mille adhérents, en régime ACCA, Association Communale de Chasse Agréée, c'est à dire que nous gérons à peu près soixante-dix mille hectares de réserves, nous sommes propriétaires de plus de deux mille cinq cents hectares de sites en zones humides qui sont gérés, dont la majorité est en site de conservation spéciale, Natura 2000, réserves, etc... Nous avons un programme de protection de la vache marine landaise, qui d'ailleurs, on cherche, est peut-être à l'origine de la course landaise sur la côte aquitaine, avec aujourd'hui environ quatre-vingt individus qui restent et dont la plupart sont gérés sur les sites de la Fédération des chasseurs des Landes parce que les autres associations n'ont pas de sites. Ils font beaucoup d'actions de communication mais il n'y a pas de sites véritablement en gestion et c'est quelque chose qu'il faut que l'on arrive à travailler.

Il y a des stratégies à monter, à peaufiner, qui nous permettraient d'expliquer, de faire connaître et de rétablir certaines vérités parce que je crois qu'aujourd'hui, en tout cas pour le monde des chasseurs, il y a une volonté de repartir à l'offensive. **Nos opposants mentent, ils mentent dans les médias, ils mentent sur les argumentaires.** On peut le prouver très facilement sur la question de l'ortolan, puisque je suis assez proche de ce dossier. Vous avez tous entendu le chiffre de trente mille ortolans qui seraient prélevés chaque année dans le département des Landes. Ce chiffre est la multiplication de 1500 x 20, qui était le quota initial demandé sur la première demande de dérogation. Et la Ligue de Protection des Oiseaux a décrété qu'il se prélevait trente mille ortolans sur le département des Landes et ce chiffre court depuis 2008 précisément, alors que la réalité oscillait entre six et huit mille.

L'autre témoignage que je voulais apporter, c'est cette expérience de terrain au quotidien. Cela rejoint la nécessité d'expliquer nos pratiques, nos loisirs. C'est quand même l'hypocrisie ambiante d'une société, et moi j'y suis confronté également tous les jours, où la même personne ne va pas accepter que l'on prélève un petit oiseau, une grive ou un merle, proche de chez elle, et par contre le soir même il faut qu'elle réagisse très vite parce que les sangliers sont venus retourner la pelouse et il faut vite qu'elle envoie des chasseurs le tuer, parce que, vous comprenez, ces dégâts sur la pelouse ce n'est pas possible. Donc c'est un constat qui est réel et qu'il faut que nous arrivions à mettre en exergue et à trouver les stratégies pour expliquer ces choses.

Je conclurai quand même sur une note positive : si on est dans ce mouvement de repasser à l'offensive, c'est qu'on voit bien qu'il y a des signaux qui font qu'il y a des prises de conscience au niveau de la société. Il me semble que l'opinion malgré tout se rend compte que quand on voit vingt-deux personnes qui protestent dans la rue contre des milliers qui vont pratiquer des arts légitimes, nobles, légaux, il y a quelque chose à faire. Et c'est encourageant pour notre devenir et pour nos pratiques. Voilà le témoignage que je voulais vous donner. Merci beaucoup».



Christian HAMEL
Président du Club du Cirque,
membre du Conseil des Sages
du Cirque Classique Français

L’AFFICHE ROUGE

*«La liste infâmante
dressée par L214
des maires qui acceptent
de recevoir des cirques
avec des animaux»*



«Bonjour à tous. Je voudrais remercier Monsieur le Président du Sénat et les personnes qui ont organisé ce colloque qui était très intéressant, et qui, modestement, nous permet de nous exprimer dans cette enceinte prestigieuse au cœur de la République. Le Club du Cirque que je préside a été créé en 1949 par un dompteur journaliste qui s'appelle Henry TETARD et, entre autres de nos objets sociaux, nous avons la défense du cirque sous toutes ses formes, qu'il soit moderne mais surtout classique.

Quand je parle de cirque classique, je me réfère à la définition donnée dans la résolution du Parlement Européen, en date du 13 octobre 2005, qui définissait le cirque classique comme un spectacle où l'on trouve des clowns, des acrobates et des animaux dressés. Dans cette résolution, le Parlement Européen incitait les gouvernements à faire entrer ce cirque classique dans la culture de leurs pays, comme partie intégrante. Il est évident qu'on se retrouve, s'agissant de beaucoup de pays européens et particulièrement de la France, en grande difficulté parce que, surtout depuis deux ou trois ans, on a une sorte de tsunami qui nous tombe dessus. Je pense que parmi vous il y a un certain nombre de maires qui reçoivent régulièrement des mails accusateurs, dénonciateurs, parce qu'ils acceptent de recevoir des cirques avec des animaux. **Cela prend une forme que je trouve infâme parce que L214 a publié sur son site une liste avec la photo des maires qui acceptent de recevoir des cirques avec animaux.** Je dis avec animaux, pas seulement sauvages, parce que maintenant vous connaissez tous les doctrines anti spécistes et véganes qui nous interdisent quelque exploitation que ce soit des animaux. Donc cette liste est infâmante parce que quand on accepte de prendre des responsabilités au plan local, vous savez tous ce que c'est au point de vue des risques, et du travail que ça représente, et des sacrifices dans la vie personnelle. C'est une sorte d'affiche rouge, on montre les photos de ces gens-là, on les désigne à la vindicte publique, et c'est inadmissible. Donc les municipalités reçoivent beaucoup de messages les incitant à interdire les cirques.

Une vidéo a été mise en ligne par le maire de Chartres dans un souci de transparence qui l'honore. Cette vidéo montre de quelle manière s'est faite la délibération. Un député de l'opposition dit : «Étant donné qu'il n'y a pas énormément de choses à l'ordre du jour, je propose qu'on parle de la question de l'accueil des cirques présentant des animaux sauvages. Vous comprenez, moi voir des animaux sans défense sur un parking, voir des fauves, je trouve que c'est démodé. Il y a tellement d'autres idées de spectacles actuellement ». Et le maire, de façon très naturelle, sans animosité quelconque dit : «Oui effectivement, moi je reviens d'un voyage en Afrique, j'ai eu l'occasion de voir les lions en liberté, c'est autre chose. J'étais même gêné que la Jeep pollue l'environnement ». Un seul des conseillers s'est permis de dire : «Oui mais le cirque, il y a une réglementation». Je ne sais pas si vous le savez, mais il y a un arrêté en date du 18 mars 2011 qui a été pris suite à une série de colloques comparables à celui que nous avons tenu aujourd'hui, c'était à l'époque de Monsieur Sarkozy, dans le cadre du Grenelle de l'environnement et plus particulièrement de «animal et société». Conjointement avec les vétérinaires, avec les scientifiques, avec les sociétés de protection des animaux et les professionnels du cirque, nous avons créé cette réglementation qui est très bien faite. Simplement il faut la faire respecter.

Actuellement les attaques, par exemple dont a été victime le cirque Bouglione, sont très violentes. Elles sont comparables à ce que Monsieur Hargues expliquait tout à l'heure s'agissant de la chasse. Nous sommes très inquiets parce que les directeurs de cirque ont l'occasion d'aller en justice lorsqu'on arrache des affiches, lorsqu'on va exposer des dénonciations calomnieuses qui sont toujours les mêmes, le stress, la violence. Les associations animalistes font des vidéos et provoquent la violence. **Les gens de cirque sont des voyageurs et quand vous voyez leurs mains vous comprenez qu'il n'y a pas besoin d'outils. Ils les provoquent donc, du style «Touche moi, touche moi» et ils essaient d'empêcher le public de rentrer.**

Le problème est que financièrement cela coûte cher. L'économie du cirque en ce moment n'est pas extraordinaire parce que l'an dernier, à partir du 14 novembre, les cirques qui étaient à Paris et les cirques qui faisaient des galas en province n'ont pas vu grand monde. Moi j'étais à Lyon le lendemain ou le surlendemain, il y avait cinquante personnes dans un chapiteau où on en recevait deux mille cinq cents les jours précédents. Donc nous sommes comme vous, nous sommes inquiets, nous souhaitons qu'on se regroupe tous et qu'au niveau national on puisse avoir des décisions, des moyens de se défendre, parce que là on se retrouve face à des gens qui sont minoritaires mais qui savent communiquer, et qui sont relayés de façon souvent scandaleuse par les grands médias. Merci de votre attention».

Fabrice BING

Directeur de communication
et de production
au Cirque d'Hiver Bouglione.



LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX AVANT TOUT

*«Notre problème actuel,
ce sont les médias
et la communication»*

«Le cirque Bouglione est bien connu effectivement, et nous avons plusieurs cirques actuellement en France. Bien évidemment le Cirque d'Hiver et un cirque en tournée. Nous avons également d'autres productions et c'est vrai que nous subissons ce problème de plein fouet. **On s'est beaucoup reconnu dans le discours de nos amis éleveurs, de chevaux notamment, parce que d'abord nous sommes très liés au monde du cheval, le cirque c'est le cercle donc c'est en fait la chambrière qui fait six mètres et qui a fait du coup la forme de notre cirque.**

Cette année, il nous est arrivé deux mésaventures. Au mois de janvier, tout début janvier, le 1er et le 2, et à chaque fois ce sont des problèmes de communication, nous étions en Alsace avec notre cirque, et une association locale de défense de droits des animaux a réussi à faire venir les médias à côté de notre cirque pour parler de l'éléphant que nous avions à cette époque là. **Suite à ça, nous avons subi un emballement médiatique lié à des images anciennes issues d'un cirque en Angleterre datant de plus de sept ans, des images qui avaient été montées de toutes pièces par une association, de soi-disant maltraitance.** On y voyait effectivement un geste malencontreux d'une personne qui avait été licenciée quinze jours plus tard par le dresseur, un geste qui, physiquement, pourrait être interprété comme de la violence mais qui était un geste d'un dresseur voulant éloigner la bête de lui. Bref, emballement médiatique, et nous avons été contraint de nous séparer de ce dresseur d'éléphant alors qu'aucune faute n'avait été commise dans notre cirque. C'est parti de la région d'Alsace, avant d'être ensuite repris par les médias français, RTL, France 2, notamment Ruquier en a beaucoup parlé dans «Les grosses têtes» et dans son émission du samedi soir. Contraints de prendre une décision rapide à but uniquement médiatique donc de se séparer de ce dresseur qui était pourtant dans son bon droit, il n'avait rien fait. **Notre problème actuel, ce sont les médias et de la communication.**

L'autre problème que nous avons rencontré cette année, est que notre partenaire «Gulli», la chaîne des enfants que vous connaissez tous. Depuis plusieurs années nous travaillions très bien ensemble : ils nous achetaient les spectacles, les diffusaient à la télévision, on avait des publicités sur leur chaîne. Bref, un partenariat comme on en rêve tous. **Cet été, ils nous ont simplement expliqué qu'ils ne seraient plus partenaire suite à des pressions de mails et commentaires Facebook liés à la diffusion de nos spectacles sur leur chaîne.**

Très directement, ce sont les témoignages les plus récents que je peux vous apporter sur notre activité. Christian Hamel vous a parlé du travail que nous avons avec les animaux au quotidien, qui est le même d'une façon ou d'une autre, **nous aimons nos animaux et nous les préservons parce que c'est aussi notre moyen de subsistance. Donc notre intérêt est le bien-être de nos animaux avant tout.** Merci de votre attention».



Jacques MAILHAN
Président de la Fédération
de Course Camarguaise,
Éleveur de taureaux Camargue
pour la Course camarguaise
et éleveur de chevaux.

LE TAUREAU, SEIGNEUR DE CAMARGUE

*«En Camargue,
nous sommes au-delà
du bien-être animal :
nous sommes
dans l'adulation
et la vénération
de l'animal».*

«D'abord merci à tous les organisateurs de cette belle journée dans ce lieu prestigieux qui est le Sénat, et c'est un honneur pour nous en Camargue de venir ici aujourd'hui. Et merci à tous les gens qui ont parlé depuis ce matin, qui ont vraiment un niveau extraordinaire et on a appris beaucoup de choses.

En Camargue, on élève des taureaux et des chevaux, c'est une passion pour nous. C'est aussi une affaire de famille et j'ai la chance d'avoir eu des gens qui m'ont élevé comme Françoise YONNET, ma mère, qui était ganadera, mon père, Marcel MAILHAN, et mon beau-père et parrain Hubert YONNET. Donc vous voyez que je suis tombé dans la marmite depuis tout petit et j'ai cette passion. D'ailleurs si on est là c'est qu'on nous a transmis cette passion et cet amour des taureaux et des chevaux, et de la Camargue aussi, tout comme les gens qui m'ont accompagné aujourd'hui, comme Florence CLAUZEL, Marc JALABERT, Juliette FANO, Gilles VANGELISTI, Patrick LAUGIER, etc... Ca fait chaud au cœur de venir en parler à Paris devant un public de gens qui sont tous convertis à la bonne cause, bien sûr, mais c'est bien de continuer à en parler, et de se mettre tous main dans la main parce qu'on a bien besoin de tous se rassembler autour de cette passion.

Frédéric SAUMADE est parti et il m'avait mis dans le trou avec Rami tout à l'heure. Non je suis encore là et j'aimerais bien boire quelques bières dehors en plus, le plus possible d'ailleurs. **La Camargue, c'est la terre sauvage du sud de la France, c'est un patrimoine unique où vivent conjointement le monde de l'écologie, de l'environnement et les activités agricoles. A côté des rizières, des mas, au milieu des salants et des zones humides, pâturent nos bious, ces bovins de race camargue. Nous l'appelons aussi le Seigneur de Camargue. L'ancrage de nos traditions, de notre culture est directement**

lié à cet animal. Il est l'acteur principal de la course camarguaise, jeu emblématique où le sport et la culture se mêlent pour créer une émotion intense dans nos arènes. Le taureau de Camargue représente plus qu'un animal pour nous, il est le fruit du travail de plusieurs générations. Nous lui devons le respect et toute notre attention. On entend souvent parler de bien-être animal, on en a beaucoup parlé aujourd'hui. **Mais en Camargue, nous ne sommes plus dans le bien-être animal, nous sommes dans l'adulation et la vénération de l'animal.** Devant toutes ces arènes, se trouvent des statues de nos meilleurs cocardiers qui ont fait les grandes heures de la course camarguaise, et souvent statufiés vivants. Nos taureaux ont une carrière de dix années environ, et ensuite on les laisse au repos dans les pâturages de Camargue jusqu'à la fin de leur vie. **Quand l'un de nos meilleurs cocardiers meurt, l'annonce crée autant d'émotion que pour un être humain. Nous perdons l'un des nôtres. La plupart du temps, ils sont enterrés debout face à la mer comme le veut la tradition, sous une stèle permettant à ses fans de venir leur rendre hommage régulièrement.** Je vois Rami qui est aux Bernacles, très souvent il y a des gens des années soixante-dix qui l'ont connu, parce qu'il a été deux fois Biou d'Or, qui s'arrêtent et qui ont une pensée puis qui repartent. C'est vraiment touchant et c'est vraiment réel, tout ce que je vous dis je l'ai vu, ce n'est pas de la communication.

Les conditions d'élevage sont toujours exceptionnelles, les animaux pâturent sur des grands espaces, généralement nous sommes en dessous des 1 UGB hectare. L'éleveur respecte le cycle de l'herbe et surtout les besoins de l'animal. Il est semi sauvage car nous souhaitons conserver ses caractères de combativité dans les arènes, et c'est le sol qui crée la race.

J'ai souvent l'habitude dire que tant que nos taureaux pourront se cacher, la Camargue existera encore. Et parfois, des grands cocardiers, le jour de la course, se cachent et malheureusement on arrive à ne pas pouvoir les mener aux arènes et c'est une catastrophe pour nous. Quand on a les remplaçants, ça va, mais des fois c'est terrible et on se fait gronder par les organisateurs. Si vous voulez, c'est un peu le côté difficile à accepter pour les gens, mais c'est aussi ce qui fait cette originalité de la Camargue : le taureau est libre en Camargue, il est en semi liberté certes, mais j'ai connu des taureaux qui se sont cachés pendant deux ans, qu'on a plus revus pendant deux ans, et un jour ils réapparaissent parce qu'ils ont la possibilité de se cacher. Ça veut dire que la nature existe, qu'on l'a gardée et ça c'est très important parce que les taureaux qui ont connu ça, même tout petits veaux, il n'y a qu'après qu'on les met dans des enclos fermés et ils s'en rappellent toute leur vie. Et c'est primordial pour l'élevage du taureau camargue et aussi pour les autres élevages, pour le taureau espagnol, c'est pareil. Il garde ça dans sa tête toute sa vie.

En Camargue, ce qui nous anime s'appelle la «Fe di Biou», la passion au taureau, la foi au taureau, c'est un peu le culte de Mithra, comme nous tous ici d'ailleurs, on a qu'à entendre tout ce qui a été dit ici aujourd'hui, c'est tout à fait ça. Ce respect de l'animal, cette fusion homme-animal, cette passion, ce culte de l'animal-roi, nous souhaitons le transmettre aux générations suivantes. Les gardians que nous sommes mènent les cheptels à cheval, et d'ailleurs on élève nos chevaux camargue de la même façon que les taureaux dans les grands espaces sauvages.

Je terminerai en citant Joseph d'ARBAUD, célèbre poète camarguais, dans la «Chanson des tridents» :

*«...s'uno mescladisso d'estrasso
e lou bourboui universau
empourtavon pas nosto raço
émé li raço d'eilavau ;
se lou barbarun, qu'a la porto
pico i a mai de sèt cént an,
fenissié par passa pèr orto
e respetavo lis enfant...»*

*«... Si le mélange abominable
et le désordre universel
n'emportait pas notre race
avec les races d'ailleurs,
si la barbarie qui, à la porte,
heurte, depuis plus de sept cents ans,
passait enfin au large
et respectait nos enfants...».*

Dans le contexte de ce poème de Joseph d'ARBAUD, c'est la transmission et l'amour du pays qui est exprimé, et cette transmission à nos enfants, comme nous l'avons eue nous, c'est, je pense, le plus important.

Je dis «Longo maï à la bouvino» et «longo maï» aussi à tous les gens qui ont participé aujourd'hui et qui nous aident à conserver cette passion et à conserver cet amour du taureau. Et bonne communication».





Alain DUTOURNIER

Chef étoilé

LUTTER CONTRE L'IGNORANCE

*«C'est notre
modeste culture,
mais c'est
de la culture»*

«Modestement, je suis ravi de participer à cette belle aventure parce que pour moi c'est une aventure. C'est tout d'un coup réaliser qu'il y a peut-être des moyens de chasser l'ignorance qui nous entoure dans ce monde actuel. Je suis un enfant de la terre, un enfant de la campagne, je viens d'un petit village entre Dax et Bayonne, et j'ai eu la chance, c'est une très grande chance, de vivre cette enfance où j'ai pu profiter de moments merveilleux mais souvent mérités. C'est à dire que, moi qui suis devenu cuisinier, mais j'avais ça dans mes veines **depuis tout gosse, j'ai appris à pêcher, j'ai appris à chasser, j'ai appris à respecter les oiseaux qu'il fallait protéger. J'ai appris des anciens, c'est la transmission dont on a parlé. J'ai appris beaucoup de valeurs et j'ai aussi compris que quand on tuait ne serait-ce qu'un poulet, on enlevait la vie à un poulet, on ne jetait rien, on récupérerait le sang pour faire la sanquette, on respectait ce poulet, on ne gaspillait pas.** On savait qu'on avait enlevé la vie et j'ai passé ma vie, mon enfance, ma jeunesse de cuisinier, je me suis imposé, et c'était pour moi une épreuve, d'aller voir tuer des chevaux. Je suis allé dans les abattoirs. Je suis allé voir comment on capturait certains poissons au bout du monde parce qu'avec une certaine violence au harpon, je voulais comprendre. En général les gens qui le faisaient étaient conscients.

Alors bien sûr, après on arrive à l'industrie, je ne vais pas vous donner mon avis sur les «fermes de mille vaches», moi c'est pas mon histoire, mais je pense que tous ces animaux qui nous permettent de faire des plats merveilleux, tout ce qui nous entoure, ces poissons, ces gibiers, j'ai beaucoup de mal avec le gibier depuis très longtemps à Paris, c'est un combat que nous menons, on a tout proposé aux gens bien-pensants de droite, de gauche, tous les gens volontaires, avec Michel GUERARD, avec Alain DUCASSE, avec Jean COUSSAU chez nous, on a proposé une semaine par an de pouvoir servir certains gibiers dont la vente et le colportage sont interdits mais la chasse autorisée, je pense ne serait-ce qu'à l'alouette, à la grive, à la bécasse, à la bécassine. On a plus le droit alors que nos voisins européens, les belges, les anglais, les espagnols, les italiens, la plupart n'ont jamais appris à cuisiner ce genre de gibiers mais ils le servent dans leurs restaurants.

Et nous, on ne peut pas. **On demandait une semaine par an que les chasseurs puissent venir avec leur gibier, on leur cuira gracieusement pour transmettre toujours aux jeunes qui sont près de nous, qui travaillent avec nous, leur apprendre à respecter une bécasse, à respecter un oiseau et pas à gaspiller. A le consommer en le mettant dans une belle harmonie pour que ce soit valorisé.**

Donc tout ça c'est une lutte permanente, je pense à ce qui aujourd'hui a été organisé et je félicite tout le monde, c'est de prendre conscience qu'il faut lutter contre l'ignorance de la plupart des gens, peut-être parce qu'ils sont nés en ville, parce qu'ils n'ont pas eu les yeux ouverts par quelqu'un, de tous ces gens-là qui sont ignorants et qui ne comprennent pas nos habitudes alimentaires, nos habitudes de loisirs. **C'est notre modeste culture mais c'est de la culture.** Chacun dans son coin a ses traditions, à partir du moment où il y a des règles et où c'est bien expliqué, je pense qu'on peut.

On a tous passé notre temps à évangéliser, à expliquer mais il faut consacrer du temps et c'est vrai qu'on n'est pas tellement aidé dans le monde actuel parce qu'**avec la mondialisation, on nous fait passer tout le temps pour des barbares.** Quand je vois ces pauvres américains qui nous ont vendu Walt Disney de partout pour fragiliser tout le monde sur les animaux, ça ne les a pas empêchés de tuer tous les indiens, de faire la guerre partout.

Je pense qu'on est en faillite de faux-semblants comme ça qui perturbent complètement ces valeurs et nos valeurs, il faut qu'on puisse les défendre. Moi je veux me battre jusqu'au bout pour qu'on puisse continuer, peut-être une semaine par an, ou un week-end par an, à servir de l'ortolan dans les Landes, pour que les gens aient un diplôme parce qu'ils auront mangé un ortolan bien élevé. Je pense qu'il faut à tous prix qu'on se batte pour conserver tout ça. Mon message est très clair».

Jean-Paul CHAMBAS

Peintre plasticien

UNE RECHERCHE DU TEMPS PERDU «*Fabriquer du souvenir est une des choses les plus belles qui puissent nous rester*»



«Moi je m'aperçois que j'ai peu de choses à dire parce que je suis peintre, et je fais aussi du décor de théâtre mais je n'ai jamais été attaqué comme on attaque la corrida, je ne suis jamais allé au cirque, enfin bon, je suis un peu dans la merde. Mais je me sens extrêmement solidaire évidemment de tout ça puisque j'aime la corrida, je suis de Vic-Fezensac. **J'ai jamais pensé que ces trois cons qui criaient «A bas la corrida !» pouvaient me faire du mal. Mais je m'aperçois aujourd'hui, et c'est en ça que c'était important et que je me félicite d'être venu, que c'est vrai, qu'on doit se battre contre ça, je le découvre.** Quant au reste, mon dieu, qu'est-ce que je peux dire ? Je m'étais noté des choses sur la corrida qui ont trait plutôt à la poésie. Mais quand j'ai entendu tout à l'heure André dire «C'est nous qui sommes normaux, on défend des choses normales», je ne suis pas du tout d'accord avec ça. Je ne défends pas une chose normale, je ne trouve pas la corrida normale, je ne veux pas qu'elle soit normale. Mais je ne pense pas être anormal parce que je défends une chose anormale non plus. Mon dieu, si on commence à trouver ça anormal nous aussi, on n'a pas fini.

Quant à manger du gibier, je trouve ça normal aussi. Qu'on me fasse pas trop chier, j'en mange. Faut se battre pour en manger. Qui ne s'est pas battu dans la vie ? C'est vrai que la sanquette on n'en mangeait quand le lapin on l'a tué. Quand même si on a vécu à la campagne un petit peu, ça me semble pas si tragique. Plus sérieusement, je m'étais noté des vraies choses. Que la peinture est une chose mentale, et que la corrida aussi, et qu'à cinq heures de l'après-midi, c'est très précis comme les vocations, c'est à dire que ça touche tout. Ça touche la poésie. Ce sont deux phrases qui ne sont pas du tout à la rencontre du parapluie de Lautréamont, c'est une recherche réellement du temps perdu. La corrida en ça est essentielle à la défendre. Je ne veux pas faire prétentieux ou littéraire mais c'est proustien dans ce sens que c'est une chose à retrouver. **Et la corrida est une usine à fabriquer du souvenir. Et fabriquer du souvenir, c'est une des choses les plus belles qui puissent nous rester. Et rien que pour ça, il faudra se battre toute notre vie. Si on peut fabriquer du souvenir, on fabrique ce que l'on est.**

Marie DUFFO

Éleveuse de chèvres
dans le Gers

«On est là, et des fois on n'est plus là»



«**Je suis juste paysanne dans le Gers.** Moi je suis toute petite par rapport à vous qui êtes fantastiques. Moi j'ai juste quarante-cinq chèvres et deux boucs. Dans ma façon de travailler avec elles, je travaille en homéopathie, phytothérapie, avec des massages chinois, pour les aider à bien être parce que grâce à ce bien-être, je pourrai avoir du lait de qualité et avec ce lait de qualité, je pourrai faire du fromage et d'autres produits. Il faut savoir que j'ai un autre rôle, c'est que je suis aussi maman et je suis dans la pédagogie. **Je suis là aussi pour expliquer à tout le monde que les chèvres ça vit, et aussi ça meurt. Et ça les gens ne l'intègrent pas tout le temps. Parce que pour faire du lait, il faut que cette chèvre, qui est une fantastique maman, fasse un petit. Et ces petits, je ne peux pas tous les garder. Mais ça, aux enfants je le leur dis à chaque fois, c'est le rôle de la vie : on est là, et des fois on n'est plus là.**»



Patrick LAUGIER

Président de l'Association des
Éleveurs Français de Taureaux
de Combat (AEFTC)

*«On défend
des territoires,
on défend
une passion,
ON A UNE IDENTITÉ»*

«Tout d'abord merci de l'invitation. Sincèrement, je trouve qu'on se justifie un peu trop parce qu'on n'a pas à se justifier comme ça devant une bande d'énergumènes. **Il faudrait aujourd'hui qu'on prenne conscience qu'on défend des territoires, on défend une passion, on a une identité.** Et tout ça, on voudrait nous l'enlever parce que, peut-être aussi, il y a quelques politiques qui n'ont pas trop de courage de leur opinion. D'abord il faudrait leur demander dans quel camp ils sont. Et moi je trouve lamentable qu'on soit obligés de faire des colloques pour se justifier d'une chose où on fait vivre la France. **La France elle est belle parce que nous existons, parce que nous avons des diversités. Chacun de nous porte quelque chose. Et je trouve qu'aujourd'hui nous ne sommes pas assez solidaires, et ça je voudrais vous le dire, parce qu'aujourd'hui nous avons le même combat.** Je pense que grâce à André aujourd'hui on se retrouve, en tout cas on se rencontre, et j'espère que ça va continuer. À mon avis, ces gens sont trop manipulés. Par qui ? Par quoi ? À qui profite le crime ? Maintenant en ce qui concerne la tauromachie, si on continue à se laisser faire, et croyez-moi on ne doit

pas se laisser faire parce qu'on est au bout du trou nous, et tout va disparaître, et surtout notre région, nos terres, et je me demande ce que nos enfants vont faire. **Alors moi, avant de partir dans l'autre monde peut-être, j'aimerais faire quelque chose pour mes enfants.** Quitte à aller au crash, on s'en fout. Parce que maintenant, les paroles ça suffit. On a trop parlé. **On ne va pas parler toute la vie pour dire que ces gens sont méchants et que nous on est gentils. Ils n'y vont pas en Corse là-bas emmerder les corses. Pourquoi ils nous emmerdent à nous ? Parce qu'on se laisse faire.** Je m'emporte parce que c'est la passion. On se laisse trop faire. On me dit de parler du taureau mais **le taureau il existe à condition qu'on commence à se lever et à dire ça suffit. On ne le fait pas assez, il faut le faire vite.** Alors vous allez me prendre pour un révolutionnaire, c'est pas faux d'ailleurs, mais enfin... En tout cas, merci de nous laisser nous exprimer et **j'espère qu'on va se donner la main et qu'on va s'occuper de tous ces gens. Je ne parle évidemment pas de violence».**

«Oui c'est très dur de vivre chez nous. Nous sommes sept habitants au kilomètre carré. La moyenne d'âge est de soixante-deux ans. C'est dans ces lieux que j'ai monté un élevage de taureaux, il y a vingt-quatre ans. Et j'ai bien peur que l'élevage que je conduis, qui comme ceux de mes collègues, trébuche, se relève, trébuche, d'année en année, et j'ai bien peur que la tauromachie s'arrête un jour parce qu'il n'y aura plus d'élevages de taureaux en France. Parce que citez-moi un pays dans le monde où il y a de la tauromachie et où il n'y a pas d'élevages de taureaux. Il n'y en a pas. **Alors aimer les animaux, je ne vais pas recevoir des leçons de morale des gens qui sont sur la rue.** J'ai un semental qui est mort il y a huit jours, le semental c'est un taureau reproducteur, il avait dix-huit ans. C'est très vieux. Nous avons aussi des vaches qui font des veaux jusqu'à vingt ans. Alors que des troupeaux à viande ou à lait, à sept ou huit ans, c'est parti à l'abattoir. Nos animaux ont quand même une espérance de vie du double. Donc ce semental qui s'appelle Buscabuyas, dans ses derniers moments, je l'ai caressé. Il me regardait, il était couché, il bougeait un peu mais pas trop. Et il me laissait parler, il était tranquille, on était bien tous les deux au milieu de notre maquis. Je lui ai dit : **«Écoute, je te remercie pour tout et je te fais une promesse, je vais garder un de tes fils. Je me suis reculé, il s'est détendu et il est mort. Je crois qu'aimer les animaux, c'est ça aussi, parce que c'est la mort aussi. Merci».**

*«Pas de leçons
DE MORALE !»*

Jean-Louis DARRÉ
Éleveur de taureaux
de combat dans le Gers





Jean-Pascal LAFFITE

Éleveur de charolais
dans le Gers

«Le bien-être de l'animal et celui de l'éleveur, ÇA VA BIEN ENSEMBLE»

Mon collègue éleveur aussi a parlé avant des sols. Mes animaux vivent sur pas mal d'hectares de prairies, j'ai beaucoup d'attention auprès de mes sols, dans la vie de mes sols, de la biodiversité, des différentes prairies mélanges que je sème dans mes prairies pour faire que mon élevage se passe au mieux. Tous ces éléments-là font que tous les paramètres de la vie de l'animal, de toutes les années jusqu'à l'abattage, je prends beaucoup de soin à ces étapes avec beaucoup d'amour et de passion pour arriver à un produit fini de qualité. Soit le produit fini qui est abattu, moi je vais jusqu'au bout de la filière, je suis dans une niche pour valoriser mes animaux d'un côté, et après je valorise mes reproducteurs d'un autre côté. Mais j'ai le même souci que tout le monde d'être reconnu dans mon métier, reconnu, valorisé, parce que c'est vraiment la réalité de nos métiers.

Tous nos voisins aujourd'hui dans le monde rural ne sont plus des agriculteurs, il y en a très peu. Et je pense qu'il est très important, comme plein de gens l'ont évoqué ici, de communiquer avec nos voisins pour leur expliquer ce qu'on fait, parce que souvent ils ne savent pas, ils habitent à côté de chez vous, ils ont des idées reçues et quand ils viennent chez vous, quand vous les invitez, quand vous discutez, ils découvrent votre amour et votre savoir-faire et ils vous voient sous un angle différent. Ca c'est primordial et je pense que, pour se pérenniser, nous éleveurs dans nos mondes, il faut entretenir ces relations, c'est primordial.

Après, ces mouvements qui contestent nos façons d'élever et de conduire nos animaux, avec plein d'idées reçues et sans savoir, ils sont minoritaires. Il faut arriver à communiquer sur nos savoir-faire pour les produits que nous faisons et peut-être faire comme eux, aller sur les réseaux sociaux pour développer et nous faire connaître. Voilà, moi c'était juste un témoignage succinct parce que le congrès se termine. Je vous remercie de l'attention que vous avez eue».

«Quand vous invitez vos voisins, ils découvrent votre amour des animaux»

«Bonjour Messieurs, Dames et merci pour l'invitation pour ma modeste participation à ce colloque très intéressant et passionnant. Je fais suite à des éleveurs qui sont intervenus à la tribune avant moi. Je vais juste témoigner de ma passion et de ma conception de l'élevage.

Je suis éleveur de bovins viande, je fais de la sélection, du bovin charolais dans le sud-ouest, pas au pays du charolais. J'ai cette passion-là, c'est mon père qui a démarré l'élevage dans les années soixante. Je fais de la sélection. Je vends des taureaux pour améliorer des troupeaux chez des collègues, et notamment en Espagne, j'ai un petit marché et j'ai eu vendu aussi des taureaux à des éleveurs de taureaux braves. C'est un monde un petit peu qui se ressemble quand même, qui vit les mêmes passions et le même idéal d'animal aussi. Et ce qu'on fait au sein de nos troupeaux se ressemble vraiment.

Mes collègues qui sont intervenus avant moi au sujet de l'animal, c'est vrai, ont évoqué nos problématiques et nos conceptions de l'élevage, qui se ressemblent indéniablement des régions. Moi l'animal depuis qu'il naît jusqu'à sa mort, puisque la finalité comme on l'a évoqué ici, c'est quand même de finir, et il est valorisé dans l'assiette, vous en goûterez un petit peu ce soir. Et c'est toutes les étapes de la vie de l'animal qui doivent être respectées. **Moi je suis très soucieux, enfin, du bien-être c'est difficile à déterminer, parce qu'un monsieur ici a dit que le bien-être animal on savait pas trop comment le déterminer aujourd'hui, mais faire en sorte que la vie de mes animaux dans ma ferme se passe au mieux. Et aussi la vie de l'éleveur, je pense que ça va bien ensemble. Ça c'est mon souci permanent.**



Armand TOUZANNE
Producteur de porc noir
de Bigorre dans le Gers.

«LA MÊME HISTOIRE LATINE, *la même histoire du Sud*»

«Donc j'ai le redoutable honneur de terminer surtout après les témoignages poignants de nos amis éleveurs de taureaux de combat qui craignent leur disparition. Le porc noir de Bigorre, son histoire c'est l'histoire de la disparition d'une race autochtone des Pyrénées Centrales parce qu'elle avait trop de gras. C'était un cochon d'autarcie qui servait à faire le gras pour faire la cuisine autrefois.

On trouve sa trace depuis deux mille ans, au moins, et il a disparu parce qu'il avait trop de gras, il n'était pas rentable. Il y en avait vingt-huit mille en 1930. On l'a récupéré en 1981, il restait trente truies et deux mâles. A partir de là, on a fait tout un travail de conservation et monté une filière pour le remettre au goût du jour, en s'inspirant de ce que faisaient les anciens, en reproduisant les méthodes d'élevage extensives, en utilisant les parcours, en utilisant les forêts de chênes et de châtaigniers.

On a refait ce travail qui s'inspire un peu de ce qui se fait en Espagne, où le cochon ibérique est le voisin, quand ce n'est pas le copain, du taureau de combat. Quelque part c'est un peu la même histoire latine, la même histoire du sud et à partir de là on a refait des produits en France qui sont complètement différents de ceux qu'on peut trouver sur le marché du cochon industriel.

Je dirai deux choses : la première, et ça rejoint un peu l'histoire des taureaux de combat qui pourraient disparaître s'il n'y avait plus de corridas, ça a été dit ce matin et puis les éleveurs l'ont dit de manière poignante, **si on ne mange pas le cochon noir de Bigorre, il n'y aura plus de cochon noir de Bigorre.** Trente truies et deux mâles en 1981.

La deuxième c'est qu'on l'a remis au goût du jour parce que son goût est différent, son goût est très intéressant et je pense que c'est une histoire de plaisir. **Alors on n'a pas trop parlé de plaisir, et dans une société qui se veut moralisatrice, peut-être que de parler de plaisir c'est pas bien mais moi je trouve qu'on a besoin de plaisir et que la vie est intéressante surtout parce qu'il y a du plaisir.** C'est par le plaisir aussi qu'on préservera l'humanisme, c'était ma conclusion».

«*C'est par le plaisir aussi
qu'on préservera
l'humanisme*»

Michel VAUZELLE
Garde des Sceaux,
ancien Président
de la région PACA,
député des
Bouches-du-Rhône

LA LIBERTÉ EST MENACÉE

*«Ce que nous défendons
avec la tauromachie,
c'est la liberté»*



«J'ai quitté les travées de l'Assemblée Nationale pour venir modestement dans ce qu'on appelle la Haute Assemblée, où d'ailleurs je constate, Madame la Sénatrice, et je le dirai au Président LARCHER, que lorsqu'on se réunit sur la tauromachie, on met les éleveurs dans le Palais du Luxembourg, pas dans l'écurie qui est en face. C'est une plaisanterie bien évidemment. Il faut le dire quand on plaisante parce qu'en ce moment, les gens sont un peu nerveux. Mais chez nous, au Palais Bourbon, on vous recevra au Palais.

J'ai toujours été aficionado. On l'est ou on ne l'est pas. C'est comme la foi. Deuxième point, en ce moment, chacun doit faire son boulot. **C'est vrai que nous sommes continuellement agressés, et de manière de plus en plus préoccupante, par un certain nombre de forces qui ne comprennent rien à ce que sont la tauromachie et nos traditions. Et celle-ci est la plus noble et la plus expressive de notre philosophie de la vie, et de la mort. Et de la beauté.** Chacun doit se battre sur son terrain. Les éleveurs, viennent parler avec tendresse de leur élevage. Et puis il y a les élus de la nation qui doivent se battre, et les élus régionaux, et les maires. Ils doivent se battre pour dire « Nous avons nos traditions mais nous ne sommes pas des gens qui regrettent le passé, qui disent hier c'était mieux et demain ce sera pire. En disant ça tous les jours à la télévision, «demain ça va être pire, on est moins bien que les anglais, on est moins bien que les allemands, on est moins bien que tout le monde», comment voulez-vous que les gens aient le moral ? **Donc nous avons le devoir, nous avec vous, tous ensemble, de défendre la liberté culturelle. La liberté culturelle, ce n'est pas être nationaliste, fasciste, ou nazi, la liberté culturelle c'est dire que j'ai envie de vivre ma culture, j'ai une tradition.** Vous ne la comprenez peut-être pas mais justement je vais vous l'expliquer. Je ne vous oblige pas à venir à la corrida. Quand on est ami des chats ou des petits chiens à Neuilly, on peut ne pas aimer la corrida. Mais laissez-nous tranquille. On apporte quelque chose. Et si on ne défend pas cette culture tauromachique, c'est ça ou ça sera la loi de la mondialisation, alors on mangera tous des hamburgers, on parlera tous anglais.

Finalement pourquoi pas. On peut arriver à vivre en mangeant des hamburgers, et encore il faut regarder si c'est de la pure viande de taureau comme disent les américains, et puis on parlera tous anglais et après tout pourquoi pas si tout le monde doit parler anglais. Mais moi je préfère parler français, provençal le cas échéant, espagnol pour parler de corrida quand on est en Espagne ou en Amérique Latine, au Portugal le portugais. Voyez je suis doué pour les langues sauf pour l'anglais bizarrement, donc c'est comme ça. Les langues latines, les peuples latins, voilà. Et aujourd'hui la liberté est menacée, celle de la nation, mais à travers celle de la nation, voyez le Brexit, voyez ce qui se passe en Colombie où on ne comprend plus rien à ce que veut le peuple, voyez ce qui va se passer en Ecosse ou je ne sais où, voyez la crise européenne, les réfugiés qui arrivent d'Afrique et qui vont continuer à arriver, le terrorisme va continuer et tout est négatif. Alors il n'y a plus en effet qu'à se jeter, pour moi ça sera dans le Rhône.

Mais sur ce thème «Non à la mondialisation, non à l'uniformisation», ce que nous défendons avec la tauromachie, c'est la liberté. Et moi je veux que mes enfants et mes petits-enfants, qui ont chacun leur petite cape, je ne les pousse pas mais enfin un petit peu quand même, apprennent la beauté de cet art et puis après ils feront ce qu'ils veulent. Donc nous sommes tous sur le même champ de bataille mais il y a les taureaux d'un côté, la cavalerie, puis il y a des hommes et des femmes politiques, des philosophes, et puis il y a des héros comme André qui aura sa statue un jour dans le Palais Bourbon. **Ce que je voulais vous dire, c'est qu'on tient le bon bout en ce moment sur un thème fondamental où on aura avec nous des gens qui diront : «Foutez-leur la paix ! Ils nous apportent quelque chose, des éléments de discussion, de réflexion», et après tout c'est ça dont le monde d'aujourd'hui a besoin. Et que ces jeunes qui ne veulent plus aller dans les partis politiques, ils ont envie d'entendre parler de liberté et de vivre leur culture.** Regardez d'ailleurs dans les arènes ou dans les manifestations taurines dans notre région, les jeunes sont là. Alors voilà chers amis, j'ai été bien content de pouvoir prendre la parole devant vous. Merci beaucoup».



EN RÉSUMÉ

«*L'Homme avant les animaux*»

Guillaume FRANÇOIS
Représentant l'UVTF

à toute cette journée de réflexion».

«Merci monsieur le ministre.

L'heure est donc à la conclusion de cette journée qui aura été riche. Je vous rappelle que le titre de ce colloque, quand nous avons démarré ce matin les travaux, «L'Homme et les animaux : vers un conflit de civilisations ?» comportait un point d'interrogation. Au terme de cette journée, nous aurons montré qu'il n'y a pas justement à avoir ce point d'interrogation, et qu'il n'y a pas à avoir ce conflit.

Ce conflit signifierait, je pense que nous l'avons vu, la fin de la civilisation telle qu'elle a été bâtie, depuis que l'homme a conscience qu'il a une conscience. Là aussi, je pense qu'au terme de cette journée ce n'est plus à démontrer. Et parce que nous ne sommes ni des barbares, ni des pervers, ni des dégénérés, mais au contraire parce que nous sommes des humanistes, nous allons nous occuper en priorité du sort de l'homme avant celui des animaux. Du sort de ceux qui dorment dans la rue, notamment, car depuis que je suis arrivé hier soir à Paris je n'en ai jamais vu autant, et de ceux qui n'arrivent plus à nourrir leurs enfants.

Et cette hiérarchie des priorités n'a rien de décadente, ni de dangereuse pour les animaux. Il s'agit juste de remettre les choses en perspective et chacun à sa juste place. J'espère que ce colloque aura permis d'aboutir à cette réflexion-là, pour, au final, enlever le point d'interrogation contenu dans son intitulé.

Je cède la parole à madame la Sénatrice des Landes pour la conclusion générale, en vous remerciant d'avoir assisté

Gaby BELLOCQ
Maire de Dax





CONCLUSIONS du colloque

Dany MICHEL
Sénatrice des Landes

«À l'occasion de ce colloque, des choses fondamentales ont été dites et au nom du sénateur Jean-Louis CARRÈRE, je vais les résumer ainsi.

Depuis un demi siècle, une idéologie nouvelle connue comme l'écologie profonde et qui a donné naissance au mouvement végétarien, a entrepris de modifier le rapport de l'Homme aux animaux, tel que les religions, l'humanisme et le droit l'avaient établi depuis les débuts de notre histoire. Sous la pression des mouvements animalistes, le Code civil a été amendé le 28 janvier 2015 pour y introduire les animaux en tant qu'«êtres vivants doués de sensibilité». Le danger est réel, car malgré son apparence laconique et anodine, l'amendement soulève de nombreuses interrogations, sur sa portée juridique réelle et ses possibles conséquences, sur les méthodes et les objectifs des mouvements animalistes, sur la perception et les réactions des milieux concernés, agricoles notamment, ainsi –et là n'est pas le moindre motif d'inquiétude– que sur le devenir de l'idéal humaniste.

L'Animal est à la mode, et à l'Animal-objet, l'animalisme contemporain oppose l'Animal-personne. Les causes de cette vogue sont bien connues : sentiment de culpabilité face à certaines conditions d'élevage et d'abattage de certains animaux de boucherie, exigées par le productivisme contemporain; urbanisation et perte de tout contact avec les bêtes sauvages ou domestiques ; oubli de la lutte ancestrale contre les espèces nuisibles ; disparition quasi-totale de toutes les formes de travail animal mais aussi de rites, de jeux, ou de relations symboliques avec les animaux, etc...

*Une commission
d'enquête
parlementaire
sur la montée
en puissance
d'une idéologie
qui bat en brèche
les valeurs humanistes
et menace les fondements
de notre société.*

Il en découle une nouvelle figure éthico-politique, l'Animal, nouvelle incarnation du Prolétaire, et une nouvelle utopie, l'animalisme, selon laquelle rien ne différencie moralement les hommes des autres animaux.

Mais l'Animal n'existe pas. C'est une invention de l'animalisme. Ce qui existe, ce sont des millions d'espèces vivantes avec qui nous avons des relations différenciées.

La vision humaniste distingue, comme le veut la sagesse du Droit français, les obligations que nous avons vis-à-vis des animaux de compagnie (ne pas rompre le contrat affectif qui nous lie à eux), celles que nous avons vis-à-vis des animaux de rente (leur assurer des conditions de vie et de mort conformes aux exigences de leur espèce), et celles que nous avons vis-à-vis des espèces sauvages (assurer l'équilibre des espèces et défendre la biodiversité). Et elle est respectueuse de toutes ces histoires millénaires entrelacées des hommes et des animaux.

À l'opposé, **le phénomène de globalisation qui tend à l'uniformisation des cultures favorise le développement de la «pensée unique» dont l'animalisme est aujourd'hui le syndrome le plus inquiétant.** Comment s'étonner dès lors qu'émergent en contrepartie de fortes résistances émanant de «minorités culturelles» engendrées par les phénomènes migratoires, le brassage ethnique et l'éclatement de la cohésion sociale (milieu urbain versus milieu rural), lesquelles réclament, comme il a été dit ici, **le droit naturel et inaliénable de perpétuer leurs cultures et de les transmettre à leurs enfants.**

Déjà, au début du siècle dernier, des sociologues nord américains ont analysé ces situations de ruptures sociétales en développant le concept de «conflits de cultures», largement repris par la suite dans la littérature criminologique en vue d'expliquer les infractions dites «culturelles» commises par les populations étrangères. Il incombait au droit de contribuer à la régulation de ces conflits en instituant des dispositions destinées à assurer la protection des «minorités culturelles», gage de cohésion sociale. C'est dans ce but que se sont multipliées, dans l'ordre interne et international, les dispositions normatives ayant pour objet de lutter contre les discriminations de toutes sortes, notamment culturelles.

Ainsi s'est constitué, au fil du temps un corpus juridique, largement développé dans le cadre européen tendant à préserver une « communauté de culture », à la fois respectueuse du principe d'égalité et soucieuse de préserver la diversité. La protection juridique des « minorités culturelles » constitue ainsi un instrument au service du « vivre ensemble », contre les tentatives de domination idéologique, génératrices de tant d'oppressions.

C'est ce danger de rupture entre des populations attachées aux valeurs de l'humanisme et celles qui prétendent lui substituer l'idéologie animaliste, que les intervenants de ce colloque sont venus dire ici.

La liberté d'expression étant un droit constitutionnel indiscutable, on ne saurait contester à quiconque celui de proposer une évolution de la législation sur la question animale, à partir de l'adoption en 2015 de l'amendement Glavany. **En revanche, une humanisation excessive de l'animal qui aurait pour effet de porter atteinte à d'autres libertés fondamentales appelle une réponse de la part de l'immense majorité des citoyens qui place les droits universels de l'homme au-dessus de ceux que certains sont tentés de concéder aux animaux.**

Et pour éviter ce conflit de civilisation extrêmement clivant qui accentuerait l'éloignement de la société urbaine de ses racines rurales, entraînerait des dommages incalculables pour l'économie et la diversité culturelle, favoriserait l'appauvrissement de la biodiversité et bouleverserait le quotidien de tous les citoyens français, **la seule option de bon sens consiste à conforter la culture dans son rôle de variable d'ajustement, tel que le prévoient les lois républicaines et les traités européens.**

Il est désormais évident, au regard de ce colloque, que l'État ne peut plus fermer les yeux sur la montée en puissance d'une idéologie qui bat en brèche les valeurs humanistes et menace les fondements de notre société.

Je demanderai donc, avec de nombreux autres sénateurs, qu'une commission d'enquête parlementaire soit mise en place pour étudier la réalité de ce phénomène inquiétant dont les ramifications et le financement s'étendent dans le monde entier. Pays des Droits de l'Homme, la France ne doit pas permettre que ceux-ci soient plus longtemps bafoués».



Jean-Louis CARRÈRE
Sénateur des Landes
parrain du colloque

ENVOI
*«Défendre ensemble
les valeurs
de l'Humanisme
dont l'idéologie
antispéciste
entend nous priver»*



André VIARD
Président
de l'ONCT

«Merci madame la Sénatrice. Au terme de ces conclusions et après l'annonce fondamentale d'une demande de commission d'enquête parlementaire dont nous vous remercions et à laquelle nous apporterons notre collaboration en toute transparence en lui remettant les actes de ce colloque, le temps est venu de clore cette journée de partage qui sera, espérons-le, le point de départ d'une coordination nécessaire et permanente entre tous les secteurs ici représentés.

Qu'il me soit permis, après avoir remercié tous les participants, le président Gérard LARCHER pour nous avoir accompagné, les nombreux élus, ministres, sénateurs et maires qui nous ont honorés de leur présence, de dédier cette journée de réflexion commune au sénateur Jean-Louis CARRÈRE, sans qui nous ne serions pas réunis ici aujourd'hui, et qui n'a pu être des nôtres en raison d'un deuil cruel, alors qu'il y tenait tellement.

Et pour joindre la pratique à la théorie, je vous invite maintenant à partager le buffet non végan concocté par nos amis du J'GO, Denis MELIET et Régis DAUDIGNAN, à partir des produits offerts par les éleveurs gersois qui se sont exprimés à cette tribune, par la Chambre d'Agriculture des Landes représentée par Pierre LESPARRÉ, et par l'Association canard fermier des Landes, représentée par son président Jean LAFARGUE.

Boeuf, canard gras, poulet fermier, chèvre, cochon noir et même taureau de combat sont au programme de cette feria des papilles, et tous proviennent bien sûr d'élevages où le bien-être des animaux est le fruit de la sagesse paysanne élaborée au fil des millénaires, avant d'être celui de normes punitives produites sous l'influence d'une idéologie sectaire que nous récusons.

Un bien-être sur lequel le patriarche Noé –dont l'effigie illustre le programme de notre colloque– veillait déjà dans son Arche, laquelle –telle est en tout cas mon interprétation– était avant tout et sans nul doute un immense garde-manger.

Merci une nouvelle fois à tous d'être venus défendre ensemble les valeurs de l'humanisme dont l'idéologie antispéciste entend nous priver».

*«Un bien-être
sur lequel
le patriarche Noé
veillait déjà
dans son Arche,
laquelle était
avant tout,
et sans nul doute,
un immense
garde-manger».*

Palais du Luxembourg
4 octobre 2016



L'équipe du
J'GO
autour de
**Denis
MELIET**
et **Régis
DAUDIGNAN**



**Pierre
LESPARRE**
(Chambre
d'Agriculture
des Landes)
et **Jean
LAFARGUE**
(président de
«Canard
fermier des
Landes»).



**Jacques
BLANC**,
sénateur de
Lozère, ancien
ministre,
**Daniel
VALADE** et
**Frédéric
PASTOR**,
maire-adjoint
de Nîmes,
**Didier
GUILLAUME**
président du
groupe PS
au Sénat,
**Dominique
PERRON**,
président
de la FCTPR,
**Jean-Paul
MARAGNON**,
de l'ONCT.



André VIARD organisation,
Valérie LHÉRAUD coordination,
Elvire OLIU attachée de presse,
Eugénie MARTINEZ photographe,
Guillaume FRANÇOIS modérateur.

Robert MÉNARD
maire de Béziers,
Franck MONTAUGÉ,
sénateur-maire d'Auch,
Michel ESPIÉ,
maire de Vic-Fezensac,
Denis MELIET.

